

PROCES-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE POPULAIRE WILAYA DE TIZI-OUZOU

TENUE LES 14 ET 15 JUILLET 2008

L'An Deux Mille Huit et le Quatorze du mois de Juillet à 10 H30' s'est ouverte, en son siège, la session ordinaire de l'APW, sous la présidence de Monsieur IKARBANE Mohamed et en présence de M Le Wali de Tizi-Ouzou.

Sabah elkhir aâlaykoum.

Avant d'entamer nos travaux, nous allons vérifier d'abord, si le quorum est atteint.

PRESENTS :

Mesdames et Messieurs les élus (es):

- AIT ABDERRAHMANE Mustapha
- AIT MIMOUN Mohamed
- AIT SAID Hocine
- ABOU Merzouk
- AOUDJ Mohamed Akli
- AOUCHE Boualem
- BABAS Akli
- BOUDJEMAA Salem
- BELLABES Mahfoudh
- BELHACEL Dalila
- BEN MEDJBER Akli
- BEN YUCEF Mohamed
- BRAHIMI Rabah
- CHERIET Aïni
- DAID Mohamed
- DEBIANE Mouloud
- DAHMANE Ahcène
- DERRIDJ Abdelkader
- DJOUADI Saïd
- DJOUZI Méziane
- FERHAT Ahcène
- HADIBI Saâdi
- HADJ NACER Ali
- HADJ SAID Nacer
- HANOUTI Saâdi
- HAROUN Hocine
- KELLAL Bélaid
- LOUNIS Mohand Salah
- LOUNIS Rabah
- LAMRANI Amar
- MALKI Hamid
- METAHRI Med Saïd
- MSELA Mohammed
- MOULA Ouezna
- NAIT SIDI AHMED Saïd
- NEKKACHE Idir
- SAIGH Mehdi
- SELAMI Boualem
- SLACEL Amokrane

- TIROUCHE Arezki
- YADDADENE Saïd
- YOUNSI Md Saïd
- ZIAT Ali

ABSENTS :

- M. MERADI Salah
- KABOUB Zahia
- HATEM Rabah
- AIT MIMOUN Mohamed
- TIROUCHE Arezki

PROCURATIONS :

- AIT MIMOUN Mohamed pour M BELABBAS Mahfoudh
- TIROUCHE Arezki pour M HADIBI Saadi

Le quorum étant largement atteint, nous allons à présent écouter l'hymne national.
(Assistance debout)

Nous allons à présent, demander deux volontaires pour constituer le bureau de la session.

Messieurs : DAID Mohamed
DJOUZI Méziane, ont rejoint le bureau

Je sou mets à votre appréciation ce bureau : quels sont ceux qui sont pour : Voté à l'unanimité.

Merci.

ORDRE DU JOUR :

- Présentation et adoption du Budget Supplémentaire 2008
- Présentation et adoption de délibérations
- Divers

INVITES :

- Les membres du conseil exécutif de Wilaya
- Les organes de presse

Monsieur Le Wali,
Madame et Messieurs les membres de l'exécutif de wilaya
Madame et Messieurs les Chefs de Dairas,
Messieurs et Mesdames, les journalistes et correspondants locaux de la presse,
Chers amis, invités,
Chers collègues, élus,

Bonjour, Sabah elkhir Aalikoum, Azul fellawen.

Nous allons entamer l'Ordre du jour de cette présente session, par l'approbation d'un certain nombre de délibérations qui seront soumises à votre appréciation.

Il y'a quatre délibérations qui vous seront soumises conformément au Code de Wilaya.

La première délibération portera sur des délaissées de routes dont la liste est disponible auprès du Secrétariat.

Je vous fais lecture de la **délibération N° 01** :

« Le Président informe l'assemblée que par envoi n° 878/SG/SS/BS/2008 du 17 mars 2008, Le Wali a sollicité conformément aux dispositions de la loi 90-09 du 7 avril 1990 relative à la wilaya et du Décret N° 80-99 du 06.04.1980 relatif à la procédure de classement et déclasserment des voies de communication, la prise d'une délibération pour le déclasserment des délaissés de routes (RN et CW) et leur exclusion du domaine public routier.

L'Assemblée Populaire de Wilaya, ouïe la proposition de son Président, approuve la présente délibération »

Donc, je peux vous donner lecture de la proposition de toutes ces routes si, vous le désirez ou si, quelqu'un veut prendre connaissance, la liste est disponible.

Le secrétariat est invité à faire le décompte des voix obtenues.

Quels sont ceux qui sont : Pour cette délibération ?	38
Quels sont ceux qui sont : Contre ?	00
Quels sont ceux qui S'abstiennent ?	04

Délibération n° 02 : portant classement des biens culturels

« Le Président informe l'assemblée que par envoi n° 561 CAB du 24 mars 2008, Le Wali a sollicité conformément aux dispositions de la loi 90-09 du 7 avril 1990 relative à la wilaya et du Décret N° 03-323 du 05.10.2003 portant modalités d'établissement du plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection, la prise de délibération pour le classement des biens culturels suivants :

- du Bordj turc et de la maison des Ait-Kaci dans la commune de Tizi-Ouzou ;
- du site archéologique de Tizirt ;
- du site archéologique du vieux village d'Azeffoun ;
- des allées couvertes d'Ait R'Houna dans la commune d'Azeffoun ;
- du village traditionnel Kabyle d'Ait-El-Kaid dans la commune d'Agouni Gueghrane ;
- du mausolée de Taksebt dans la commune d'Iflissen ;
- de la Zaouia de Sidi-Ali-Moussa dans la commune de Souk-El-Ténine

L'Assemblée Populaire de Wilaya, ouïe la proposition de son Président, approuve la présente délibération.

M HADIBI SAADI :

M. Le Président,
M. Le Wali,
Messieurs les membres de l'exécutif,
Honorable assistance,
Bonjour,

Sur cette délibération, j'émetts une réserve sur le dernier point concernant la Zaouia de Sidi-Ali-Moussa.

Il est de notoriété publique que cette Zaouia vit un conflit latent depuis plus de trois ans ou quatre ans et que c'est un conflit qui perdure et qui est en justice.

De ce fait, je ne pourrai me taire et laisser l'Assemblée se faire entraîner dans un conflit qui peut engendrer des répercussions néfastes sur la stabilité de la région.

Sur ce, je demande de retirer ce dernier point de la délibération et merci.

M. LE PRESIDENT :

La parole est aux élus.

M. HANOUTI SAADI :

Bonjour tout le monde.

M. Le Président, est qu'on pourrait avoir beaucoup plus d'éclaircissements parce qu'il est bien entendu, je ne sais pas : classer une Zaouia comme site historique ? Nous aimerions quand même avoir plus d'explications et d'informations.

M. LE PRESIDENT :

Je n'ai pas plus d'informations que vous. Je n'ai absolument pas plus d'informations que vous. Je peux éventuellement demander à M. Le Wali de prendre la parole s'il a des explications à nous donner.

M. LE WALI :

Merci, M Le Président.

Mesdames et Messieurs les membres de l'APW et l'honorable assistance, bonjour.

Je passerai directement la parole à M Le Directeur de la culture pour y répondre.

M. LE DIRECTEUR DE LA CULTURE :

Merci M. Le Wali. Bonjour tout le monde.

C'est une proposition pour la protection de la totalité des sites culturels de la wilaya de Tizi-Ouzou. Donc, les sites qui viennent d'être cités. Donc, on a besoin de cette délibération pour faire une inscription et entamer donc, le travail, pas uniquement un travail de classement mais, un travail d'inventaire des sites et biens culturels, qui se fait à travers toute la wilaya, comme cela se fait, actuellement, à travers l'ensemble des wilayates. Donc, il nous faut cette délibération pour demander une autorisation de programme au niveau du Ministère des finances.

Concernant les sites, certains sont déjà classés « wilayale » soit, ils sont classés « monument national ».

En ce qui concerne le problème spécifique à la Zaouia Sidi-Ali-Moussa, je pense qu'il y'a une effiloche au niveau de la commission de wilaya et donc, le dossier a été transféré à la commission nationale laquelle commission nationale donc, l'a traité d'une façon la plus juste et la plus correcte donc, selon la réglementation en vigueur.

Un registre a été mis à la disposition de tous les citoyens de Souk-El-Tenine. Donc, il a été mis à la disposition de ces citoyens au niveau de l'Assemblée Populaire Communale de Souk-El-Tenine. Il y'a eu donc, des citoyens qui sont venus émettre des réserves avec des documents et d'autres sont venus donc, soutenir cette procédure avec des documents. Le dossier a été déposé au niveau de la commission nationale et au niveau du Secrétariat de la Chefferie du

Gouvernement. Donc, ça sera un dossier qui va être traité conformément à la réglementation en vigueur.

Donc, je pense que maintenant, il est important de délibérer sur le classement et la protection des biens culturels à travers l'ensemble de la wilaya. Ça nous permet donc, d'avoir une autorisation de programme, pour entamer ce travail, abstraction faite du cadastre de la wilaya et abstraction faite des monuments qui viennent d'être cités, qui sont déjà classés monuments nationaux comme la maison des Ait-Kaci, le village traditionnel des Ait-El-Kaid, qu'on a soumis à la commission nationale, laquelle commission nationale, a donné son avis, un avis favorable. Il est classé en secteur sauvegardé de l'Etat.

Donc, nous sommes en train de défendre le projet des allées couvertes d'Ait R'Houna et pour votre information, le dossier est au niveau de la commission nationale, il va passer incessamment ; Il a été retardé donc, parce qu'au niveau de l'APC, malheureusement, ils n'ont pas pu mettre à notre disposition un géomètre pour faire les travaux du lever topographique. On a demandé donc, la contribution de nos GVC, qui est organisme dépendant de notre ministère de la culture pour nous assister là-dessus et c'est un dossier qui va passer en septembre.

Concernant les sites de Taksebt et de Tizgirt, c'est des sites, on les a restaurés et pour le cas du site archéologique de Tizgirt, il y'a déjà des travaux qui sont en voie finition, ils sont en principes livrés dans les jours à venir. Merci, M. Le Wali.

M. HADIBI SAADI :

Bien, je m'excuse de revenir étant donné que... Permettez-moi de vous citer un truc de Kennedy, Allah Irrahmou, (rires dans la salle), lorsqu'on lui a demandé – Bon, on dit Allah Irrahmou, pour une personne qui décède et il doit être plus musulman que certains d'entre nous ! - Donc, quand on lui a demandé de parler de la culture des allemandes dans une région donnée, comme il n'était pas réellement à la page par rapport à ça, il a répondu : « c'est une bonne chose, regardez comment on a fait en Californie ». Mais, seulement, par rapport à un point donné de la délibération, nous avons la confirmation qu'il y'a conflit et nous avons aussi, la confirmation que les choses se décidaient en haut et viennent s'appliquer en bas. On ne peut pas procéder à l'effet inverse, c'est-à-dire, décidé par la commission nationale pour la renvoyer au niveau des élus de la wilaya ? Nous avons la certitude qu'il y'a conflit. La seule question que je pose : peut on entraîner l'APW dans un conflit latent ? Merci.

M. METAHRI MED SAID :

Merci, M Le Président.

Au nom de Dieu clément le Miséricordieux, je salue les représentants de la presse,

Honorable assistance,

Chers élus,

Bonjour,

A ma connaissance, si, donc, mon analyse sera juste, normalement, dès lors que la Zaouia est déjà classée dans le patrimoine religieux, la Zaouia appartient, dès lors, au patrimoine religieux, donc, je voudrai déjà bien entendre M le Directeur des Affaires Religieuses par rapport à ça. C'est vrai, elle ne répond pas au même aspect, comme site historique ou comme un village, comme un patrimoine culturel. Le patrimoine religieux, c'est sacré mes chers amis. C'est sacré. On ne joue pas avec une zaouia, c'est sacré ! On ne joue pas avec ça. Surtout, surtout, en Kabylie. On ne peut pas jouer avec ce genre de chose surtout en Kabylie !

C'est un patrimoine bien défini, religieux, surtout, vu ce conflit que je viens d'entendre. A la limite, à la limite, on pourra différer ça à la prochaine délibération après avoir confirmé donc, avec les comités dirigeants de cette zaouia, si, la loi, ne nous le permet ? L'Assemblée, c'est vrai, elle délibère et fait tout mais, dans le cadre bien de la réglementation ! On ne va pas l'enlever. A

ma connaissance, à ma connaissance, on ne va pas enlever un patrimoine religieux pour le mettre dans le patrimoine culturel ! Merci, M Le Président.

M. LE WALI :

Je voudrai juste insister sur une chose, je pense qu'il y'a plusieurs éléments à ma connaissance. Effectivement, il y'a conflit mais, le classement va-t-il donner raison à une partie ou à l'autre du conflit ? Je ne le pense pas. Je ne pense pas que quand on classe, on va donner raison à telle ou telle partie du conflit.

Une Zaouia, en principe, c'est un lieu de rassemblement. Je considère qu'une Zaouia, lorsqu'il y'a des conflits chez nous, c'est elle qui les règle. Si, elle devient source de conflits, on n'a pas besoin d'une telle Zaouia. Si, une Zaouia devient source de problèmes, je crois que nous avons déjà assez de problèmes et de conflits au niveau de la wilaya. Nous voulons que cette Zaouia soit une source de regroupement, de rassemblements et lorsqu'il y'a des conflits, en principe, c'est elle qui doit nous aider, qui doit intervenir pour régler les conflits, c'est elle qui doit contribuer à la stabilité au niveau de notre wilaya. La Zaouia, ce n'est pas une propriété de telle ou telle personne, elle appartient à l'ensemble des personnes des Zaouiates.

Il me semble que s'il y'a classement, il ne va pas influencer sur le conflit. Il me semble ! Si, on l'a classé, cela ne veut pas dire qu'on a pris position pour tel ou tel ! Maintenant, s'il y'a un problème sur le classement, c'est autre chose. Mais, nous, le conflit, jusqu'à présent, on ne l'a pas. Moi, j'ai dit, je ne prendrai partie avec personne ! Il y'a une partie qui a déposé le dossier au niveau de la justice, si, entre eux ils ne 'entendent pas, l'Administration ne peut trancher dans un conflit entre (les protagonistes). Nous avons déjà assez de problèmes, elle n'est pas outillée, elle n'est pas spécialisée pour trancher dans un conflit de cette nature.

Nous, on leur dit, entendez vous entre vous, nous, cette Zaouia doit jouer son rôle de lieu de regroupement et quand il y'a des conflits, les gens viennent et en principe, c'est à elle d'assurer la médiation entre eux et doivent sortir de là réconciliés. J'espère que tout le monde parte de ce même principe pour régler définitivement ce conflit.

Pour le classement, je ne pense pas qu'il puisse influencer sur le conflit à moins que, les gens qui sont là bas sont contre le classement et là, c'est autre chose. On va examiner ça, dans le détail à moins que, les gens qui sont en conflit, seraient contre le classement, c'est une autre paire de manche. On va examiner ça, in chaa Allah.

M. LE PRESIDENT :

Si, vous permettez, je vais répondre d'abord au questionnement de M. Le Wali et ensuite, je vais vous laisser reprendre la parole, chacun en ce qui le concerne.

De mon point de vue, ce sera un fait grave, un précédent dans la gestion des Zaouiates de la wilaya. Nous sommes tous le produit d'une contrée donnée de la wilaya. Nous connaissons tous le rôle que jouent les lieux saints au niveau de l'imaginaire, au niveau de la mémoire populaire et au niveau du quotidien de nos populations. Là, je ne pense pas que l'APW a intérêt à s'impliquer dans un conflit qui est pendant devant les tribunaux. Nous n'allons pas créer un précédent devant un conflit pendant devant les tribunaux. Il se rendrait comme répandre les spéculations à toutes les autres zaouiates. Nous allons nous retrouver en pleine guerre que nous ne souhaitons pas, entre les différents groupes qui se disputent certaines de nos zaouiates. Merci

M. AOUDJ MED AKLI :

Merci, M. Le Président.

Pour la maison des Ait-Kaci et le bordj turc de Tizi-Ouzou, est ce qu'il y'a deux sites ou un seul ?

M. LE PRESIDENT :

Il y'a deux sites.

M. AOUJ MED AKLI :

Donc, il faut le préciser. Le bordj turc est un édifice à part et la maison des Ait-Kaci est un édifice à part.

Concernant le classement, je voudrai faire référence aux règles de la loi, elle est à mon niveau, il 'agit de la loi relative à la protection des sites. Donc, je dispose ici de la loi 98-04 Safar 1471 correspondant au 20 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel. Dans ce document, il est précisé ce qu'est un patrimoine culturel qu'il soit bien culturel ou immobilier, mobilier ou matériel. Il est précisé, les modalités de la protection de ces biens : les monuments, sites archéologiques, les ensembles urbains et ruraux, les types d'opérations à opérer pour l'inscription sur les inventaires ou classement ou création sur secteur sauvegardé.

Donc, chacun des éléments qui sont classés dans la délibération, relèvent de dispositions différentes. Chacun d'eux, de par la loi, relève de disposition différente. Chacun a un emplacement bien déterminé vis-à-vis de la loi. Donc, quand il s'agit de classement, quand il s'agit d'inscription sur inventaire pace que, nous sommes pratiquement dans notre wilaya, en dehors de deux ou trois sites, l'état de l'avancement du travail sur le plan de la préparation technique, le classement est avancé, nous sommes quasiment, en phase d'inventaire. Il faut d'abord procéder à l'inventaire. Il faut les déclarer en tant que tels et il faut dix années pour finaliser le classement auquel cas, si, ce n'est pas finalisé donc, ils seront annulé sur le... (Inventaire)

Ensuite, nous avons les procédures pour le classement des biens culturels. Donc, si, c'est le classement, je vais vous lire les dispositions de la loi : donc, il y'a les articles 16-17-18-19-20-21-22-23-24 qui précisent quelles sont les procédures et la manière avec laquelle, nous devons opérer ce classement.

Je demande à ce qu'on nous éclaire par point, quel type d'opération précisément et les références de la loi? Ce n'est pas à moi de leur lire la loi, ceux qui sont chargés d'appliquer cette loi, peuvent nous donner précisément, le contenu de la loi? La procédure pour chacun es éléments proposés au classement, le contexte et la situation dans lesquels nous allons les placer. Je vous remercie.

M. HAROUN HOCINE :

Il fallait nous informer et pourquoi, ne pas la journée pour une introduction plus importante? Et, juste une remarque pour M. Le Président de l'APW : on aurait souhaité dorénavant, je ne sais pas même si, on l'a fait avant mais, on aurait souhaité être informés à l'avance donc, pour pouvoir réfléchir, s'informer parce que directement sur le vif, c'est un peu difficile.

M. LE PRESIDENT :

Juste pour vous informer que cela n'a jamais été fait même au moment où, vous étiez Chef de Cabinet mais, on tachera de le faire plus tard.

M. BELABBAS MAHFOUD :

Bonjour tout le monde, bienvenue à tout le monde.

M. Le Wali,
M. Le Président de l'APW,

Effectivement, à la lumière de ce qui a été dit pratiquement par tout le monde sur cette affaire, si, on peut l'appeler comme ça, l'affaire de Sidi-Ali-Moussa, elle est en justice. Maintenant, je suggère à ce qu'on attende d'abord la décision de justice et suite à ça, non seulement, on va discuter de la Zaouia de Sidi-Ali-Moussa mais, nous allons discuter des dix Zaouiates qui existent dans la wilaya de Tizi-Ouzou. Merci.

M. LE PRESIDENT :

Donc, il y'a une proposition concrète qui est soumise à notre approbation, c'est de délibérer pour tous les autres sites qui ne prêtent pas à confusion et où, il n'y a pas de litiges et on ajourne le point concernant la Zaouia de Sidi-Ali-Moussa.

C'est la première proposition. Quels sont ceux qui sont : **Pour ? Résultat du vote : 39 voix (dont 2 procurations)**

Quels sont ceux qui sont **contre ? Résultat du vote : 03 voix**

Quels sont ceux qui **s'abstiennent ? Résultat du vote 03 voix**

M. AOUDJ MED AKLI :

Il ne faut pas oublier de séparer : le bordj turc et la maison des Ait-Kaci en deux sites distincts.

M. LE PRESIDENT

Oui, oui ! M. AOUDJ, propose pour les besoins du fond et de la forme de mettre un « tiret » entre le bordj turc et la maison des Ait Kaci dans la commune de Tizi-Ouzou pour séparer les deux patrimoines. Donc, c'est bon. Vous prenez note (s'adressant au Secrétaire de séance).

Donc, **la 3^{ème} délibération** : portant transfert de crédit à régulariser au Budget Supplémentaire 2008

« Le Président informe l'Assemblée que par ENVOI N° 370 dal DU 24/05/2008, Le Wali a sollicité, conformément aux dispositions de la loi 90-09 du 07 avril 1990 relative à la Wilaya, la prise d'une délibération pour le transfert de crédits à la section d'équipements et d'investissement à régulariser au Budget Supplémentaire 2008 d'un montant de 300.000, 00 DA du chapitre 979, article 134 au profit du programme n°03/2008 intitulé « acquisition pour la wilaya de deux camions citernes dans le cadre du plan ORSEC » inscrit au chapitre 950, article 125.

L'Assemblée Populaire de Wilaya, ouïe la proposition de son Président, approuve la présente délibération ».

Quels sont ceux qui sont : **Pour ? Résultat du vote : 42 voix (dont 2 procurations).**

Quels sont ceux qui sont **contre ? Résultat du vote : 00 voix.**

Quels sont ceux qui **s'abstiennent ? Résultat du vote 00 voix.**

Délibération n° 4 : portant ouverture de crédits par anticipation à régulariser au Budget Supplémentaire 2008 :

« Le Président informe l'Assemblée que par envoi n°446 dal du 17/06/2008, le Wali a sollicité, conformément aux dispositions de la loi n° 90-09 du 07 avril 1990 relative à la wilaya, la prise d'une délibération pour l'ouverture de crédits en recettes et en dépenses de la section fonctionnement à régulariser au Budget Supplémentaire 2008 d'un montant de 483.541.000,00 DA. Ce crédit concerne une subvention allouée par le Fond Commun des Collectivités Locales pour la prise en charge des frais de fonctionnement et d'entretien des écoles primaires.

La budgétisation de cette opération se fera en dépenses au chapitre 900, article 691 et en recettes au chapitre 900, article 733.

L'Assemblée Populaire de Wilaya, ouïe la proposition de son approuve la présente délibération.

Quels sont ceux qui sont : **Pour ? Résultat du vote : 42 voix (dont 2 procurations).**

Quels sont ceux qui sont **contre ? Résultat du vote : 00 voix.**

Quels sont ceux qui **s'abstiennent ? Résultat du vote 00 voix.**

Donc, voilà, avant de passer au budget, j'aimerais vous demander à titre exceptionnel, qu'on donne la parole à M Le Directeur de l'Education qui nous a demandé quelques minutes pour nous donner les résultats chiffrés pour l'ensemble des examens que nous venons de vivre ces dernières semaines. Donc, M Le Directeur, vous êtes invités à prendre la parole. **(Consensus préalable, obtenu des membres de l'Assemblée).**

MONSIEUR LE DIRECTEUR DE L'EDUCATION :

(Intervention, en langue arabe – traduction)

Au nom de Dieu clément Le Miséricordieux
M Le Wali,
M Le Président de l'Assemblée Populaire de Wilaya,
Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée
Mesdames et Messieurs les collègues,
Mesdames et Messieurs les journalistes,
Honorable assistance,

Je suis honoré par les résultats encourageants et satisfaisants réalisés par les 3 paliers de notre secteur de l'éducation, au niveau de la dernière année primaire, de la fin de l'enseignement moyen et également en ce qui concerne l'examen du baccalauréat en particulier.

En ce qui concerne le primaire, le taux de passage à la 6^{ème} année est de 100% - la 5^{ème} année : le taux de réussite est de 75% ;

Le nombre d'élèves en 1^{ère} année moyenne est de l'ordre de 40 000 élèves. Avec les autres années du moyen, nous passons du nombre de 77 000 élèves actuellement au nombre de 93 000, chiffre effarant qui demande des efforts considérables de tous, pour l'année scolaire prochaine et pour laquelle, toutes les dispositions sont prises pour lui assurer un bon déroulement in chaa Allah. Nous félicitons nos filles et nos garçons de cette grande réalisation.

Nous avons également été privilégiés aussi, par les résultats satisfaisants obtenus en 6^{ème} année soit : 10/10 c'est-à-dire 20/20 et nous avons la 5^{ème} année et nous avons eu 2 élèves qui ont obtenu la moyenne de 9,83 et que nous allons primer in chaa Allah dans les jours à venir.

Pour le BEM, le taux de réussite est 53,03% soit, 9% de plus par rapport à l'année précédente qui était de l'ordre de 44% ;

Le taux de passage à la 1^{ère} année secondaire est de 66%. Cela veut dire que 66% de nos élèves de la 4^{ème} année moyenne passeront à la 1^{ère} année secondaire. Ce qui est considéré

comme un taux élevé au niveau national. Le CEM Hocini Chabha a décroché la première place au niveau national avec une moyenne de 92,93% au BEM.

Le nombre d'élèves ayant obtenu une moyenne de 17 et plus est de : 20 élèves.

En ce qui concerne le baccalauréat, les résultats obtenus sont uniques dans les annales de l'histoire puisque pour la première fois, depuis l'indépendance ou de la naissance de la République Algérienne, notre wilaya a atteint un taux de réussite de 71,11% la propulsant à la première place au niveau national.

Par rapport à l'ancien système, notre wilaya a obtenu un taux de réussite de 64,56% (applaudissements), ce qui la place au 1^{er} rang au niveau national et également classé première au niveau toujours national par rapport au nouveau système car, il y'a deux classements distincts à savoir l'ancien et le nouveau programme qui la place 2ème au niveau national avec un taux de réussite de 74,74%. (Applaudissements nourris de l'assistance). Le taux moyen de réussite nationale étant de 71,11%. Liberté titre à la une « Tizi-Ouzou, cartonne au BAC » c'est-à-dire que nous occupons la 1^{ère} place par rapport à l'ancien programme et la seconde place pour le nouveau programme, ce qui nous place à la première place au niveau national. Pour la première fois au BAC, nous avons enregistré 50 candidats au BAC qui ont obtenu une moyenne de 16/20 et plus aux épreuves parmi eux, nous avons un candidat du Lycée Ali MELLAH de Draa-EI-Mizan avec une moyenne de 17,42/20. (Applaudissements). Un autre élève du lycée de Fréha avec 17,25/20 et un autre au Lycée de Tassaft (AKBIL) avec 17,07/20 et je vous ferai constater au passage que le Lycée de Tassaft a obtenu un taux de réussite de 72% ce qui constitue un résultat très honorable. Egalement, nous avons un autre candidat AZRARAK Ahmed avec 16,44/20 dans l'ancien programme.

Le nombre de candidats au BAC par rapport à l'ancien programme est de : 18 041 scolarisés et 17 156 dans le nouveau programme avec 85 absents. Le nombre de réussi est de 17 956 dont 12 769 scolarisés sur 4466 candidats libres, 1347 l'ont obtenu.

Le nombre de reçus au BAC cette année, est de 14 116 élèves dont 50 avec mention très bien, 660 mention : bien, mention a bien : 4377 soit plus de 5000 bacheliers avec mention ce qui est satisfaisant quantitativement et qualitativement. (Applaudissements)

Le lycée de FREHA a obtenu 94,15%, premier établissement au niveau wilaya (Applaudissements). Le lycée classé au 2^{ème} rang est le lycée de Tizi-Gheniff avec 89,69%. A signaler que nous avons 48 sur 52 lycées qui dépassent la moyenne nationale. Nous avons le lycée d'Iferhounène : 51,99% - Technicum d'Azazga : 50,71% - El Khansa : 50,10% - le lycée filles de Ain-EI-Hammam : 41,67%. Nous avons 273 lycées au niveau national reliés au centre de Correction Hassiba BEN BOUALI et le lycée de Ain-EI-Hammam est classé 173^{ème} au niveau de ce centre dont le dernier des lycées à son niveau a obtenu le taux de réussite de : 10,47%.

Donc, je tiens à renouveler mes félicitations pour les élèves reçus et pour les résultats obtenus grâce aux efforts continus consentis et le suivi de M Le Wali, des autorités locales, de l'APW que nous remercions vivement. Si, nous avons obtenu la 1^{ère} place au niveau national, c'est parce que, cela a été ma préoccupation majeure et nous continuerons sur cette lancée à l'à venir pour obtenir encore de meilleurs résultats et je vous salut. (Applaudissements).

M. LE PRESIDENT :

Merci, M Le Directeur. Donc, au nom de mes collègues élus et en mon nom personnel, je félicite la famille de l'éducation à leur tête M Le Directeur de l'éducation ainsi que l'ensemble des responsables qui ont contribué à la réussite sans oublier que le plus dure restera à faire, c'est de trouver la place à tous ceux qui ont arraché le Baccalauréat ou les autres examens, espérons que nous serons à la hauteur.

Nous allons passer à l'autre point qui est le budget supplémentaire 2008.

Donc, M. SELLAMI, vous êtes invité à nous donner lecture ou à nous faire part par quelqu'un de votre commission.

M. SELLAMI BOUALEM :

M Le Président,
M Le Wali,
Mesdames et Messieurs les membres de l'APW
Madame et Messieurs les Chefs de daïra,
Mesdames et Messieurs les membres de l'exécutif
Mesdames et Messieurs les journalistes,
Honorable assistance,
Azul fellawen

J'ai l'honneur au nom de mes collègues de la commission économie et finances de vous présenter le projet du budget supplémentaire de l'exercice 2008 et ce, pour appréciation, enrichissement et adoption.

Nous tenons également à remercier tous ceux qui ont participé de près ou de loin à l'élaboration et à la rédaction de ce document.

PROJET DE BUDGET ANNEXE AU PRESENT PROCES-VERBAL

M. LE PRESIDENT :

Merci, M SELLAMI ; Donc, après cette lecture globale, nous allons passé au vote du présent BS.

M. SELLAMI BOUALEM :

Donne lecture du volet dépenses de fonctionnement : Chapitre **902** à l'Assemblée ;

M. LE PRESIDENT :

Chapitre 902 : Il le soumet au vote de l'Assemblée

Quels sont ceux qui sont pour ?	Résultat : 39
Quels sont ceux qui sont contre ?	Résultat : 00
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?	Résultat : 04

M. BEN MEDJBER AKLI :

S'il vous plait, M Le Président, si, vous permettez que je fasse une intervention en rapport à l'objet en ma qualité de chef de groupe RND.

M Le Président,
M Le Wali,
Mesdames et Messieurs les membres de l'exécutif
Madame et Messieurs les Chefs de daïra,
Mesdames et Messieurs de la presse

M. LE PRESIDENT :

Ce n'est pas un point d'ordre que vous allez faire ?

M. BEN MEDJBER AKLI :

Si, si, M. Le Président, c'est un point d'ordre. Vous allez m'accorder l'amabilité de le faire.

Mesdames et Messieurs les élus,
Honorable assistance,

Le montant dérisoire de 353 millions de DA du BS 2008, n'encourage pas un débat de fond ou un débat assez raisonné mais, ceci ne nous empêche pas de nous acquitter de nos prérogatives d'élus en adoptons le BS tel qu'il est présenté ce jour avec toutefois, une seule réserve, celle se rapportant à la subvention de l'agence foncière. On aurait aimé délibérer sur la sortie de la wilaya de Tizi-Ouzou de la situation qui est la sienne aujourd'hui qui demeure dans la réalisation du plan de soutien et développement et de relance économique initié par son Excellence Le Président de la République et pour lequel, M Le Wali et son exécutif, veillent son relâche à sa bonne exécution ; la contribution de l'APW, n'est pas en reste, bien entendu.

Enfin, la nomination récente, que nous saluons au passage, de Si Ahmed OUYAHIA comme Chef de Gouvernement viendra booster... **(interrompu par M Le Président, pendant que lui, poursuivait son intervention – une cacophonie s'en est suivi)**

M LE PRESIDENT :

Je vous demande de vous arrêter. Il est en train de s'adonner à une déclaration de politique générale dira t-il à l'assistance (M BENMEDJBER continue son intervention refusant de se soumettre à l'injonction de M Le Président pendant que M BELLABAS et d'autres élus RCD tapaient sur les tables pour le chahuter une cacophonie s'en est suivi dans la salle).

Je ne vous laisse pas terminer pour la simple et bonne raison, vous n'avez pas à prendre cette parole. S'il vous plait, personne ne vous a écouté alors, de grâce, laissez les gens continuer leur travail.

Il y'a donc, le premier chapitre qui est soumis

Chapitre 902 : Il le soumet une seconde fois au vote de l'assemblée.

Quels sont ceux qui sont pour ?	Résultat : 39
Quels sont ceux qui sont contre ?	Résultat : 00
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?	Résultat : 04

Continuez M SELLAMI.

M. SELLAMI BOUALEM :

Donne lecture du contenu du chapitre **903**

M. LE PRESIDENT

Soumet au vote de l'Assemblée le chapitre **903**

Quels sont ceux qui sont pour ?	Résultat : 39
Quels sont ceux qui sont contre ?	Résultat : 00
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?	Résultat : 04(RND)

Continuez M. SELLAMI.

M. SELLAMI BOUALEM :

Donne lecture du contenu du chapitre **914**

M. LE PRESIDENT

Soumet au vote de l'Assemblée le chapitre **914**

Quels sont ceux qui sont **pour** la proposition de la CEF ?

Résultat : **39**

Quels sont ceux qui sont **contre** ?

Résultat : **00**

Quels sont ceux qui **s'abstiennent** ?

Résultat : **04(RND)**

Continuez M SELLAMI.

M. SELLAMI BOUALEM :

Donne lecture du contenu du chapitre **920**

M. LE PRESIDENT

Soumet au vote de l'Assemblée le chapitre **920**

Quels sont ceux qui sont **pour** la proposition de la CEF ?

Résultat : **39**

Quels sont ceux qui sont **contre** ?

Résultat : **00**

Quels sont ceux qui **s'abstiennent** ?

Résultat : **04(RND)**

Continuez M SELLAMI.

M. SELLAMI BOUALEM :

Donne lecture du contenu de la section équipement et investissement : Chapitre **950** par intitulé de programme.

M. LE PRESIDENT :

Soumet au vote de l'Assemblée le programme **N° 1**

Quels sont ceux qui sont **pour** la proposition de la CEF ?

Résultat : **38**

Quels sont ceux qui sont **contre** ?

Résultat : **00**

Quels sont ceux qui **s'abstiennent** ?

Résultat : **04 (RND)**

Continuez M. SELLAMI.

M. SELLAMI BOUALEM :

Donne lecture du contenu de la section équipement et investissement : Chapitre **950** par intitulé de programme.

M. LE PRESIDENT :

Soumet au vote de l'Assemblée le programme **N° 2**

Quels sont ceux qui sont **pour** la proposition de la CEF ?

Résultat : **38**

Quels sont ceux qui sont **contre** ?

Résultat : **00**

Quels sont ceux qui **s'abstiennent** ?

Résultat : **04(RND)**

Continuez M. SELLAMI.

M. SELLAMI BOUALEM :

Donne lecture du contenu de la section équipement et investissement : Chapitre **950** par intitulé de programme.

M LE PRESIDENT :

Soumet au vote de l'Assemblée le programme **N° 3**

Quels sont ceux qui sont pour la proposition de la CEF ?	Résultat : 38
Quels sont ceux qui sont contre ?	Résultat : 00
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?	Résultat : 04(RND)

Continuez M SELLAMI.

M SELLAMI BOUALEM :

Donne lecture du contenu de la section équipement et investissement : Chapitre **950** par intitulé de programme.

M LE PRESIDENT :

Soumet au vote de l'Assemblée le programme **N° 4**

Quels sont ceux qui sont pour la proposition de la CEF ?	Résultat : 38
Quels sont ceux qui sont contre ?	Résultat : 00
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?	Résultat : 04(RND)

Continuez M SELLAMI.

M SELLAMI BOUALEM :

Donne lecture du contenu de la section équipement et investissement : Chapitre **950** par intitulé de programme.

M LE PRESIDENT :

Soumet au vote de l'Assemblée le programme **N° 5**

Quels sont ceux qui sont pour la proposition de la CEF ?	Résultat : 38
Quels sont ceux qui sont contre ?	Résultat : 00
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?	Résultat : 04 (RND)

Continuez M SELLAMI.

M SELLAMI BOUALEM :

Donne lecture du contenu de la section équipement et investissement : Chapitre **950** par intitulé de programme.

M LE PRESIDENT :

Soumet au vote de l'Assemblée le programme **N° 6**

Quels sont ceux qui sont **pour** la proposition de la CEF ? Résultat : **38**
Quels sont ceux qui sont **contre** ? Résultat : **00**
Quels sont ceux qui **s'abstiennent** ? Résultat : **04(RND)**

Continuez M SELLAMI.

M SELLAMI BOUALEM :

Donne lecture du contenu de la section équipement et investissement : Chapitre **950** par intitulé de programme.

M LE PRESIDENT :

Soumet au vote de l'Assemblée le programme **N° 7**

Quels sont ceux qui sont **pour** la proposition de la CEF ? Résultat : **38**
Quels sont ceux qui sont **contre** ? Résultat : **00**
Quels sont ceux qui **s'abstiennent** ? Résultat : **04(RND)**

Continuez M SELLAMI.

M SELLAMI BOUALEM :

Donne lecture du contenu de la section équipement et investissement : Chapitre **950** par intitulé de programme.

M LE PRESIDENT :

Soumet au vote de l'Assemblée le programme **N° 8**

Quels sont ceux qui sont **pour** la proposition de la CEF ? Résultat : **38**
Quels sont ceux qui sont **contre** ? Résultat : **00**
Quels sont ceux qui **s'abstiennent** ? Résultat : **04 (RND)**

Continuez M SELLAMI.

M SELLAMI BOUALEM :

Donne lecture du contenu de la section équipement et investissement : Chapitre **952** par intitulé de programme.

M LE PRESIDENT :

Soumet au vote de l'Assemblée le programme **N° 9**

Quels sont ceux qui sont **pour** la proposition de la CEF ?
Résultat : **38**
Quels sont ceux qui sont **contre** ? Résultat : **00**
Quels sont ceux qui **s'abstiennent** ? Résultat : **04(RND)**

Continuez M SELLAMI.

M SELLAMI BOUALEM :

Donne lecture du contenu de la section équipement et investissement : Chapitre **953** par intitulé de programme.

M LE PRESIDENT :

Soumet au vote de l'Assemblée le programme **N° 10**

Quels sont ceux qui sont **pour** la proposition de la CEF ?

Résultat : **38**

Quels sont ceux qui sont **contre** ? Résultat : **00**

Quels sont ceux qui **s'abstiennent** ? Résultat : **04(RND)**

Continuez M SELLAMI.

M SELLAMI BOUALEM :

Donne lecture du contenu de la section équipement et investissement : Chapitre **953** par intitulé de programme.

M LE PRESIDENT :

Soumet au vote de l'Assemblée le programme **N° 11**

Quels sont ceux qui sont **pour** la proposition de la CEF ?

Résultat : **38**

Quels sont ceux qui sont **contre** ? Résultat : **00**

Quels sont ceux qui **s'abstiennent** ? Résultat : **04(RND)**

Continuez M SELLAMI.

M SELLAMI BOUALEM :

Donne lecture du contenu de la section équipement et investissement : Chapitre **953** par intitulé de programme.

M LE PRESIDENT :

Soumet au vote de l'Assemblée le programme **N° 12**

Quels sont ceux qui sont **pour** la proposition de la CEF ?

Résultat : **38**

Quels sont ceux qui sont **contre** ? Résultat : **00**

Quels sont ceux qui **s'abstiennent** ? Résultat : **04(RND)**

Continuez M SELLAMI.

M SELLAMI BOUALEM :

Donne lecture du contenu de la section équipement et investissement : Chapitre **953** par intitulé de programme.

M LE PRESIDENT :

Soumet au vote de l'Assemblée le programme **N° 13**

Quels sont ceux qui sont **pour** la proposition de la CEF ?

Résultat : **38**

Quels sont ceux qui sont **contre** ? Résultat : **00**

Quels sont ceux qui **s'abstiennent** ? Résultat : **04(RND)**

Continuez M SELLAMI.

M SELLAMI BOUALEM :

Donne lecture du contenu de la section équipement et investissement : Chapitre **953** par intitulé de programme.

M LE PRESIDENT :

Soumet au vote de l'Assemblée le programme **N° 14**

Quels sont ceux qui sont **pour** la proposition de la CEF ?

Résultat : **38**

Quels sont ceux qui sont **contre** ? Résultat : **00**

Quels sont ceux qui **s'abstiennent** ? Résultat : **04(RND)**

Continuez M SELLAMI.

M SELLAMI BOUALEM :

Donne lecture du contenu de la section équipement et investissement : Chapitre **956** par intitulé de programme.

M LE PRESIDENT :

Soumet au vote de l'Assemblée le programme **N° 15**

Quels sont ceux qui sont **pour** la proposition de la CEF ?

Résultat : **38**

Quels sont ceux qui sont **contre** ? Résultat : **00**

Quels sont ceux qui **s'abstiennent** ? Résultat : **04(RND)**

Continuez M SELLAMI.

M SELLAMI BOUALEM :

Donne lecture du contenu de la section équipement et investissement : Chapitre **957** par intitulé de programme.

M LE PRESIDENT :

Soumet au vote de l'Assemblée le programme **N° 16**

Quels sont ceux qui sont **pour** la proposition de la CEF ?

Résultat : **38**

Quels sont ceux qui sont **contre** ? Résultat : **00**

Quels sont ceux qui **s'abstiennent** ? Résultat : **04(RND)**

Continuez M SELLAMI.

M SELLAMI BOUALEM :

Donne lecture du contenu de la section équipement et investissement : Chapitre **962** par intitulé de programme.

M LE PRESIDENT :

Soumet au vote de l'Assemblée le programme N° 17

M HAROUN HOCINE :

Moi, je voulais juste vous dire que j'aurai souhaité, comme il s'agit d'une subvention de l'agence foncière de wilaya, je me souviens que dans cet hémicycle, nous avons demandé à ce que l'APW donne des subventions aux APC pour l'acquisition de terrains pour reconstituer leurs portes feuilles foncier notamment, pour la réalisation de décharges publiques. Nous savons que la souffrance est réelle et perceptible au niveau des communes.

Subventionner un organisme, ma foi, qui est plus ou moins j'allais dire, lucratif ou plus ou moins commercial, n'est pas tout à fait indiqué. Même s'il faut mettre plus d'argent mais, beaucoup plus pour les APC et merci.

M BENMEDJBER AKLI :

Merci, M Le Président.

Ainsi donc, pour ce chapitre concernant l'agence foncière, nous ne sommes pas contre de venir, j'allais dire le fait quelque peu venir renflouer les caisses de l'agence foncière donc, non, telle, n'est pas notre préoccupation. Seulement, compte tenu du statut de l'agence foncière de wilaya qui est un statut d'EPIC, donc à caractère commercial. Il y'a lieu donc de se référer au statut, je suppose que c'est un statut de création d'EPIC et je n'ai nul doute donc, de l'éclairage que vous m'avez apporter à travers mon collègue et ami, M AOUDJ, à savoir que l'agence foncière pourrait bénéficier de nos aides. Donc, j'aimerais qu'on inscrive cette opération sous cet intitulé là, auquel cas, j'allais dire, que ça passe et que le terme subvention, me chagrine quelque peu parce que dites subventions donc, dit suivi de cet investissement ceci d'une part, et, d'autre part, il faudrait que ce soit un investissement identifié.

Aujourd'hui donc, il faut laisser « investissement » mais, il faudrait astreindre l'agence foncière soit, un cahier des charges soit, une convention qui précise donc, le type d'opérations à réaliser avec cette cagnotte là. Je vous remercie. A titre donc, de suggestion.

M AOUDJ MED AKLI :

Merci, M Le Président.

Bon, il est clairement établi qu'à chacune de nos sessions depuis le début, que notre wilaya souffre énormément du problème de « spacialisation » des projets et que le seul instrument qui nous permet de faire la régulation foncière, reste l'agence foncière de wilaya. Il est clair que tout le monde admet que plus de 23 communes n'ont plus un mètre carré de terrain, relevant donc, du domaine privé de l'Etat ou de terrains communaux, il est clair aujourd'hui que si, nous voulons aider les collectivités locales, relancer un quelconque investissement, nous devons nous doter d'une agence foncière qui ait les capacités financières de reconstituer le porte feuille foncier pour l'ensemble des communes de la wilaya. Sans cela, toute action que nous mènerons sera vouée à l'échec.

Maintenant, il est clair aussi, que compte tenu de la spécificité de notre wilaya, du fait que nous ne disposons pas de moyens financiers pour pouvoir réellement doter cette agence foncière de moyens consistant qu'elle nécessite pour reconstituer son porte feuille foncier, il serait aussi utile à ce que l'on fasse une recommandation au niveau de notre assemblée pour que le Ministère de l'Intérieur dote notre agence foncière d'un capital en plus, de ce que nous, nous pouvons apporter parce que, cette subvention est loin de refléter les besoins de cette agence foncière aujourd'hui. Elle est très, très loin, donc, son montant est pratiquement, une aide mais, sinon, pour mon ami qui m'a cité, le texte régissant l'agence foncière permet à l'Assemblée Populaire de

Wilaya d'apporter des subventions, elle peut recevoir ou des dons ou legs mais, pas de chez nous. Nous sommes, nous, en tant qu'assemblée, membres du Conseil d'Administration. Donc, le suivi avec deux maires qui sont élus par leur paire, donc, il est clair que le suivi des dépenses de fonctionnement de l'agence foncière, sont soumis à notre appréciation. Donc, on notre qualité de membres de ce conseil, nous participons et veillons au grain et je vous remercie.

M LE WALI :

Merci, M Le Président.

De toute façon, pour la subvention, puisque cette occasion nous a été donnée, le foncier constitue un handicap au développement de la wilaya. On ne peut même pas se projeter vers l'avenir. Sans foncier, on ne peut pas parler d'aménagement du territoire et parler du développement à moyen et long terme si, on ne règle pas le problème de porte feuille foncier. A chaque fois que l'occasion m'est donnée j'insistais auprès des Présidents des APC, auprès de l'ensemble des opérateurs en leur disant qu'il faut, l'avenir est, hypothéqué par la constitution de porte feuille foncier au niveau de notre wilaya. Nous avons des opérations qui sont inscrites et il nous faut chaque fois près d'une année ou deux ans pour localiser le projet. Vous voyez le temps qu'on perd ?

Je vous cite à titre d'exemple, pour un lycée à Tizi-Ouzou, cela fait pratiquement une année que nous sommes encore à la recherche d'un terrain pour pouvoir le réaliser. Tout a été vendu, tout a été dilapidé. Cette subvention va nous permettre de constituer le porte feuille, foncier non pas à titre spéculatif. C'est pour réceptionner des projets.

Je vais vous citer un exemple. Dans le cadre du plan de transport qu'on a mis en place pour la ville de Tizi-Ouzou, nous sommes arrivés à la conclusion de réaliser ce qu'on appelle des gares intermédiaires au-delà de Tizi-Ouzou pour que demain, permettre au transport urbain de fonctionner. Les citoyens vont venir avec les « KARSAN » vers les gares intermédiaires. Ce qui va désengorger et régler le problème de la ville. Nous étions obligés de recourir à l'agence foncière pour acquérir des terrains.

Concernant la préoccupation de M HAROUN, l'agence foncière, c'est un agent aménageur de toute la wilaya. S'il y'a des communes qui sont prêtes à acquérir, l'agence foncière est là pour acquérir. Soit, elle va l'acquérir directement, soit, dans le cadre des projets. Pour les opérations qui sont inscrites, il n'y a aucun problème même s'il faut prévoir un article ou un chapitre pour l'acquisition de terrains et pour les opérations dont on ne prévoit pas, il faut donc, que l'on reconstitue le porte feuille foncier. Les communes qui font un effort, l'agence les accompagne pour acquérir les terrains notamment, pour l'implantation d'équipements publics. Ce sont des terrains qui sont destinés à recevoir des équipements publics, nous sommes prêts à acquérir le terrain par le biais de l'agence. Quand la commune n'a pas la possibilité d'acquérir un terrain, elle-même, elle doit passer par l'agence foncière de wilaya pour reconstituer le porte feuille du foncier notamment, il y'a toute une commission qui est en train de refaire les POS. Donc, en principe, la destination du terrain est connue d'avance, les communes qui font des efforts, c'est-à-dire qui font de la recherche de leur espaces pour les années à venir, il n'y a aucun problème pour l'agence qui va acquérir les terrains.

La deuxième préoccupation soulevée par M BENMEDJBER, c'est des terrains qui sont destinés pour des utilités publiques. Nous allons acquérir un terrain car, demain, nous aurons besoin de réaliser une école, un lycée. En ce qui concerne les autres terrains, l'agence est régie par les voies de la commercialité, elle peut acheter pour le lotir et le vendre dans le cadre d'une opération promotionnelle. Cette subvention est destinée à acquérir des terrains pour des projets d'utilités publiques. Je vous remercie.

M LE PRESIDENT :

A la lumière de ce qui vient d'être dit dans la salle, je soumetts à votre appréciation le programme en question.

M METAHRI MED SAID :

Merci, M Le Président. Avant de rentrer dans le vif de ce point, on a toujours dit que notre wilaya est un très grand chantier à ciel ouvert et Dieu merci, les premiers résultats commencent à retomber et c'est dans le secteur donc, de l'éducation que je félicite donc, à leur tête, l'administration de M Le Wali.

Sinon, je reviendrai à ce point de l'agence foncière. Sincèrement soucieux du développement de la wilaya et connaissant la spécificité de la Wilaya de Tizi-Ouzou et en du développement en général, le nerf du développement, c'est l'argent. Pour Tizi-Ouzou, c'est l'argent et le foncier. C'est des conditions sine qua non.

Notre contrainte dans notre wilaya, c'est le foncier. Sincèrement, j'ai demandé, moi-même à la CEF, pour la rallonge de cette enveloppe à 100 millions de DA mais, pour reconstituer le porte feuille foncier de la wilaya, l' APW est disposée à relever donc, le défi avec l'agence foncière et nous faisons confiance à son conseil d'administration pour la gestion des biens meubles et immeubles. Merci M Le Président.

M LE PRESIDENT :

Donc,

Quels sont ceux qui sont **pour** la proposition de la CEF ? Faites le décompte s'il vous plait.

Résultat : **25**

Quels sont ceux qui sont **contre** ? Faites le décompte s'il vous plait.

Résultat : **09(FFS)**

Quels sont ceux qui **s'abstiennent** ? Faites le décompte s'il vous plait.

Résultat : **04(RND)**

Continuez M SELLAMI.

M SELLAMI BOUALEM :

Donne lecture du contenu de la section équipement et investissement : Chapitre **962 – programme N° 18 non retenu par la CEF.**

M LE WALI :

Donc, concernant l'acquisition de camions bennes tasseuses, camions citernes, citernes tractables, bacs à ordures et poubelles pour les communes, l'assemblée a proposé la subvention pour l'acquisition de chasses neiges. Je tiens à vous informer que nous allons acquérir 6 chasses neiges pour les mettre à la disposition des communes rurales. Moi, j'ai souhaité, c'est une proposition parce qu'il y a une demande insistante et pressante de certaines communes manquant de moyens de collecte. Si, on devait couper la poire en deux, nous aurons l'acquisition de camions bennes tasseuses, camions citernes, citernes tractables, bacs à ordures et poubelles et une autre partie de la subvention, pour l'acquisition de chasses neiges du moment où, nous allons acquérir déjà 6 chasses neiges et nous allons acquérir un 7^{ème} prochainement. Donc, je vous propose qu'on coupe la poire en deux : une partie va aller aux communes pour l'acquisition de camions bennes tasseuses camions citernes, citernes tractables, bacs à ordures et poubelles et une autre partie de la subvention, pour l'acquisition de chasses neiges. Je vous remercie.

M LE PRESIDENT :

Si vous permettez, M Le Wali, j'aimerais seulement vous dire que ça a fait l'objet d'une discussion au niveau de l'assemblée parce que nous sommes informés du programme d'acquisition des chasses neiges par l'administration.

Néanmoins, les membres de la CEF ont jugé plutôt utile d'accentuer sur l'acquisition d'autres camions chasses neiges étant donné le déficit et le nombre de communes, très élevé qui sont souvent touchées par les intempéries pendant donc, les temps de neiges et la période hivernale, ils ont préféré, donner la priorité à l'acquisition de ces camions.

M METAHRI MED SAID :

Moi, je ne sais pas. Je ne suis pas au courant du programme que la wilaya a déjà lancé. Sur le terrain, c'est la DTP ; ils peuvent nous répondre techniquement, si, ces camions là qui sont déjà achetés, peuvent répondre à la demande actuelle. Si, c'est oui, pourquoi on va ... Je trouve que la proposition de M Le Wali est vraiment alléchante. Sinon, on les satisfera dans le BP prochain dans 3 mois.

M LE PRESIDENT :

Bon, je vais juste, le DTP est là, vous dire que contrairement à ce qui se dit, nous avons dénombré 24 communes qui subissent les aléas de la neige pendant la période d'hiver. Donc, quelque » soit le nombre qu'aura à acquérir la DTP ? nous ne répondrons pas en totalité à la demande.

M AOUDJ MED AKLI :

Moi, je voudrais juste dire par rapport à cette histoire de chasses neiges et le choix fait de toucher les communes de haute montagne pour nous, c'est un souci de préparer la saison hivernale. Il nous a été demandé par plusieurs communes de haute montagne de les doter directement, eux même, de chasses neiges. Il est clair que la DTP fait son travail, il y'a un conseil qui est installé etc. Les communes sont aussi dotées d'autres outillages mais, il reste que pour cette fois ci, nous avons décidé après un large débat et ayant eu l'information, effectivement, que la DTP disposait de nouveaux chasses neiges acquis, nous voulions nous débarrasser définitivement de ce souci ; donc, de leur donner, eux même, des chasses neiges parce qu'ils disposent, par exemple de chargeurs qui, apparemment, ils cassent en haute montagne, par exemple : Beni Zikki, Illoula, Illilten, à Yakourène etc. Ils causent des problèmes pour la chaussée et forcent le travail donc, nous avons dénombré 12 commune de haute montagne dont l'altitude dépasserait les 1000 à 1100 mètres, pour avoir sur place, des chasses neiges, ils doivent en disposer pour commencer le déneigement, dès que la neige commence en haute montagne et après le plan ORSEC s'applique de manière progressive, c'est-à-dire, on les responsabilise directement ; Tout ça, pour qu'ils nous disent pas que nous n'avons pas de chasses neiges et le DTP", ne nous a pas envoyé, etc. Voilà pourquoi, nous avons décidé de doter ce chapitre, nous avons eu l'information que cela coûtait 7,5 millions de DA ; ce qui donne à peu près, 11 chasses neiges à acquérir. Je vous remercie.

M LE PRESIDENT :

Oui M Le Représentant de la DTP, la parole est vous.

M LE REPRESENTANT DE LA DTP :

Merci M Le Président.
Mes chers collègues,
Bonjour.

Pour les chasses neiges, on dispose de 7. D'ailleurs, je dois vous rappeler que la wilaya, n'a jamais connu une campagne aussi sévère que celle de 2005. Je pense qu'on a répondu

positivement avec l'aide du matériel des entreprises privées. Les 6 chasses neiges acquis, je vous informe que toutes les communes souffrant du déneigement, sont dotées. Je vous donne un peu la répartition pour vous éclairer donc, concernant la daïra d'Iferhounène, 1 chasse neige est déjà attribué ; la daïra d'Ain-El-Hammam, il y'a deux chasses neiges : 1 est réservé spécialement pour l'hôpital et la ville et l'autre pour le reste ; on lui a affecté un 3^{ème} chasse neige actuellement dans le cadre de la nouvelle acquisition ; Larbaa Nath Irathen dont la commune dispose d'un chasse neiges, on lui a affecté un autre pour la subdivision pour s'occuper du secteur ; à Ouacif, il y'a deux versants : versant d'Iboudrarène et un versant qui tend vers Agouni Gueghrane, il y'a un chasse neige et on lui a affecté, un autre ; Boghni, il y'a un chasse neige et on lui a affecté un autre pour servir uniquement, les communes de la région de Draa-El-Mizan qui sont peu enneigées à l'exception du col de la RN 25 ; Azazga, je vous informe qu'il y'a deux chasses neiges : 1 dans la daïra de Bouzeguène qui s'occupe des communes de Bouzeguène, Beni Zikki, Illoula et Idjeur et un autre, est affecté pour la région d'Azazga, d'Akerrou, Yakourène et on l'a renforcée avec un 3^{ème} pour prendre en charge la région de la crête parce que quelque fois la RN 71, la route de la crête, à partir de la rentrée de Makouda jusqu'à Azazga, elle s'enneige même si, ce n'est pas souvent, qu'elle s'enneige.

Effectivement, comme l'a dit, M Le Wali, l'acquisition d'autres chasses neiges pour faire un parc central ici, à Tizi-Ouzou, servirait de renfort dans le cas où c'est nécessaire. Parce que les intempéries restes des intempéries, l'imprévu, reste l'imprévu, donc, il est nécessaire d'avoir sous sa main à Tizi-Ouzou ou dans les environs un parc d'intervention. Donc, 3 à 4 chasses neiges auraient été suffisants.

M LE PRESIDENT :

Non, non, maintenant, écoutez, il faut répondre à certaines choses. La DTP est peut être pour rien dans ce qui s'est passé en 2005, je n'incrimine personne mais, me dire qu'on avait fait face c'est une chose que... Des communes restées bloquées pendant un mois ou un mois et demi, donc, ce n'est pas aujourd'hui qu'on va dire qu'on a fait face ! Vous n'êtes pour rien ! Je suppose que vous n'êtes en aucun cas incriminés. Et, encore, quand on me cite des communes, il y'a plus de communes qu'on oublie et qui sont très souvent enneigées ! Je vous cite pèle mèle Boudjima. Je vous cite pèle mèle Timizart. Je vous cite pèle mèle Aghrib. Je vous cite pèle mèle Beni Douala, Ait Mahmoud, ils faisaient partie de Tizi-Ouzou ! On a tendance à se focaliser sur les communes de haute montagne. Or, la Kabylie est une région, globalement touchée par les chutes de neiges. Maintenant, l'imprévu. L'imprévu, on essaie de palier au mieux de nos moyens ! Pour nous la commission économie et finances, a jugé utile de participer à cet effort qui est déjà entamé par les services déconcentrés de l'Etat, par l'Administration et tant mieux ! Pour ne pas revivre ce qu'on a vécu en 2005, ce programme vous est proposé.

M DJOUZI MEZIANE :

Je ne disconviens pas sur ce qu'a dit le Directeur, sans compter 2005, quand les pluies diluviennes ou des neiges tombent pendant deux à trois jours, les femmes de chez nous ont mal au ventre et les hommes prennent la place des femmes et accouchent. Il nous arrive des fois, 3 à 4 jours, sans sortir dehors. Donc, je n'en disconviens pas de ce que vous dites. En 2005, pendant 41 jours, on n'est pas sorti. Alors, on a beau appeler Azazga à la rescousse mais, heureux celui qui sourd ! Merci.

M BEN MEDJBER AKLI :

Merci, M Le Président. Donc, après cet éclairage de la DTP et l'intervention de mon collègue METAHRI que je rejoins, c'est lui-même qui trouve la proposition de M Le Wali, très alléchante, je propose qu'on passe au vote la proposition de M Le Wali.

M METAHRI MED SAID :

Merci M Le Président. Je reviens encore une autre fois. C'est vrai que la neige est très difficile. Elle reste un petit moment mais, l'environnement et la saleté, ne peuvent attendre.

Comme ce qui est proposé ici. Donc, partager en deux et au BP, in chaa Allah, on verra comment pouvoir venir donc, aux besoins de tous.

Pour les chasses neiges, mon analyse et mon idée : c'est acheter un tracteur avec chasse neiges, avec godet chasse neiges au lieu d'un chasse neige, simple parce qu'il fera plusieurs choses à la fois et merci.

M DERRIDJ ABDELKADER :

Merci, M Le Président. J'ai cédé ma parole par respect à mon chef de groupe.

M Le Président,
M Le Wali,
Messieurs les chefs de daïra
Chers collègues élus
Chers amis de la presse,
Chers invités, parce qu'il y'a des invités aussi,
Bonjour,

Moi, j'aimerais seulement rejoindre M METAHRI aux fins de discuter de choses très importantes, c'est-à-dire, ce qui touche un peu au devenir du citoyen. Il s'agit de l'environnement, de la propreté, de l'eau. Il s'agit aussi, nous sommes en pleine saison d'été, c'est les incendies ou feux de forêts qui nous ont endeuillé et aussi, de la neige. Nous savons ce que nous ont coûté les blocages des citoyens au niveau des villages.

Moi, je pense que la proposition de M Le Wali, est la plus apte parce que, comme M METAHRI, vient de le dire, la neige dure un certain temps et nous avons les moyens d'après ce que je viens d'entendre de la DTP ; nous avons des moyens qui répondent pour peu que nous soyons mobilisés, des chasses neiges aussi, un certain nombre de moyens qu'il faut mettre en œuvre ; les APC aussi, qui peuvent apporter leur aide. C'est pour ça qu'à mon avis, il faut partager le chapitre en deux et renforcer avec l'acquisition de certains chasses neiges. Ça ne nous empêche pas aussi, de doter nos communes d'un certain nombre de matériel concernant l'environnement, le nettoyage ainsi que l'eau parce que, nous avons une saison qui s'annonce très difficile. Merci.

M LE PRESIDENT :

J'aimerais juste apporter ma contribution par rapport à cette histoire d'acquérir des camions bennes tasseuses. Oui, nous avons le souci de l'environnement. Mais, il se trouve que les camions qui ont été acquis ne font pas le bonheur de nos communes au jour d'aujourd'hui. Il faut avoir le courage de le dire. De deux, nous voulons, il y'a une expérience qui est tentée à la nouvelle ville, qui peut, peut être se généraliser à un certain nombre de centres urbains les plus importants de la wilaya en matière de conventions avec des organismes privés.

Maintenant, rien ne nous empêche aussi, d'acquérir ces camions pour doter définitivement donc, de chasses neiges, les 23 ou 24 communes potentiellement concernées par les chutes de neiges et de voir d'ici, le BP, de renforcer les communes qui ne disposent pas de bennes tasseuses, pourquoi pas ? Ceci étant dit, les propositions sont les bienvenues. Nous les mettrons toutes à votre appréciation en commençant par celle de la CEF.

M AOUDJ MED AKLI :

Bon, l'exposé du représentant de la DTP est clair dans le sens où, quand il dit à Bouzeguène, on a un chasse neige, à Azazga, il y'a un chasse neiges et on va encore rajouter un autre, je ne doute pas que ce chasse neiges existe mais, j'ai vu celui de Bouzeguène en œuvre, il n'arrivait même pas monter au siège de la daïra ! Je les suivis, je suis monté avec un véhicule 4X4 et lui, il était derrière moi. Alors, que dira t-on de Bouzeguène, de Beni Zikki ? Que dira t-on d'

Idjeur ? Que dira t-on de Yakourène ? Que dira t-on de Zekri ? Je suis désolé, nous avons besoin de ces chasses neiges.

Nous avons besoin de ces chasses neiges pour nous débarrasser de cette inquiétude puisque les communes en question, nous ont demandé, moi, en tant Président de la commission aménagement du territoire, les PAPC nous ont saisi, ils veulent assumer cette responsabilité primaire que celle de dégager parce qu'il y'a aussi, non pas la pollution seulement mais, il y'a danger de mort. Nous savons pertinemment que si, on reste une deux journées, nous avons un malade, nous aurons un mort sur la conscience. Ils demandent à ce qu'on les dote de ces moyens. Je pense que nous pourrons les débarrasser définitivement de cette préoccupation, nous allons renforcer ce parc cet nous allons revenir, normalement, sur le BP à venir, doter ces communes d'autres nouveaux types d'outils et nous, au niveau de la commission, nous voulons nous débarrasser définitivement de ce souci puisque nous sommes interpellés. Merci M Le Président.

M METAHRI MED SAID :

Point d'ordre. Merci, M Le Président. Il y'a une idée qui m'est venue tout de suite à la tête et c'est à cause du technique. M Le DAL, je m'adresse à M Le DAL, est ce que si, on donne à ces communes ce budget tout de suite, est ce qu'elles vont arriver d'ici décembre ou janvier ? Parce qu'à décembre, on a le BP. Est-ce qu'elles vont arriver d'ici décembre ? Sinon, il y'a urgence puisque on est à 2 mois, on commence par celui de l'urgence qui est celui du problème d'environnement, c'est important, on vient de faire une journée sur l'environnement soit, le 9 passé. Donc, techniquement, M Le DAL, est ce qu'elles peuvent arriver d'ici décembre, avant le BP ?

M LE PRESIDENT :

Moi, j'aimerais vous dire que la contrainte comptable est toujours la même qu'ils soient des camions bennes tasseuses ou, qu'ils soient des chasses neiges, c'est exactement, la même contrainte ! Donc, ça ne peut pas être un problème de contrainte comptable. Ca doit être un choix. C'est un choix que nous devons assumer avec notre propre conviction. Cela ne peut pas être un problème comptable, c'est exactement, la même.

M HADJ SAID NACER :

Merci M Le Président. Sincèrement, nous sommes tous des citoyens de la wilaya de Tizi-Ouzou, nous vivons tous dans les montagnes, les deux problèmes se posent en terme d'environnement ou en terme de neige au niveau de nos montagnes.

Mes frères, à chaque fois qu'on annonce un mauvais temps, au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, des familles entières vivent dans l'angoisse. Moi-même en tan que médecin, j'ai vu plusieurs fois des femmes, pour accouchements, elles sont ramenées dans des brouettes, dans des tracteurs, c'est incroyable ! Nous avons vécu des situations dramatiques. Si, on doit faire la différence en matière d'urgence, entre laisser nos montagnes dans des situations d'angoisse alors que nous disposons de moyens qu'on peut mettre à la disposition aujourd'hui, et l'environnement, le choix est vite fait ! Merci.

MME CHERIET AINI :

M Le Président,
M Le Wali,
Honorable assistance,
Bonjour.

Je n'interviens pas souvent mais, là, je suis quand même interpellée. Tout le monde fait une fixation s'agissant de chasses neiges, s'il s'agit de chasser les ordures, je crois que tout le monde s'en accommode. On est là, on vit dans un environnement plus que pollué. J'ai fait la route jusqu'à Djemaa Saharidj, il y'a quelques jours, j'étais outrée par le spectacle que nous avons vu tout le long du chemin. Donc, j'ai été frappée par quelques choses, quand même, avec une très grande pancarte « Décharge interdite », un amoncellement effarant d'ordures, de sachets de toutes les couleurs, de bidons, de bouteilles etc, etc.

Moi, je pense que, c'est bien de chasser la neige en période hivernale et c'est bien aussi de chasser les ordures du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Et, j'enclenche là-dessus, pour dire que décidément, l'environnement, est le parent pauvre sur le budget que cette commission confectionne. L'environnement a eu un million de DA de subvention pour le budget primitif et là, l'environnement se retrouve avec une somme, absolument dérisoire de 360 000,00 DA.

Je trouve que, soit, on est aveugle, on ne se rend pas compte du spectacle qui se présente tous les jours à nos yeux que ce soit au niveau des communes qu'au niveau du chef lieu de wilaya ou alors, bon, délibérément, le spectacle a l'ère de plaire avec toute cette ambiance de couleurs de sachets, de bouteilles, de bidons et qui nous agressent perpétuellement.

Il est quand même impératif, de gonfler un petit peu l'enveloppe de l'environnement car, on a beau donner des possibilités à nos jeunes : sportives et culturelles, mais, je vous assure que dans un environnement pareil, il est bien difficile de faire du sport et d'écouter de la musique ou faire autre chose. Merci.

M LE PRESIDENT :

J'aimerais vous dire Madame, que votre groupe est représenté au niveau de la commission finances et économie. Votre groupe donc, est représenté. Vous aviez toute la latitude de voir avec vos représentants au niveau de cette commission sinon, que je tiens à rappeler aux uns et autres, en train de débattre de l'environnement. Il n'y a pas de verts et de mal verts parmi nous. Ceux sont tous des élus soucieux de la préservation de l'environnement. Malheureusement, ce n'est pas le maigre budget de l' APW, on peut le multiplier par 10, par 20, par 100, par 1000, par 2000, par 4000 qu'il peut faire face à la dégradation et aux besoins, hélas, mille fois hélas. Nous sommes des gens qui, agissons sur le terrain. Nous n'attendons pas les plénières pour nous attaquer aux élus de l'assemblée. Nous sommes régulièrement et quotidiennement sur le terrain pour participer un tant soit peu, à la prise de conscience.

Mais, aujourd'hui, nous devons débattre de l'acquisition de la totalité des chasses neiges, programmée par la CEF ou d'autres propositions qui sont soumises et je préfère.

Bon il y'a d'abord Madame KABOUB qui a demandé la parole, je lui donne la parole. Allez y Madame.

MME KABOUB ZAHIA :

M Le Président,
M Le Wali,
Honorable assistance,
Bonjour.

(Intervention faite en kabyle – traduction)

C'est un petit avis sur tout ce que je viens d'entendre notamment, le fait que nous sommes devant une impasse pour prendre une décision consensuelle. Donc, et, l'environnement et, la neige, font partie du quotidien de la wilaya de Tizi-Ouzou. Donc, les problèmes qui nous

préoccupent tous ensemble, je pense qu'à mon avis, on peut partager cette cagnotte pour satisfaire les uns et les autres ou les deux domaines.

M AOUICHE BOUALEM :

Je pense que ce sont deux problèmes importants qui nous intéressent en tant qu'élus : l'environnement et la neige et qui intéressent directement les citoyens, en quelque sorte.

Bon, il y'a déjà une proposition qui a été faite par M Le Wali pour l'instant et on aura d'autres occasions pour avancer dans ce sens là. On peut satisfaire à 50/50, aussi bien le secteur de l'environnement que les intempéries.

Dans le programme du plan ORSEC, je crois qu'il y'a encore des chapitres qui peuvent être exploités dans ce sens là. Donc, je vous demande de faire passer la proposition de M Le Wali au vote pour le 50/50.

M LE PRESIDENT :

Toutes les propositions vont être soumises au vote.

M BELABBAS MAHFOUDH :

Le 50/50, mes frères, nous ne réglerons ni l'un, ni, l'autre. Avec le 50/50, nous ne réglerons ni l'environnement ni, les intempéries. Moi, je pense qu'il a été un souci de mes amis de la CEF et à partir nous avons discuté sur ce point pratiquement plus de deux heures au niveau de la CEF, on a tranché. Et puis, il ne s'agit pas pour certains qui sautaient d'une plage à une autre, n'assistant pas aux réunions de la CEF pendant que d'autres planchent sur ce problème et maintenant, ils viennent ici, le discuter en plénière. Je suis désolé !

M LE WALI :

Nous sommes partis du fait qu'on ne peut pas équiper toutes les communes et nous sommes partis du principe que cette année, nous avons acquis 6 chasses neiges. Si, on n'a pas acquis la proposition ne serait pas faite et on va acquérir au profit des communes. Donc, on peut couper la poire en deux. C'est une partie pour une demande urgente des APC. Les présidents d'APC ont demandé qu'il leur est très difficile, la preuve pour la commune de Tizi-Ouzou, on a été obligés à procéder à des concessions. Nous avons équipé, puis équipé encore et nous n'avons pas pu régler le problème au niveau de la ville de Tizi-Ouzou. Nous avons été obligés - Obligés ?- C'est-à-dire de faire appel à une concession. Nous sommes en train aussi, de suivre. Je vous le dis. Si, jamais, on obtient de bons résultats, nous allons généraliser. L'essentiel pour nous, c'est que le citoyen trouve son compte. Que ce soit la commune ou X ou Y qui prend en charge, l'enlèvement des ordures ménagères, l'essentiel est que le service est bien fait.

Concernant le problème des ordures nous savons pertinemment, que même si, on va acquérir le maximum, il y'a un problème de gestion, ce sont des équipements que l'on va acquérir, il va falloir les entretenir, les équiper et les prendre en charge.

Il y'a un arrivage de 6 chasses neiges. Donc, au lieu d'acquérir 11, on va acquérir 5 ou 6 et cela va nous faire 12 ou 13 nouveaux, c'est important. Nous n'allons pas régler le problème définitivement au niveau de la wilaya cette année. C'est mentir de dire que cette année, s'il va neiger, il n'y aura pas de problème. Même avec les 12 que nous allons acquérir, il y'aura tout le temps des problèmes. Parce que, nous avons plus de 5000 kms de réseau routier. C'est un

réseau des plus important au niveau national ! Nous avons aussi, cette particularité d'avoir plus de 1400 villages ! 67 communes ! Donc, je suppose qu'il y'a un effort important. Moi, j'ai proposé d'acquérir une partie et si, les besoins se feront ressentir, nous allons acquérir d'autres

(Fin de K7 Vidéo)... et cela va se faire au fur et à mesure, progressivement et acquérir une partie d'équipements de collectes d'ordures ménagères.

M SELLAMI BOUALEM :

Quand on entend un responsable dire qu'une commune qui est déjà dotée de cet engin, on lui rajoute encore un deuxième engin ? Lorsqu'on dit par exemple la daïra de Boghni qui dispose d'un engin et on lui rajoute un engin, c'est la planification, on placera ce matériel là où il le faut.

On parle toujours sur le raisonnement, on va constituer un autre parc au niveau de la wilaya. Il y'a des communes qui ne sont pas dotées. Boghni-M'Kira, il y'a toute une distance. Il y'a des daïra qui sont dotées et d'autres qui ne le sont pas. L'ensembles des élus présents, on s'est entendu, de doter les communes qui ont besoin, celles qui ont exprimé la demande. Je vous remercie.

M LE PRESIDENT :

Ceux qui sont déjà intervenu, de grâce, nous n'allons pas nous éterniser. Vous êtes intervenu, M DERRIDJ. Si, on le permet à d'autres encore, donc, ça va être une nouvelle...

M DERRIDJ ABDELKADER :

C'est pour un point d'ordre M Le Président.

Il faut être réalistes, mes frères. Le budget de wilaya, a lui seul, ne pas répondre aux besoins d'un seul secteur. Je dis bien d'un seul secteur. Il s'agit de soulager tous les secteurs. Le vrai travail de la commission financière, mais nous avons les directions sectorielles. Si, nous avons le blocage de notre village, il y'a 1400 villages ! Le problème du chasse neige, c'est d'abord un problème d'une période connue. Pourquoi vous avez fait ce village et pas notre village et ainsi de suite ? Mais, pour nous, il s'agit de soulager en même temps, tous les secteurs. Nous n'avons pas le budget de l'Etat !

M LE PRESIDENT :

Pardon, M DERRIDJ Ce n'est pas un point d'ordre, c'est une intervention.

M DERRIDJ ABDELKADER

Ecoutez, c'est une courte intervention. C'est une intervention, s'il vous plait M Le Président ! Ce n'est pas qu'à chaque fois que quelqu'un a un point de vue qu'il est forcément contre vous et que vous devez l'interpeller tout de suite et y compris les membres. Alors ça suffit !

M LE PRESIDENT :

Non M DERRIDJ ! Ce n'est pas le fait que vous êtes contre moi que je vous reproche.

M DERRIDJ ABDELKADER

Nous sommes dans une plénière ! M BELLABAS vient de dire une parole : au niveau de la commission, vous n'étiez pas présent ! Mais, à ce que je sache, la décision, ce n'est pas au niveau d'une commission ! La commission fait un travail de préparation et c'est la plénière qui décide, qui est souveraine ! Encore faut-il que nous soyons convoqués à temps et recevions les télégrammes que vous envoyez !

M LE PRESIDENT

Ce n'est pas dans les reds que l'on peut avancer !

M DERRIDJ ABDELKADER

Oh là, là !

M LE PRESIDENT

Mon seul souci, c'est que tous les élus sans exception aucune et il n'y a pas de supers élus qui prennent la parole. Voilà mon seul souci.

M DERRIDJ ABDELKADER

Il n'y a pas de super élu mais, je suis un élu, à part entière avec les mêmes attributions que les autres !

M LE PRESIDENT

Ni plus, ni moins. Mais, ce n'est pas en s'accaparant la parole. Le règlement intérieur...

M DERRIDJ ABDELKADER

M Le Président, vous n'êtes qu'un Président et vous n'êtes pas un super élu ! Vous êtes le Président de l' APW, tenez vous à gérer les débats avec équité ! C'est tout !

M LE PRESIDENT

Ecoutez, M DERRIDJ, relisez le règlement intérieur, vous comprendrez le rôle des uns et des autres.

Maintenant, il y'a le vote qui va trancher, il y' a le vote qui va trancher, il y' a le vote qui va trancher, je n'ai absolument aucune préférence pour telle ou telle décision. Mais, tout un chacun de nous, a le droit de prendre la parole. Donc, ce n'est pas en intervenant, trois, quatre, cinq ou vingt fois, que d'autres n'ont pas pu intervenir.

M DERRIDJ ABDELKADER

Mais, c'est pour être plus explicite !

M LE PRESIDENT

Tout le monde pourrait être plus explicite ! Tout le monde ! Tous les élus de l'assemblée voudraient être plus explicites !

(Echange suivi d'une cacophonie entre M BELLABAS et M DERRIDJ). Puis, M le Président, après que la cacophonie s'est estompée, donnera la parole à M DJOUADI.

M DJOUADI SAID :

Bonjour tout le monde.
M Le Président,
M Le Wali,
Chers camarades,
Bonjour.

Donc, en ma qualité de membre de la commission des finances, je crois qu'il est de mon devoir d'expliquer pourquoi, la commission a proposé l'acquisition de ce matériel, à savoir, les chasses neiges.

Les membres de la commission sont partis sur un principe.

M Le Wali,

Concernant les bennes tasseuses, je vous informe, peut être, peut être, je risque de me tromper un petit peu, c'est que je suis sûr qu'il y'a des camions qui ne sont pas acquis, à ce jour, concernant le programme inscrit sur le budget de wilaya concernant les bennes tasseuses, prévue au budget primitif 2006 ou de 2007. C'est-à-dire, je ...

Donc, à ce jour, il y'a des communes qui n'ont pas acquis ce matériel. S'agissant...
(Interrompu par M Le Wali)

M LE WALI :

Pardon. Il y'a nuance ! Parce que si, c'est un programme qui est inscrit à l'indicatif de la wilaya ou bien, c'est une subvention.

M DJOUADI SAID :

Non, c'était comme vous le savez, il y'avait le problème de l'achat groupé, ensuite, on est passé à l'achat individuel...

Maintenant, connaissant la problématique, les membres de la commission, il y'avait beaucoup d'arguments qui étaient avancés, moi, j'ai assisté plusieurs fois à des scènes, effectivement, il y'a des accouchements de femmes ou de malades qui ont été transportés sur des tracteurs comme ça, agricoles et c'est pour ça que les membres de la commission, d'ailleurs, on n'a pas fixé ce montant, qu'après, avoir eu les renseignements nécessaires pour pouvoir satisfaire le maximum des communes concernées.

S'agissant des directions de wilaya, la DTP, effectivement, les entreprises, également. A chaque fois qu'il y'a des intempéries, la neige, effectivement, chacun en ce qui le concerne, intervient. Je vous assure que ce n'est pas suffisant. Moi, j'ai assisté des fois, comme ça ? Exactement, à Aghrib. Je suis resté plus de cinq heures pour pouvoir effectuer à peu près, cinq kilomètres. La commune des Aghribs, la DTP n'a pas intervenu tout de suite parce que, quand la neige est tombée, le chasse neiges ne pouvait pas monter à partir de Fréha ou à partir d'Azeffoun, il ne peut rien faire. En l'espace de dix minutes, la route est quasiment, coupée. Elle n'est pas coupée en terme de truc mais, perturbée. C'est pour ça que les membres de la commission a jugé nécessaire, d'acquérir ce matériel pour pouvoir palier à ce problème.

Concernant donc, les camions bennes tasseuses concernant l'environnement, il y'a des budgets qui vont venir. Le budget supplémentaire, on va le voter le mois d'octobre ! Si, la nécessité est sentie, on va augmenter l'article ou le chapitre relatif ou inhérent à l'acquisition des bennes tasseuses. Je vous remercie.

M LE PRESIDENT :

Il y'a aussi, un problème que nous n'avons pas soulevé ici, mais, qui aussi présent dans notre esprit, ce sont les chasses neiges, c'est un produit national très performant, qui sont produits par la SONACOME.

Concernant les bennes tasseuses, c'est un matériel chinois Je ne voudrai pas citer, je ne sais pas, par précaution, la marque du matériel mais, il ne répond nullement à l'attente des maires ou bien des utilisateurs. Ils sont en panne dans les 3 jours qui suivent leur réception et acquis à un prix très fort parce qu'il n'y a pas de production nationale et on ne peut pas se permettre un autre matériel européen qui est, très, très cher. Voilà, il y'a aussi, cet aspect qu'il faut prendre en considération. Tous les camions bennes tasseuses qui ont été acquis, tombent en panne systématiquement.

Malheureusement, ce n'est pas avec un budget de wilaya qu'on peut acquérir un matériel très performant !

M SLACEL AMOKRANE :

M Le Président,
M Le Wali,
Mesdames et Messieurs les membres de l'APW,
Messieurs les chefs de daïra,
Mesdames et Messieurs du conseil exécutif,
Mesdames et Messieurs les journalistes
Honorable assistance,
Bonjour.

J'interviens, parce que j'ai vu que le problème est très lourd de conséquences tant sur le plan de l'environnement que du secourisme à apporter à nos villageois et à nos villageoises.

Je ne vais répéter tout ce qui a été dit par mes collègues, je les en remercie mais, je veux simplement dire que si, nous voulons régler les deux problèmes, à savoir, l'acquisition des équipements mécaniques destinés à l'enlèvement des ordures ménagères et également, assurer le secourisme en cas de mauvaises conditions atmosphériques, je propose à ce qu'il y ait une délibération permettant et autorisant légalement à consommer par anticipation ainsi, les quantités des produits que chacun de nous souhaite, au plus vite, être mis en production, le soit. Je me répète, c'est proposer une consommation de crédits par anticipation sur le budget primitif de wilaya. Tout au moins, dans le cadre 2009, juste après la session de ce jour, peut être demain, engager la procédure réglementaire.

M LOUNIS MD SALAH :

M Le Président,
M Le Wali,
Honorable assistance,
Bonjour.

Pour ce point, les élus ont débattu, il s'agit de trancher sur telle ou telle chose. Est-ce qu'il faut favoriser les chasses neiges ou le nettoyage des ordures ? C'est celui le problème. Il faut poser une question. Il faut savoir le pour et le contre de telle ou telle décision. A mon avis, en ce qui concerne la neige, je pense que mon camarade le Dr HADJ Saïd, a posé le problème des femmes enceintes dans les montagnes et les régions qui connaissent la neige. Je pose une question : est ce que les problèmes qui peuvent surgir dans une région neigeuse ne posent pas des problèmes plus qu'une région qui attend à ce que ses ordures soient récupérées ? A mon avis, je pense qu'il faut favoriser ; moi aussi, je suis issu d'une région qui connaît la neige, c'est la région de Mékla ; à mon avis, je pense qu'il faut favoriser d'abord les régions qui connaissent la neige, qui constituent une région enclavée. Le danger qui vient de cette région est imminent. On ne va pas attendre un malade d'être évacué s'il n'est pas pris en charge illico presto, le malade

peut mourir. Qu'on laisse une région avec ses ordures pendant deux ou trois jours à moins de dangers qu'une région qui attend une femme enceinte d'être évacuée.

Donc, il faut favoriser l'initiative d'abord, de prendre en charge parce que, les régions qui ont été citées, sont des régions montagneuses, dure d'accès en période d'hiver ; il y'a des régions qui atteignent un mètre de neige pendant que d'autres, ne connaissent aucun centimètre de neige. Je demande à mes camarades élus de penser aux dangers que constitue la neige en kabylie. Je vous remercie.

M MSELA MOHAMMED :

M Le Wali,
M Le Président,
Mesdames, Messieurs,
Bonjour.

Eh bien, moi, je parlerai principe, principe de l'institution, c'est-à-dire du principe de l'Assemblée Populaire de Wilaya qui travaille en commissions, qui a mandaté des commissions, je pense que le fait de piétiner les décisions des commissions est très grave. Parce que ce débat qu'on est en train de faire maintenant, a été tenu au sein de la commission.

La commission a tranché. Elle a décidé que ça va être, le budget sera pour l'acquisition de chasses neiges. On ne va pas piétiner les décisions de la commission. Chaque groupe parlementaire, a des élus dans la commission. Donc, personnellement, moi, je maintiens la décision de la commission. Ensuite, le problème des bennes tasseuses, n'est pas très urgent. S'il y'a beaucoup de déchets, chaque commune, trouve toujours des astuces par des camions pour régler le problème. On est en juillet, en décembre, on va voter le budget primitif, on est libre, si, on règle le problème des chasses neiges, on est libre de voter un budget pour les bennes tasseuses. Pour piétiner les décisions de nos amis de la commission, c'est un grave préjudice. Je vous remercie.

M DERRIDJ ABDELKADER :

Demande la parole pour un point d'ordre.

M LE PRESIDENT :

Oui, M DERRIDJ ? C'est pour un point d'ordre !

M DERRIDJ ABDELKADER :

M Le Président, vous avez repris la parole en tant qu'élu, plusieurs fois, pour expliquer. Alors, ce qui est bon pour vous, ne l'est pas pour nous ?

M LE PRESIDENT

Non, M DERRIDJ, vous avez toute la latitude de changer le règlement intérieur conformément au code de Wilaya. Maintenant, que vous avez la possibilité, je vous demande d'intervenir pour changer le code de Wilaya. Tant que le code de wilaya est là, M DERRIDJ, je l'appliquerai quitte, quitte, quitte, à décevoir certains membres !

M DERRIDJ ABDELKADER :

C'est un point d'ordre, M Le Président. Excusez moi s'il vous plait. (Interrompu par M BELABBAS, il lui dira : « c'est à moi, que vous allez dire ça, M BELLABAS ? »).

M LE PRESIDENT

C'est vieux comme, race !

M DERRIDJ ABDELKADER

S'il vous plait ! Moi, je vous le dis ; je viens d'entendre quelque chose qui nécessite un point d'ordre.

La commission, ne décide pas. Il n'y a que la plénière qui est souveraine ! Sinon, pourquoi, nous sommes là ? La commission fait un travail en préparatoire, c'est la plénière qui décide ! J'ai l'impression qu'il y'a beaucoup qui ne saisissent pas le code wilaya ! Merci.

M LE PRESIDENT

Ceux qui ne saisissent pas ce sont ceux qui dénie le droit au Président de revenir ! Ce n'est pas les élus qui émettent un point de vue dans le calme !

Bon ! Moi, maintenant, ce que je vous propose - M HADIBI s'il vous plait ! – ce que je vous propose, au vote la proposition de la CEF, la proposition qui vient d'être émise par M Le Wali. (Mme KABOUB demande la parole et lui posera la question : c'est un point d'ordre Madame ?).

MME KABOUB ZAHIA :

Les éléments du groupe FLN m'ont demandé en tant que chef de groupe de se consulter.

M LE PRESIDENT

Non Madame, on passe au vote ; je préfère.

MME KABOUB ZAHIA

Le règlement intérieur le prévoit.

M LE PRESIDENT

Bon, d'accord, c'est le règlement intérieur, vous avez vos trois minutes s'il vous plait.

Retrait pour concertation du groupe FLN – Séance suspendue pour 3 minutes.

Au terme des consultations, le Président, invite les élus à reprendre leur place dans la salle pour la reprise des travaux. Ce qui fût fait.

Donc, après ce long débat, je reviens au principe du vote :
(Programme N° 18)

Quels sont ceux qui sont **pour** la proposition de la CEF ?
Résultat du vote : 40 voix

Quels sont ceux qui sont **contre** la proposition de la CEF ?
Résultat du vote : 03 voix

Quels sont ceux qui sont ceux qui **s'abstiennent** ?
Résultat du vote : 00 voix

Donc, il est inutile de soumettre la deuxième proposition, étant donné que la 1^{ère} a obtenu une très large majorité.

Bon continuez, M SELLAMI.

M SELLAMI BOUALEM :

Donne lecture du contenu de la section équipement et investissement : Chapitre **969** programme N° 19 .

M LE PRESIDENT

Soumet au vote de l'Assemblée le programme N° 19

Quels sont ceux qui sont **pour** la proposition de la CEF ?

Résultat : **38**

Quels sont ceux qui sont **contre** ? Résultat : **05**

Quels sont ceux qui **s'abstiennent** ? Résultat : **00**

Bon continuez, M SELLAMI.

M SELLAMI BOUALEM :

Donne lecture du contenu de la section équipement et investissement : Chapitre **969** programme N° 20.

M LE PRESIDENT

Soumet au vote de l'Assemblée le programme N° 20

Quels sont ceux qui sont **pour** la proposition de la CEF ?

Résultat : **39**

Quels sont ceux qui sont **contre** ? Résultat : **04**

Quels sont ceux qui **s'abstiennent** ? Résultat : **00**

Bon continuez, M SELLAMI.

M SELLAMI BOUALEM :

Donne lecture du contenu de la section équipement et investissement : Chapitre **979** programme N° 21.

M LE PRESIDENT

Soumet au vote de l'Assemblée le programme N° 21

Quels sont ceux qui sont **pour** la proposition de la CEF ?

Résultat : **40**

Quels sont ceux qui sont **contre** ? Résultat : **03**

Quels sont ceux qui **s'abstiennent** ? Résultat : **00**

Continuez, M SELLAMI.

M SELLAMI BOUALEM :

Donne lecture du contenu de la section équipement et investissement : Chapitre **979** programme N° 22.

M LE PRESIDENT

Soumet au vote de l'Assemblée le programme **N° 22**

Quels sont ceux qui sont **pour** la proposition de la CEF ?

Résultat : **39**

Quels sont ceux qui sont **contre** ? Résultat : **00**

Quels sont ceux qui **s'abstiennent** ? Résultat : **04**

Donc, nous voilà, nous avons achevé les délibérations et l'adoption du budget supplémentaire 2008.

Si, vous permettez, nous allons passer tout de suite à la présentation du PDAU de Tizi-Ouzou qui vous sera présenté par M AOUDJ qui, pour la circonstance, a une double casquette, celle d'élu, Président de la commission de l'aménagement du territoire et Patron du bureau d'étude qui a eu à travailler sur la commune de Tizi-Ouzou. Bien sûr, en collaboration avec M Le DUC.

Donc, je vous invite à vous organiser, comme vous voulez, pour nous le présenter.

M AOUDJ MED AKLI :

Donc, en ma qualité d'élu et d'exercice de ma profession d'architecte urbaniste, le BET ADS PROGRESS, a été engagé en 2006 pour faire l'étude de la révision du PDAU de Tizi-Ouzou.

Donc, je vais commencer mon exposé :

Exposé ci-contre : présenté avec projection avec DATACHO suivi d'explications.

M LE PRESIDENT :

Donc, après ce brillant exposé qui nous a été fait par M Med Akli AOUDJ, j'aimerais juste apporter une précision qui me paraît de taille, pour lever toutes les équivoques ou les mauvaises lectures. M AOUDJ, en tant que cabinet de bureau d'études, a obtenu ce projet en 2006, soit avant son arrivée à l'APW, je tenais à le signaler.

Autre chose. Donc, à la lumière de l'exposé de M AOUDJ, je vous ferai une double proposition. Voulez vous continuer à en débattre ou aller vous restaurer, suspendre nos travaux et les reprendre demain matin ?

Les élus ont préféré à mains levées la suspension des travaux et leur reprise, demain matin.

SEANCE LEVEE A 14H20'

**REPRISE DES TRAVAUX DE LA SESSION
LE 15.07.2008 A 10H40'**

M LE PRESIDENT :

Azzoul fellawen.

Nous avons écouté et visionné le PDAU de Tizi-Ouzou qui nous a été fait par M AOUDJ Med Akli, hier. Pour ce matin, nous allons engager une discussion sur ce PDAU avant de passer au dernier point inscrit à l'ordre du jour.

Le débat est ouvert.

Bon, entre temps, il y'a un élément du bureau qui devait nous accompagner : M HADJ Nacer, qui est absent pour le moment. Je vous propose qu'il soit remplacé par M DJOUZI Méziane. Si, vous ne voyez pas d'inconvénient.

M DERRIDJ ABDELKADER :

Non M le Président. M DJOUZI était hier au bureau.

M LE PRESIDENT

Initialement, c'était HADJ Nacer, je re-soumets à votre appréciation car, c'était initialement HADJ Nacer. Donc, le débat est ouvert.

M DERRIDJ ABDELKADER

Non M Le Président.

M LE PRESIDENT

Oui, M DERRIDJ, j'ai dis qu'initialement, c'est M HADJ Nacer et j'ai compris même ce que tu ne veux pas dire, M DERRIDJ ! Donc je continue.

M DERRIDJ ABDELJADER :

Dans un échange avec M Le Président, il criait à tue tête pour dire que M DJOUZI faisait partie du bureau dès l'ouverture de la session.

M LE PRESIDENT

S'il vous plaît, je vous appelle à un peu plus de retenue. Nous connaissons le personnage, nous l'avons pratiqué, nous connaissons les dessus et les dessous ! Bon le débat est ouvert.

« M DERRIDJ revient au créneau et dira à l'adresse de M Le Président : « Vous manquez d'éducation » Puis s'ensuivit un échange entre lui et M Le Président ainsi que M BELLABAS dans un échange inaudible et de cacophonie ».

M LE PRESIDENT

Ecoutez, j'appelle à la sagesse des uns et des autres. Quand, nous nous connaissons, il n'y a pas lieu d'en faire trop. Le débat est ouvert.

Est-ce qu'il y'a des interventions par rapport à la présentation du PDAU qui nous a été faite hier, par M AOUDJ Med Akli ?

Il va de soi que nous ne pourrons que débattre. L'APC de Tizi-Ouzou, a eu à approuver à l'unanimité de ses membres le PDAU qui est présenté hier.

M HANOUTI SAADI :

Moi, je voudrai, peut être, faire une petite remarque si, je ne me trompe pas. Dans toutes les propositions qu'a faites, M AOUDJ, en tant que bureau d'études, il est préconisé la réalisation d'un téléphérique pour un itinéraire KAF NADJA- SANATORIUM et je voudrai poser la question sur les délais et surtout le temps. Parce que, quand on fait un PDAU, il a sa durée de vie, il est, vu que M AOUDJ, maîtrise bien le domaine, donc, les PDAU de 96, ont donné ce qu'ils ont donné parce qu'à ma connaissance, c'était les premières élaborations où les gens n'ont même pas pris conscience de la réalité des PDAU, je crois que maintenant, un PDAU : où l'élu, le citoyen, disant, toute la population doit savoir que ce PDAU, engage tout l'avenir d'une collectivité, de la commune, du village, du citoyen, de la mise en hypothèque, je dirai même, du porte feuille foncier de certaines communes et comme vous le savez bien donc, on ne fait que répéter ce fameux problème du foncier. Donc, tout ce qui est arrivé, est approuvé, je pense sincèrement que la participation du citoyen doit être objective et doivent prêter main forte à ce que ce PDAU, se réalise dans les délais et bien sûr, la vision d'un bureau d'études, c'est de dire à l'ensemble de nos élus, la véritable nécessité de l'élaboration d'un PDAU.

J'ai eu l'occasion d'intervenir à Tirmatine sous votre autorité, M Le Président, concernant le Lycée, mais, je suis convaincu que 90% de la population, si, je cite cette commune parce que vous m'avez ordonné de faire une visite sur place. Je sais pertinemment que certains bureaux d'études, pas le bureau d'étude qui a élaboré ce PDAU de Tizi-Ouzou, mais, si, le bureau d'étude ici, présent, me le permet, il faut que la participation du citoyen soit, effective et objective sur le terrain.

Actuellement, cette fameuse, disons, participation du citoyen dans certains cas, mais, malheureusement dans d'autres cas, on est en train de fuir nos responsabilités. Moi, je dirai, on doit avoir beaucoup plus d'éclaircissements sur cette élaboration du PDAU surtout dans les délais, j'insiste sur ça, s'ils peuvent nous donner des éclaircissements, le citoyen est tout le temps en attente, il a toujours soif de la bonne information. Si, on informe le citoyen dans les délais, figurez vous, et, l'administration et, les collectivités locales, marcheront dans le même sens avec leurs services techniques et merci.

M LE PRESIDENT :

La parole est à M Le Wali.

M LE WALI :

Bonjour tout le monde. Disons que l'essentiel a été dit par le bureau d'étude. Les causes ayant été énumérées. Nous devons réfléchir quant à l'extension du PDAU de la ville de Tizi-Ouzou qui devait répondre à un souci : que la population de la ville de Tizi-Ouzou et à un souci qui se pose aussi au niveau de l'autorité publique de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Tout ce qui arrivé jusqu'à ce jour, c'est cette absence de visibilité. C'était beaucoup plus, l'improvisation en matière de prise de décisions. C'est pour ça que vous trouvez quelque part, des fois, des secteurs déconcentrés de l'Etat, travaillent en contradiction parce que, l'approche n'étant pas définie au préalable. Je pense qu'avec cette expérience, l'élément fondamental, c'est la visibilité. Nous allons nous projeter dans l'avenir.

Le PDAU, c'est une étude ; maintenant, on ne peut pas dire qu'on va réaliser tel ou tel PDAU à telle ou telle date ? De toute façon, logiquement, une fois approuvé, il est opposable au tiers.

Donc, c'est dans cette visibilité que nous avons voulu, mettre à la disposition, cet outil, à l'ensemble des intervenants, des opérateurs et aussi, des citoyens. Il faudrait que les gens sachent que dans les années à venir : voilà, ce qui est proposé pour répondre à des préoccupations que nous vivons actuellement.

Je citerai à titre d'exemple, la ville de Tizi-Ouzou, nous n'avons aucun espace récréatif. C'est pour ça que dans le cadre du PDAU, nous avons réfléchi pour dégager un espace récréatif qui se pose, avec acuité à cette ville de plus de 100 000 habitants, qui reçoit pratiquement 60% de la population de la wilaya, c'est un réceptacle à toutes les communes et villages de la wilaya et il n'y a aucun espace récréatif.

Donc, dans le PDAU, nous avons prévu un espace récréatif : le stade que nous allons réaliser avec ses 50 000 places et avec possibilités de stationnement de 6000 à 8000 places. Nous avons aussi, il y'a un problème important, le problème qui se pose avec acuité aussi, pour la ville de Tizi-Ouzou, c'est le problème de la circulation, c'est le problème donc, des commercents informels qui commencent à se développer. Nous avons aussi penser, à la partie : grande distribution qu'on va faire sortir de l'ancien centre urbain à l'extension du PDAU, c'est pour ça qu'on l'a appelée hors de séance. C'est des projets qui vont apporter un plus à la wilaya.

Il été approuvé par la commune, en principe, il doit être porté à la connaissance de l'ensemble des citoyens, d'ailleurs, la loi nous y oblige. Je sais que les instruments d'urbanisme concernant l'occupation des sols, les séances sont publiques. Les citoyens doivent assister parce que si, les citoyens, ne connaissent pas le milieu où, ils vivent, c'est anormal. Nous allons aménager un espace en l'absence des concernés. Mais, seulement, les gens doivent prendre conscience de l'importance de l'étude qu'il y'a en amont. Généralement, il est absent, ce qui se passent, à travers le territoire national, on est absent et donc, on approuve dans des conditions des fois même, pris de vitesse, les différentes phases et une fois qu'il devient opposable au tiers, on sort pour réaliser certains programmes, les gens s'y opposent en disant que nous n'avons pas été informés ou bien, c'est incompatible avec l'espace dans lequel vous avez injecté l'équipement.

Je vous tranquillise concernant la participation du citoyen ; elle est prévue par la loi. Les différents POS sont publiques. A la fin, de la troisième phase, il y'a même un registre ouvert par un commissaire enquêteur qui est désigné. Il y'a un registre qui est ouvert, les citoyens, qui soient concernés par l'espace ou en dehors de l'espace, tout citoyen, toute association, toute personne qui se sente lésée ou a des remarques à faire, il est invité à reproduire toutes ses préoccupations sur le registre du commissaire enquêteur qui est désigné à cet effet. Le plus important pour nous,

la solution du PDAU est devenue, une nécessité absolue. Pour régler les problèmes auxquels est confrontée la ville de Tizi-Ouzou, on ne peut pas les régler à l'intérieur du tissu urbain, c'est impossible ! Même les problèmes de circulation, les problèmes de commerce, le problème d'hygiène, le problème d'espaces, le problème de stationnement, le problème d'espaces récréatifs, la solution n'est pas à l'intérieur de l'actuel PDAU. Nous avons réfléchi sur l'extension du PDAU.

Maintenant, nous allons avoir de grandes difficultés, comme je l'ai cité hier, c'est le problème du foncier. Nous savons pertinemment qu'au niveau de notre wilaya, les pouvoirs publics font des extensions avec de très grandes difficultés pour prendre possession des terrains parce que, généralement, les terrains, sont à 80 ou 90% publics, chose qui n'est pas pour nous, le cas, ici à Tizi-Ouzou. Nous ne pouvons pas exproprier pour certains domaines. C'est un peu difficile. Cela va être difficile pour pouvoir prendre possession de ces terrains et pouvoir créer ce pôle d'excellence. Les projets sont inscrits : le stade est inscrit. Il y'a même l'avis de présélection qui est sorti cette semaine et il y'a 5 entreprises qui ont été retenues et demain, in chaa Allah, le bureau d'étude va nous remettre le cahier des charges pour le faire faire déposer au niveau de la commission nationale et le remettre aux entreprises qui ont été retenues.

Nous avons également, la grande salle de spectacle qui est prévue. On l'a appelé, l'Opéra de Tizi-Ouzou, il est inscrit à l'indicatif du Ministère de la Culture. Alors, l'étude est en cours au niveau du Ministère de la Culture qui va l'adapter dans certains domaines parce qu'il y'a 11 wilayates qui sont retenues et le choix a été retenu pour la réalisation d'une grande salle de spectacle qui avoisine les 7000 places.

Nous avons la grande distribution, on a pensé à acquérir un certain nombre de terrains et à travers des appels d'offres, on va désigner les entreprises qui vont réaliser le musée qui est aussi, inscrit. En plus, pour la wilaya de Tizi-Ouzou, certains projets qui vont être programmés parce que le PDAU, on ne le fait pas... C'est une extension qui est devenu pour nous, obligatoire et nécessaire.

La gare routière, on va la réaliser là bas. C'est des problèmes qui se sont posés pour régler la mal vie, les problèmes que vit la ville de Tizi-Ouzou. Cet espace va nous permettre de régler pratiquement 80% des problèmes qui se posent à la ville de Tizi-Ouzou. Le reste va être réglé à l'intérieur de l'ancien centre urbain. Mais, en tout état de cause, les citoyens, tout le monde est associé aux différentes phases. Dès que ce travail sera terminé in chaa Allah, nous allons faire une grande présentation, nous allons associer tout le monde : comités de quartiers, associations, les élus, l'administration, pour dire voilà les projets qui sont retenus pour la ville de Tizi-Ouzou, notamment, en ce qui concerne le pôle d'excellence. Je vous remercie.

M LE PRÉSIDENT :

Merci, M Le Wali. Est-ce qu'il y'a d'autres intervenants ?

M METAHRI MED SAID :

Merci, M Le Président.

M Le Wali,
M Le Président,
Aimable assistance,
Mesdames et Messieurs,
Bonjour.

J'espère qu'on aura enfin, le PDAU, finalisé pour donc, la ville de Tizi-Ouzou. On sait qu'à travers le PDAU, on voit une projection du présent, vers le futur. Il nous montre à peu près, l'image virtuelle et future d'une ville donnée ou d'une ville déterminée et dans ce cas, c'est la ville de Tizi-Ouzou. Le PDAU pour moi, donc, c'est un outil de travail, de régulation. Cette régulation

donc, un outil juridique et administratif et un support pour le développement car à travers donc, ce PDAU, il y'a une projection du future au présent. Donc, ce PDAU, pour moi, je pense que pour le développement de notre wilaya, il est tant attendu et voilà que maintenant, il est finalisé et est le très bien venu. Ce qu'on souhaite pour notre wilaya, à savoir : son développement de base. Merci, M Le Président.

M NEKKACHE IDIR :

M Le Wali,
M Le Président,
Honorable assistance,
Bonjour.

Moi, je voudrai juste revenir sur quelques remarques sur le document de synthèse, vers la fin et pour faire quelques explications concernant je cite : « Outre les grandes actions sus citées, des objectifs sont également recherchés dans la révision du PDAU de la commune de Tizi-Ouzou à savoir :

- La réhabilitation du centre historique de Tizi-Ouzou ». Donc, on aimerait savoir cette réhabilitation et à quel niveau ?
- « Le décongestionnement des espaces urbains actuels en canalisant les flux migratoires vers les nouveau pôles urbains ». Je voudrai donc, connaître ces nouveaux pôles urbains qui vont être créés. Leur expansion se fera vers l'Est ou vers l'Ouest. Juste Oued Falli, si, c'est ce qu'on est en train dire et merci.

M LE PRESIDENT :

Est-ce qu'il y'a 'autres intervenants ?

M LE WALI :

Il y'a aussi, l'Administration, si, elle veut intervenir. Les Directeurs, s'il y'a ceux qui voudraient intervenir ?

M HANOUTI SAADI :

Je m'excuse de revenir encore, une deuxième fois.

Ouallah, c'est pour approfondir, parce que, le PDAU : moi, je suis convaincu que c'est un élément de base pour le développement d'une commune ou bien d'une wilaya. C'est un élément essentiel, parce que, je vous dis sincèrement, les espaces qui ont été réservés pendant l'élaboration des PDAU, malheureusement, pendant le suivi, si le PDAU de Tizi-Ouzou prendra fin d'ici, 2030, par exemple, je sais pertinemment que la réservation de ces espaces pour l'implantation des équipements publics est très, très difficile, pour la wilaya, de respecter ce fameux PDAU parce que, je m'explique : je dis bien que le citoyen actuellement, qu'il donne son avis ou qu'il ne le donne pas, malheureusement, si, le suivi, n'est pas rigoureux, je vous dirai à l'avance que, ça va être un échec, je ne serai pas beaucoup plus pessimiste que ça. Mais, je dirai, que si, je prend l'exemple des voies d'accès, si, on doit approfondir toutes ces choses là, au niveau du PDAU, parce que je vous dis que c'est un élément de développement ; je ne sais pas, c'est peut être, parce que le document que nous avons, il est vraiment très exhaustif mais, puisqu'il a été approuvé par la commune, je suis convaincu qu'il a été très, très approfondi mais, quand même, j'attire l'attention des services concernés que, l'étude, puisque nous avons énormément de temps, s'il peut y avoir encore, une révision, je convaincu qu'on doit revoir peut être des accès, la dénomination exacte de l'ensemble des équipements à implanter ? C'est des sites qui sont réservés, c'est des espaces qui sont réservés donc, c'est le chef lieu de Wilaya, c'est le chef lieu de daïra, c'est le chef lieu de commune donc, l'étude de ce PDAU, je dirai que je suis convaincu que ça a été fait mais, si, dans notre intervention peut apporter un peu plus ou

bien notre contribution doit se faire par ce moyen de communication, je dis bien, y compris les voies d'accès, y compris, ces gares intermédiaires.

D'ailleurs, le problème de la ville de Tizi-Ouzou comme l'a si bien signalé, M Le Wali avec la souffrance de cette ville, en terme de circulation donc, toutes ces voies là, tous ces projets là, doivent être identifiés, un par un et comme ça, je sais que l'avenir de cette wilaya ou de ce chef lieu de wilaya, ne sera pas hypothéqué par la légèreté d'étude, je m'excuse auprès du bureau d'étude, je n'incrimine personne mais, c'est un point de vue, j'attire cette petite sonnette d'alarme, je suis convaincu qu'ils sont censés connaître toutes ces petites choses là même s'il le faut, on doit les leur rappeler.

Nous devons tenir compte, je dis bien de cette population parce qu'apparemment, reviens toujours à cette fameuse population qui s'éloigne du PDAU et à la réalisation, nous les trouverons devant nous comme étant des éléments bloquants. Je ne désigne pas cette population comme étant un élément bloquant mais, il faudrait que cette population agisse aujourd'hui, dans les délais, pour que demain, il ne sera pas trop tard pour en parler et je vous remercie.

M DERRIDJ ABDELKADER :

Merci, M le Président.
M Le Wali,
Mes chers amis collègues élus,
Nos chers invités,
Bonjour.

Il y'a un PDAU qui nous vient d'être soumis, approuvé par l'Assemblée Populaire Communale donc, ce n'est qu'un point de vue que nous avons à donner. Pour notre part, il ne s'agit pas pour nous de discuter à la place des services déconcentrés de l'Etat ou de l'APC ou de la gestion technique de ce genre de PDAU, et pour c'est un avis politique. Il ne faut pas peut être qu'on aille dans une sorte de débat où on ne doit voir que ce qui nous est présenté aujourd'hui. Nous sommes allés à une simulation. Face à cette situation, il faudra peut être quelque part, dire un mot : qu'est ce qui a fait que la ville de Tizi-Ouzou est, ce qu'elle est ?

Il y'a eu des élus qui ont géré ; nous savons tous, la dilapidation du foncier au niveau de la vile de Tizi-Ouzou, y compris les trottoirs. Il faudra peut être le dire pour que l'on ne fasse pas la même erreur ! Parce qu'il ne s'agit pas, dans notre pays, ce n'est pas les lois qui manquent, c'est leur mise en application. Le respect de la loi. Le respect des textes qui nous régissent.

Mes chers amis,

Faut-il mettre peut être des gardes fous ? Bon, c'est vrai qu'il y'a une politique de la ville, il y'a les élus locaux qui interviennent mais, aussi, il y'a les services déconcentrés de l'Etat qui sont inscrits à l'indicatif de la wilaya.

Nous parlons du foncier qui manque. Il faudra bien qu'il y'ait des sanctions. Nous voulons savoir qu'est ce qui s'est passé dans cette wilaya ? Nous devons se regarder en face et avoir le courage de dire, tout ce qui s'est passé pour qu'on ne fasse pas à l'avenir, les mêmes erreurs ! Sinon, ça sera encore, une autre dilapidation. Il faut aller dans les quartiers pour voir : les coopératives qui dépassent, les commerces qui bouffent les trottoirs et qui empêchent tout urbanisme.

Nous sommes là, pour prendre des décisions politiques courageuses parce que nous sommes des élus. Nous devons dire à ceux qui, sont en charge de la gestion de la ville, notamment, les élus, les exécutifs communaux que c'est : assez, assez ! On en a assez ! Je vous remercie.

M LE PRESIDENT :

Est-ce qu'il y'a d'autres intervenants ? Il y'a un élu de la commune qui est ici, présent et qui demande la parole mais, les textes étant ce qu'ils sont malheureusement, les débats sont... mais, je soumetts à l'approbation de l'assemblée. Est-ce qu'on peut autoriser cet élu à prendre la parole ?

L'assemblée a approuvé la proposition et a autorisé l'élu à prendre la parole.

M BENAMARA : (élus APC de Tizi-Ouzou)

Merci, M Le Président,
M Le Wali,
Mesdames et Messieurs les élus,
Honorable assistance,
Bonjour.

Donc, j'ai eu pendant la tenue de cette assemblée notamment, écouter le débat sur le PDAU de Tizi-Ouzou, nous avons eu donc, au niveau de l'APC de Tizi-Ouzou, adopté le 22 juin, à l'unanimité des membres de l'assemblée et je ne voudrai pas faire le constat, l'état des lieux de la commune de Tizi-Ouzou que tout un chacun connaît, il est très bien présenté par le bureau d'études. Ce qui a retenu aussi notre attention et notre intéressement à la commune de Tizi-Ouzou, ce sont beaucoup plus les projets structurants inscrits au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, notamment, au niveau de la commune de Tizi-Ouzou.

Je ne voudrai pas être assez démagogue ou autre chose mais, je veux sincèrement, sensibiliser les uns et les autres quant à son adoption par l'APW ; je parle de Tizi-Ouzou en disant tous les projets inscrits à l'indicatif de la commune, ceux sont le pôle d'excellence : c'est le CSO, le complexe sportif de 50 000 places, c'est la salle de spectacles de 6000 places, c'est le nouveau CHU, la nouvelle ville de Tizi-Ouzou, la ville nouvelle de Tizi-Ouzou qu'il faut inscrire instamment au niveau de Oued Falli étant retenue comme objectif tracé par ce PDAU. Il y'a réhabilitation de la commune de Tizi-Ouzou en matière d'instruments d'urbanisme, c'est extra ordinaire que nous ayons des instruments d'urbanisme établis par des bureaux d'études.

Deuxièmement, c'est le désengorgement des pôles urbains actuels.

En troisième objectif qu'on s'est assignés, Mesdames et Messieurs, c'est la nécessité de la création de nouveaux pôles urbains avec l'inscription d'un certain nombre de projets dont vous avez eu l'occasion de voir avec le collectif du bureau d'étude ADS, nous avons eu donc, à étudier au niveau de la commune de Tizi-Ouzou, je ne voudrai pas trop m'étaler la dessus. Je vais conclure en faisant un appel à nos amis donc, élus de l'APW ; j'en appelle donc, à leur sens de responsabilité de vouloir, effectivement, donc, adopté ce PDAU et merci.

M LE PRESIDENT :

Sauf que, je voudrai rappeler à M BENAMARA que, l'APW, n'est pas habilitée à se prononcer sur le PDAU. Nous n'avons pour mission que d'en débattre. Au niveau de votre assemblée, c'est déjà fait, libre à vous d'approuver ou désapprouver le travail qui a été fait et préparé par l'administration. Quant à nous, nous l'avons inscrit conformément aux textes, pour en débattre.

M LE WALI :

Merci. Pour un peu répondre à la préoccupation de M HANOUTI. La mission du PDAU est peu différente de celle du POS. Le PDAU, détermine les contours et les limites. L'extension, cela veut dire qu'on va faire une extension du PDAU. C'est en quelque sorte, la politique générale de l'orientation et c'est pour ça, qu'on l'a appelé : pôle d'excellence, pour que les grands projets structurants soient installés conformément aux orientations du PDAU. Ce sont les POS qui vont

déterminer avec exactitude la destination des sols. Une fois approuvés, ils font force de loi. Donc, on est obligé et nul ne peut les remettre en cause sauf révision.

Nous avons pris en considération l'expérience de l'ancien PDAU. Je vous donnerai après, quelles sont les faiblesses de l'ancien PDAU. Le règlement de l'ancien PDAU, notamment, au niveau de la nouvelle ville, il prévoyait pratiquement 93%, si, mes souvenirs sont bons, 93% de constructions. C'est pour ça que nous vivons les conséquences au niveau de la nouvelle ville. C'est-à-dire que, vous avez un espace, on a fait les choix réglementaires parce que l'ancien PDAU, autorisait les constructions à concurrence de 93%. Donc, lorsqu'on a approuvé le permis de lotir, on prenait en considération ; vous avez un espace de 3 Ha, on autorisait les gens à construire jusqu'à concurrence de 93% ou 90%. C'est pour ça que les conséquences sont...

Tout ce que nous allons faire à l'avenir, si, nous ne prenons pas en considération la mauvaise expérience que nous avons vécue, nous sommes comme de mauvais élèves, les mauvais élèves, font les mêmes erreurs.

Nous sommes partis du principe que nous avons considéré que les zones brûlantes, tout ce qui a été fait dans la wilaya de Tizi-Ouzou, je ne fais pas le procès de..., c'est une expérience, il ne faudrait pas qu'on l'a renouvelle, on corrige, il faudrait qu'on avance pour améliorer..., je citerai à titre d'exemple, l'idée que nous avons à la nouvelle ville, nous avons 3 POS en cours d'élaboration parce que nous ne pouvons pas avancer et une fois les POS terminés, nous allons lancer en étude et réalisation, c'est-à-dire que, nous allons livrer la ville clés en mains parce qu'avec les privés, chacun va à son rythme de construction, c'est-à-dire que nous assistons à des chantiers éternels, c'est pour ça que les gens sont perturbés et agressifs parce que nous vivons dans des environnements qui, pratiquement, nous rendent agressifs. C'est tout à fait normal, notre caractère, ne tombe pas du ciel ? L'urbanisme influe sur le psychisme. C'est pour ça que le citoyen est une personne différente des montagnards parce qu'autant les gens sont paisibles, sont calmes, ils ont l'espace autour d'eux, autant ils sont moins stressés et agressifs.

Les gens qui vivent dans la ville par contre, sont stressés, l'urbanisme influe. Ce qui arrive à Tizi-Ouzou, ne tombe pas du ciel, c'est l'une des causes parce qu'en matière d'urbanisme, nous avons fait et ce sont les conséquences de ce que nous avons fait en matière d'urbanisme qu'on vit actuellement.

C'est pour ça que nous avons réfléchi pour réaliser une ville en fonction des normes, avec de grands espaces, des espaces récréatifs, des avenues. Nous savons pertinemment, maintenant, en matière de stationnement, nous ne pouvons plus autoriser une construction, si le constructeur ou le promoteur, ne prévoit pas de parking en sous sol. Ça, va être prévu par les instruments d'urbanisme, le permis de construire exigera, ou l'autorité habilitée à délivrer le permis de construire exigera, en fonction de ce qui a été dit dans l'instrument d'urbanisme. Donc, nous allons prendre en considération ce qui a été fait dans le PDAU. Le PDAU, c'est les contours et l'orientation. Les contours maintenant, sont connus, l'orientation est connue, c'est un pôle d'excellence, c'est les actions qu'on va mener au niveau de la nouvelle ville. Voilà, maintenant, les POS, une fois approuvés, c'est ce qu'on appelle, les plans d'occupation des sols.

Les projets ? Je vous tranquillise. Les projets sont déjà inscrits, ce n'est pas facile parce que j'ai dit, malheureusement, le foncier ne nous appartient pas. Il y'a des projets sur lesquels, nous pouvons exproprier et pour d'autres, la loi ne nous y autorise pas. Pour certains projets publics, nous serons obligés de passer à l'expropriation.

C'est pour ça que lorsqu'on examine un programme de développement, il faudrait que tout le monde s'implique et même les propriétaires de terrains doivent s'inscrire dans cette démarche. On ne dit pas : chacun voit son intérêt, parce que, on a tendance à la multiplication de destins individuels. Nous ne pouvons pas construire un pays par une multiplication de destins individuels. Ce qui y'a comme destins, c'est le destin collectif. Lorsque vous examinez un PDAU, il faut que les gens ou les propriétaires concernés soient conscients. Il leur faudra pratiquement, faciliter la

tâche aux pouvoirs publics de façon à ce que, qu'on accède facilement au foncier et cela ne va pas être facile.

Les projets sont inscrits. Nous allons les lancer. Nous n'allons pas mentir : il n'y a pas de lotissements à faire. Je tranquillise les gens, il ne va pas y avoir de lotissements, ça sera uniquement des programmes parce que, la décision d'extension du PDAU, s'est faite par rapport à un problème que vit la ville de Tizi-Ouzou. Parmi les actions que nous avons engagées, parce qu'il y'a pas de solutions à l'intérieur du tissu urbain, il faut qu'on sort du tissu urbain. C'est comme une entreprise qui a conquis un marché. Maintenant, le marché est saturé, il faut qu'elle cherche d'autres espaces pour pouvoir placer son produit.

Nous ne pouvons pas régler, maintenant, tous les problèmes auxquels est confrontée la ville de Tizi-Ouzou, si nous ne recherchons pas d'autres espaces. Nous devons conquérir ou reconquérir d'autres espaces pour apporter des solutions et non pas pour aggraver parce que si, on va lotir, on va donner aux gens, aux coopératives, on va encore aggraver. Ce n'est pas qu'on est contre la construction. D'ailleurs, nous avons prévu, il est souligné par le bureau d'études, que la partie logement n'a pas été oubliée, n'a pas été omise mais, différemment. L'approche, elle diffère. Moi, je suis contre. Ne construis pas.

Nous sommes en ville. Moi, je milite pour que tout ce qui est réglementation, urbanisme, soient différents entre la ville et la campagne. C'est pour ça que nos villes sont menacées parce que la loi qui régit l'urbanisme, est la même pour la ville et pour la campagne. Dans la ville, ce n'est pas n'importe qui, qui construit. C'est des promoteurs, c'est des gens spécialisés qui doivent construire parce qu'il y'a un aspect de l'architecture à respecter et lorsqu'on donne à quelqu'un pour se loger, il ne faudrait pas que quand il va habiter, il rencontre des problèmes.

Donc, nous pensons, déjà, nous pensons, ce n'est pas acquis à 100%, construire la ville, clefs en mains. Un programme LSP et un programme promotionnel, plus les projets concernant les équipements d'accompagnement : siège de l'APC, un jardin, une école, un lycée etc. Et, e problème de la viabilisation qui va être pris en charge par l'Etat.

Si, nous sommes arrivés à la situation où il faut, donc, c'est parmi les actions que nous avons programmées pour faire sortir la ville du marasme dans lequel, elle vit. Par ces actions donc, il y'a des actions qui seront à l'intérieur de la ville, des actions qui ont été lancées, d'autres qui vont être lancées encore et parallèlement, nous allons lancer l'extension pour pouvoir- pour que tout se passe d'une manière parallèle de façon à ce qu'on termine pour que la ville redevienne véritablement une ville, où les gens peuvent aller dans les soirées récréatives, aller dans les commerces, ne pas être agressés pour des stationnements etc. Donc, tous ces aspects là, vont être pris en charge.

Maintenant, pour la préoccupation de M DERRIDJ, moi, je vous dis, bon, il y'a des dossiers qui sont entre les mains de la justice concernant le foncier, donc, ce n'est pas aujourd'hui, que je vais vous répondre. Nous avons pris une décision, je dirai courageuse, dans l'intérêt des citoyens, c'est d'avoir bloqué tous les permis de construire au niveau de la nouvelle ville et d'avoir eu le courage, avec tous les problèmes que nous avons, de lancer de nouveaux POS parce que, si, on a laissé faire, ouallahi que, c'est la catastrophe. Ouallahi que, c'est la catastrophe. Ouallahi que, c'est la catastrophe, je le jure 3 fois parce que c'est tellement grave, nous avons fait une vision, M AOUDJ, était présent avec nous, il y'a des gens qui ont construit des bâtiments sur des bâtiments, bâtiment collé à un autre et tous les problèmes que nous avons maintenant au niveau de la nouvelle ville pour faire des réhabilitations, chaque mètre qu'on fait quand on avance, il y'a des problèmes. C'est des gens qui vous font sortir le titre de propriété et le livret foncier !

Nous, nous sommes l'Etat, nous n'imposerons pas un dictat aux gens et on est responsables, on l'a dit clairement que nous ne pouvons pas cautionner, même si, on n'est pas responsable, cet état de fait. C'est-à-dire, demain, on ne pourra dire que les gens qui sont propriétaires et qui ont le livret foncier parce qu'il y'a des permis lotir qui ont été refaits 2 fois, 3

fois, 4 fois, 5 fois, 6 fois, en fonction des humeurs, des rajouts par là, des rajouts par ci, des talus, dès qu'on touche à un talus, des talus qui ont été attribués avec un livret foncier ! Donc, nous avons dit, même les concernés on leur a dit, vous avez droit au permis mais, vous êtes en train de vous suicider. Il faut qu'on revoie. Nous avons confié au bureau d'étude, les études sont en cours, d'abord, nous avons dit que là où peuvent construire les gens, il vont construire et là, où ils ne le peuvent pas, ils ne construiront pas. C'est impossible, vous êtes propriétaire de terrain et je ne peux vous l'enlever, vous avez même le livret foncier, je ne peux même pas vous exproprier mais, je ne vous autorise pas à construire parce que, c'est impossible de le faire. Mais, nous donnerons la priorité, in chaa Allah, au gens qui viendront se désister de leur terrains parce qu'ils ne peuvent pas construire, pour s'inscrire dans le nouveau programme qui est, la nouvelle ville.

Nous avons pris la décision de ne plus autoriser de coopératives nouvelles parce qu'il n'y a plus de terrains à vendre. D'ailleurs, hier, vous avez voté vous-même 5 milliards de centimes pour permettre à l'agence foncière de wilaya, de reconstituer le porte feuille foncier. Donc, au niveau de la ville, le peu qui reste, si, il en reste, ça va être des projets. Je vous cite un petit exemple, celui du lycée où, à chaque fois qu'on essaye de l'implanter, des gens vous sortent des documents. Des talvecs, sont attribués. Des talvecs insaisissables et inaliénables ! Que voulez vous faire ?

Nous, on se projette dans l'avenir. Le PDAU, va nous permettre de régler, on ne le fait pas parce qu'on est à l'aise, mais, l'essentiel pour nous, est de régler les problèmes auxquels est confrontée la ville de Tizi-Ouzou. Le plus important pour nous est d'avoir une démarche. Donc, quelque soit, le responsable qui va venir après, ou bien les responsables qui vont se succéder à tous les niveaux, ils vont être avisés parce qu'étant, informés. Parce que le plus important dans le développement, en plus de la ressource, en plus de l'espace, c'est l'approche de demain. Si, nous n'avons pas une approche sur le développement, nous allons faire pratiquement au jour le jour et on ne pourra pas se développer parce qu'on va se contredire parce qu'il n'y a pas une approche inscrite à moyen et long terme. L'approche, est retenue, il y'a une visibilité, c'est plus de 50% du travail. Les gens disent que nous sommes en attente des promesses... La visibilité, elle est importante. L'approche est déterminante en matière de développement. Toutes les écoles à travers le monde, disent qu'on ne peut pas développer si, on n'a pas une approche fiable. Tous nos partenaires vont s'inscrire dans cette approche. A ce moment là, nous assurerons un développement homogène.

Il faudrait que demain, les patrons au niveau de la wilaya, les grands industriels, sachent ce qui va se passer dans leur ville dans 6 ans, dans 7 ans, pour que chacun s'inscrive dans cette démarche. Lorsque je sais que demain, Il va y avoir telle et telle chose, je me prépare pour investir. C'est ça. C'est lorsqu'on nous annonce cette démarche sur laquelle personne ne pourra se retourner qu'il y'aura la continuité. S'il y'a départ de responsables, changement de responsables, changement d'un mandat électif, la démarche sera suivie, le train est mis en marche. Bon on apporte quelques correctifs et quelques agencements pour pouvoir accélérer la cadence. Les gens ne trouveront pas de difficultés, ils vont avancer plus que nous, ils vont avoir la chance de faire avancer les choses plus que les autres mais, le plus important, c'est qu'ils trouveront une démarche. Nous, nous n'avons pas trouvé une démarche et pratiquement, on est en train de tâtonner.

Concernant la question sur les réhabilitations,, c'est l'ensemble es actions qu'on est en train de mener au niveau des cités, au niveau de la ville. La réhabilitation des cités : les travaux sont en cours avec toutes les difficultés que nous avons, mais, les travaux sont en cours de réalisation. L'ancien pôle urbain, gardera sa vocation. Mais, maintenant, avec le développement de la ville, il ne faut pas concentrer toute l'activité au niveau d'un pôle donné. On ne peut pas dire que Tizi-Ouzou, a une vocation régionale comme ça, sur papier mais, lorsqu'on va réaliser ces grands projets, elle deviendra de fait, une métropole régionale. Ce n'est pas sur le papier ou bien par décret ou une loi, qu'on va dire que Tizi-Ouzou, est une métropole régionale. Si, elle n'a pas les moyens, des grands projets, comment peut on l'appeler ainsi ?

Avec ces grands programmes, elle va le devenir automatiquement, elle va jouer son rôle de métropole régionale et elle pourra avoir sa place dans toute la partie du centre du pays, notamment avec le projet de la voie ferrée, les grands projets qui ont été cités, elle se hissera à ce niveau. Bon, je donne la parole à M Le DUC s'il a quelque chose à ajouter.

**M LE DIRECTEUR DE L'URBANISME
ET DE LA CONSTRUCTION :**

Merci, M Le Wali,
M Le Président,
Mes chers collègues élus,
Honorable assistance,
Bonjour.

Donc, je me situe dans la continuité de l'intervention de M Le Wali en ce qui concerne les projets structurants.

L'objectif premier que s'est assignée la révision du PDAU de Tizi-Ouzou est qu'il y ait la définition exactes des besoins de la commune de Tizi-Ouzou et de sa population, l'identification du domaine forestier de la commune de Tizi-Ouzou, du domaine hydraulique etc. Nous nous sommes réunis avec ces différents secteurs plusieurs fois et cela nous a pris plus de 8 mois sur le terrain avec le matériel GPS ;

Pour ce qui est es projets structurants, je vous assure qu'il y'a eu toute une organisation pour préparer ce PDAU ; Pour BOUAID, il y'a une desserte de deux fois deux voies. Pour la zone de OUED FALLI, la première tranche des logements, les terrassements sont en cours. Avec le premier choix de terrain qui a été effectué pour les 600 logements.

Pour ce qui est de la normalisation de l'urbanisation de la ville de Tizi-Ouzou, avec toute l'expérience de la nouvelle ville, les voie d'accès publiques, à titre d'exemple, sont au minimum au niveau des immeubles. L'exigence du PDAU et du POS, c'est une nouveauté dans ce PDAU, c'est que les voies d'accès, doivent être au minimum à hauteur de l'immeuble.

Si vous permettez, je vais vous parler de la liaison aérienne : le téléphérique Tizi-Ouzou - Rédjaouna, qui est un moyen de transport et qui est inscrit, donc, il n'y a pas d'inquiétude et va permettre de désengorger la ville de Tizi-Ouzou.

L'extension de la ville de Tizi-Ouzou, pour répondre à une question d'un élu, va se faire vers l'Ouest. Je vous informe que le déplacement du réseau de gaz (gazoduc) de la zone des dépôts a été décidé et je remercie M Le Wali, qui a pris cette décision qui va permettre aux gens d'avoir leur permis et de dégager toute la zone du stade et de Oued Falli. Merci.

M LE PRESIDENT :

Si, vous permettez, nous allons reprendre les interventions des élus et on pourrait revenir.

M BOUDJEMAA SALEM :

Bonjour tout le monde.

Je voudrai donc, intervenir par rapport à quelques points quoique, M Le Wali a répondu sur certains point concernant le permis de construire, l'acte de propriété et tout. Quant à l'exposé de M AOUDJ, hier, une chose qui m'a un petit peu intrigué, c'est les contraintes pour l'exécution de ce PDAU :

- la première contrainte est l'étude de gestion de la territorialité. J'imagine d'ici 15 ans, 20 ans, la commune de Tizi-Ouzou, actuellement, a 120 000 habitants, elle va certainement contenir d'ici là, 200 000 à 240 000 habitants et on entend par ci, par là, qu'il y aura un découpage administratif, est qu'il n'est pas nécessaire, est ce qu'il n'est pas utile plutôt, je dirai incontournable, de créer des arrondissements au niveau de la commune de Tizi-Ouzou voir même dans les autres wilayas comme cela se fait dans les autres grandes agglomérations à l'échelle mondiale. Cà, c'est le premier point.

- Le deuxième point, c'est concernant certainement, le flux d'eaux usées, les déchets qui sont donc, générés par ces citoyens, ces nouveaux citoyens donc, qui vont occuper cette ville. C'est vrai qu'il y'a un centre d'enfouissement technique qui, pour l'instant, ne connaît pas encore le démarrage. Qu'en est il donc, de ces nouveaux flux d'eaux usées et de ces déchets qui seront générés à l'avenir ou dans le future?

- Le troisième point, c'est le sort des citoyens qui ont bénéficié légalement de lots de terrain à Oued Falli. Il y'a des gens soit, consciemment ou inconsciemment, soit, volontairement ou involontairement, ont payé donc, quelque chose. Qu'en est il donc, du sort de ces citoyens ? Est-ce qu'ils sont intégrés, je pense, certainement, qu'ils le sont, pour éviter des dérapages et toutes équivoques dans l'avenir ?

Est-ce qu'on peut connaître l'horizon des réalisations au moins, à moyen terme par rapport donc, à la réalisation de ce PDAU ? Est-ce que, c'est ces logements qui vont démarrer en premier ? Est-ce que c'est l'Opéra ? C'est le CHU ? Ou bien tout à la fois ? Il est important de le savoir. Et aussi, les organismes financiers qui vont intervenir dans l'exécution de ce PDAU et je propose : pourquoi pas un fond spécial pour justement, gérer convenablement le PDAU de Tizi-Ouzou ? Et, je vous remercie.

M HAROUN HOCINE :

M Le Président,
M Le Wali,
Honorable assistance,
Azzoul fellawen.

A chaque fois que l'on prononce le terme : foncier, on revient au problème des élus come bouc émissaire. Je pense que nous avons vécu une décennie difficile dans cet hémicycle, pas ce mandat, mais avec l'ancien Wali, M OUADAH.

Rappelez vous, rappelez vous que la phrase qui a été prononcée ici : « j'ai des dossiers », « j'ai des dossiers », c'est ce qu'il a dit ! « Et, ceux qui ont dilapidé le foncier, sont ici, dans l'hémicycle ! ».

Nous avons été obligés, élus que nous étions, de dire : « M Le Wali, sortez ces dossiers ! ». « Si, tel ou tel élu est corrompu, mettez le en prison ! ». « Finissons-en ! » - Il est très facile de dire, à chaque fois, les élus ont dilapidé. Mais, c'est très facile ! Mais, je pense, M Le Wali, que si vous avez le courage, vous l'avez dit, vous l'avez assumé, d'avoir arrêté le processus au niveau de la nouvelle ville, d'octroi de permis de construire, c'est que d'autres n'ont pas eu le courage d'arrêter ce processus. Donc, ils ont été quelque part, laxistes ou complices. La situation est partagée. Si, elle ne trouve pas un terrain favorable, si, elle ne trouve pas, de facilité, va-t-elle agir ?

Je crois encore et je le dis, parce qu'à chaque fois, on se sent visés, moi, de toute façon, je le dis, en tant qu'élus, c'est très facile, à chaque fois qu'il y'a un problème dans une commune, qu'il y'a un problème dans une ville, c'est le Maire ! Les élus !

La commune de Tizi-Ouzou, a connu un maire RCD, a connu un maire FFS, a connu, je crois un maire FIS et FLN, maintenant. Et, donc, ils sont pareils ? J'ai dis, je crois, je suis en train

de citer. (Allusion au FIS). Les maires sont pareils, nous vivons la même situation ! Les nids de poules, existent toujours ! Les excavations, existent toujours ! Les problèmes à Tizi-Ouzou, existent toujours !

Moi, je dis, encore une fois, la justice est là ! Je serai, mais alors là, je serai heureux et même fier qu'un maire, si, parce qu'il a dilapidé, si, parce qu'il a volé, se retrouve en prison ! Qu'il soit de notre Parti ou d'un autre ? Si, c'est un voleur, il va payer ! Mais, que l'on cesse de part et d'autre, de faire des insinuations ! La justice est là, attendons la justice !

Depuis dix ans, on parle de dilapidations, on parle d'élus qui ont dilapidé mais, je n'ai vu personne en prison ! Personne d'inculpé ! Alors, on aurait aimé que ça cesse !

De l'autre côté, en parlant du PDAU, s'il vous plaît, l'APC de Tizi-Ouzou, a connu ce PDAU. Les projets que vous venez d'annoncer, sont un secret de polichinelle ! Ils sont dans la rue. Tout le monde connaît ces projets ! Je dirai même, mieux, ils ont été annoncés par M Le Wali dès son arrivée ! Donc, ce programme est venu avec la venue de M Le Wali. Nous les avons discutés déjà, ils sont là.

Maintenant, il faut un canal, il faut peut être un cadre juridique ou je ne sais pas comment, on appelle ça, pour le réaliser, pas de problème, réalisons le. Mais, je pense que pour débattre, il faut motiver. Si, je ne peux pas, je dois voter. Si, c'est pour tout simplement, dire, c'est beau, il suffit de mettre ça dans un coin de calendrier ; rabacher, refaire pour dire qu'on a fait, alors là, je ne suis pas d'accord.

Pour moi, la commune a fait son travail, elle a fait le PDAU, maintenant, faisons en sorte que cela soit réalisé.

A titre d'exemple, le cas de TAZMALT EL KAF, combien de fois on en a parlé bien avant, le problème demeure jusqu'au jour d'aujourd'hui. Une simple petite chose, peut bloquer tout un développement.

Au niveau de la wilaya, un simple petit comité de village, peut bloquer le développement. Moi, je pense que c'est là, qu'il faut agir. Tous ensemble, administration, élus, population, on peut justement régler ce problème.

M Le Wali, vous nous avez parlé d'une nouvelle ville, moi, je vais vous le dire, moi, j'ai eu la chance, l'occasion, d'avoir visité une nouvelle ville. Eh bien, j'en rêve ! Je le dis à l'assistance : je rêve ! Elle a été réalisée à Ain Témouchent. Extra ordinaire ! C'est, dont, on rêve à Tizi-Ouzou ! Faisons en sorte que ce ne soit pas des mots vains ! Faisons en sorte que ce rêve, se réalise. Parce que, si, on arrive à avoir une ville pareille, peut être plus importante, le problème du logement sera réglé, le problème du travail sera réglé, ceux sont des projets à réaliser, inscrits à réaliser et merci.

M LE WALI :

Au sujet de l'intervention de M HAROUN, moi, je dis que parmi les problèmes que nous vivons, c'est un point de vue personnel, c'est une conclusion à laquelle je suis arrivé, dès fois, l'absence de visibilité fait en sorte que, vous avez un espace, vous ne réfléchissez pas sur cet espace, la logique, il ne faut pas être un génie pour le...donc, l'espace est occupé d'une manière, si au départ, vous n'arrêtez pas les contours au niveau de cet espace et réglementer au niveau de cet espace, comme la nature a horreur du vide, vous ne pouvez qu'arriver en fin de parcours qu'à créer cette anarchie ci. Au préalable, vous n'avez pas su comment pouvoir arrêter cette approche de façon à l'inscrire dans l'approche globale de développement.

A la nouvelle ville, effectivement, il y'a des gens à qui on a vendu des terrains avec les problèmes d'héritage...il y'a même quelqu'un qui est venu voir M Le Président de l'APW, il y'a même un terrain qui a été acquis par l'agence foncière, le Directeur de l'agence foncière est là, il

y'a un privé qui est venu en disant non, c'est ma terre alors qu'elle a été achetée par l'agence foncière. Donc, voyez toutes les difficultés que nous avons.

Maintenant, c'est différent en matière de projets. C'est pour ça que j'ai dit qu'il faut aller vite parce qu'en matière de cagnotte pour les projets, Dieu merci, maintenant, elle y'est et en matière de PDAU aussi, comme l'a dit M HANOUTI, effectivement, nous avons réfléchi mais, nous n'avons pas les moyens de notre politique. Nous avons arrêté une politique mais, malheureusement, nous n'avons pas pu réaliser ça, nous avons un peu rêvé. Maintenant, les projets sont là, il y'a des difficultés. Ailleurs, c'est qu'il y'a une spécificité pour notre wilaya, il faut le dire, il faut le reconnaître, ce n'est pas les mêmes problèmes. Mis le plus important, c'est d'arrêter la démarche. En la matière, je suis heureux d'entendre que tous les citoyens sont conformistes. ...**Fin de K7 vidéo.**

Poursuite de l'intervention.

...on veut faire un parc récréatif, mais, comment on va faire, l'idée, elle est là, il y'a des gens à Tizi-Ouzou qui sont prêts à investir. J'ai reçu moi-même des investisseurs, prêts à commencer demain pour réaliser le parc récréatif, d'attraction avec un parc aquacole. Nous avons des difficultés. Moi, j'ai réalisé une autoroute au niveau d'une wilaya, sur 40, 50 kms, on n'a pas eu de problème parce que tout était public par contre là, c'est impossible donc, il va falloir qu'on soit convaincant. J'ai parlé tout à l'heure d'un destin collectif. Donc, si chacun réfléchit pour son destin individuel, on ira pas loin. C'est un destin collectif. Donc, il y'a des difficultés, les projets sont inscrits. Le plus important pour tranquilliser les gens, le projet le plus important, c'est le stade. On a acquis 40 Ha ; les entreprises de réalisation vont être désignées, les projets étant inscrit. Son lancement est prévu incessamment. L'essentiel c'est d'arrêter cette démarche et aller vite parce que tout ce qu'on a envisagé maintenant, c'est pour répondre à une préoccupation que nous vivons actuellement. Donc, dans dix ans, quinze ans, c'est d'autres préoccupations.

Pour M BOUDJEMAA, concernant l'urbanisme, c'est la même chose. Nous, lorsqu'on va arrêté les études parce que les études de POS sont en cours. Dès que le POS est arrêté, on va déterminer le nombre de logements à réaliser, bien sûr, on donnera la priorité aux gens. J'ai dit qu'au niveau de la nouvelle ville, les gens ne peuvent pas construire eux même mais, on donnera la priorité aux gens qui ont acquis au niveau de...Mais, la formule va différer parce que, je n'ai pas les moyens. L'outil pour pouvoir laisser les gens construire comme ils veulent, l'expérience, nous l'avons vécue ; nous sommes dans une ville, nous devons nous y adapter. Nous avons déjà un programme de logements qui est lancé. Nous avons 1600 logements. Une partie est déjà confiée aux entreprises donc, elle est en voie de réalisation. Nous avons mobilisé une grande partie concernant la viabilisation, les travaux sont en cours, c'est une grosse somme. Il a parlé tout à l'heure du transfert du gazoduc qui traverse la zone des dépôts où il y'a même des gens qui veulent construire et qui sont bloqués. Nous avons tenue une réunion, nous avons dit qu'on a retenu 19 milliards pour le déplacement de la conduite de gaz pour libérer les gens qui ont des propriétés pour construire et libérer aussi, le programme de l'OPGI.

Le stade : hier, 11 milliards et quelques... et 7 milliards, cela fait, environ 19 milliards qui sont pris en charge. Nous avons, cette semaine ou la semaine prochaine nous lancer dans les travaux pour régler le problème de la décharge parce que, la décharge actuelle sera reconvertie en espace. L'entreprise, nous allons la désigner cette semaine ou la semaine prochaine pour la décontamination. L'actuelle décharge qui a été réalisée, on ne l'a pas lancée parce qu'on a voulu qu'elle soit exploitée sur plusieurs années. Nous avons réussi à inscrire un centre de tri et nous ne pouvons pas réceptionner une décharge si, on veut lui assurer une longue vie, il faudra qu'on crée, à côté, un centre de tri. L'appel d'offres est lancé – après, le Directeur de l'environnement va intervenir – nous allons lancé les travaux de réalisation d'un grand centre de tri mais, cela ne nous empêchera pas dans les jours à venir, de commencer à exploiter la décharge.

Des promoteurs privés qu'on va localiser pour construire des espaces, un aquaparc, ils sont désignés, ils sont connus. Donc, c'est des programmes qui vont être lancés au fur et à mesure. L'extension du PDAU, c'est pour permettre aux gens de construire et d'obtenir des permis de construire.

Nous avons aussi, le problème de restructuration du centre ville. C'est un programme qui est arrêté et malheureusement, nous ne sommes pas les seuls. Nous sommes en négociation avec NAFTAL parce que, elle est propriétaire du terrain à l'entrée de la ville et ce n'est pas facile parce que nous prévoyons de construire de grands immeubles à l'entrée de la ville pour un changer l'entrée de la ville. NAFTAL, a réussi a obtenir l'accord de son conseil d'administration, ils attendent le feu vert du Ministre pour concrétiser ce programme.

Nous allons réaliser l'abattoir pour délocaliser celui du centre ville pour réaliser un grand centre commercial face à la Sûreté de wilaya.

Nous avons autorisé un privé pour réaliser un marché de gros sur ses propres terres et un abattoir.

Donc, tous ces programmes, sont pratiquement, c'est des dossiers qui sont ouverts et qui avancent au fur et à mesure, il y'a des contraintes : des contraintes au niveau de l'administration, des contraintes à tous les niveaux, avec nos partenaires mais, l'essentiel est que nous essayons et qu'on est persévérant. Il faut y croire et être persévérant.

Des gens disent que c'est utopique ! Non, ce n'est pas utopique, nous avons les capacités pour pouvoir réaliser mais, cela ne dépend pas de nous. Nous avons à réaliser l'entrée de la ville, cela ne dépend pas de nous ; nous avons à faire face à un propriétaire qui est NAFTAL ! Si, cela ne dépendait que de nous, on pouvait réaliser mais, nous avons un propriétaire qui est NAFTAL alors, il faudrait convaincre. C'est une entreprise publique qui est soumise donc, à un contrôle, à un audit, elle soumise à avis. Elle a réussi donc, à passer le conseil d'administration et elle attend le feu vert du Ministre pour pouvoir réaliser.

Nous essayons aussi, d'inscrire des programmes dans la démarche qui est arrêtée, c'est ça le plus important. Ce n'est pas uniquement les projets publics mais, il faudrait aussi, que les projets privés s'inscrivent dans la démarche arrêtée.

Maintenant, en ce qui concerne arrondissements ou pas, l'essentiel pour nous, est qu'on réalise. Donc, il y'a un nouveau schéma d'organisation au niveau de wilaya donc, ce n'est pas encore arrêté, la nécessité de créer de nouvelles communes ou d'espaces cela va être examiné. Voilà, l'essentiel pour nous, c'est d'avoir cette démarche car les difficultés, nous avons l'appel d'offres pour la réalisation d'un grand centre commercial au niveau de la ville, l'organisme chargé de réaliser, les entreprises qui se sont présentées, on les a découragées. On a découragé les entreprises pour leur dire que - Le Président de l'APW est là – il a reçu une grande entreprise publique qui voulait soumissionner, on l'a découragé en lui disant que vous allez avoir des problèmes et ceci et cela ! Que pourrai je faire !

On le sait. Lorsqu'on entame une action, on ne cherche pas la facilité. Lorsque j'ai parlé tout à l'heure, on ne part pas pour bloquer, c'est un destin collectif. Si, on continue, cela veut dire qu'on va droit vers le mur et les dégâts seront très, très importants. Pour l'avenir, ça ne va pas être facile.

Pour ce qui est des affaires du foncier, Il y'a un certain nombre de dossiers qui sont entre les mains de la justice, les gens sont en droit de se défendre et ceux qui mouillés assumeront leur responsabilités. Je ferme la parenthèse. Je n'incrimine personne, ces dossiers sont aux mains de la justice et à elle de se prononcer.

L'essentiel est de prendre en considération l'expérience vécue pour regarder l'avenir de façon à mieux réaliser d'autant que les moyens existent ; cela ne veut pas dire que nous sommes plus intelligents par rapport aux gens qui nous ont précédés mais, maintenant, pour les moyens, la situation a changé. Ajouter à cela, il faut qu'il y'ait la sérénité et la tranquillité au niveau de la wilaya.

Je profiterai de cette occasion et je dirai que si tout le corps enseignant a obtenu de tels résultats au niveau de la wilaya c'est parce que cette année, c'est une année calme et où le secteur de l'enseignement n'a pas subi de problèmes, où nos enfants ont eu une bonne année scolaire, tout le monde s'est bien préparé et tout le monde est heureux. C'est 14 000 familles qui ont été délivrées pratiquement de l'anxiété. C'est lorsque il y'a eu la tranquillité et la sérénité, cela ne veut pas dire que les gens n'ont pas le droit d'exprimer un avis contradictoire mais, que les choses se fassent dans la sérénité et dans le calme. C'est une préparation de 13 années avec tout les problèmes qu'a eu le corps enseignant, cela n'a pas empêché d'avoir ces résultats et encore une fois, je tiens à renouveler mes félicitations et de toute façon, on aura l'occasion de le dire ; tous les enfants des terminales et tous les enseignants, nous aurons l'occasion de les féliciter et les encourager à aller au delà et d'abord, nous avons mis la barre très haut.

Lorsqu'il y'a le travail, les gens qui disent, il n'y a rien, il n'y a rien, les pessimistes de tous bords ont eu la réponse cinglante à commencer par le championnat de foot ball, nos jeunes ont réussi la prouesse, ils ont été sacrés champions, comme également nous sommes sacrés champions par rapport aux examens scolaires. Eh alors, Dieu merci ! (Applaudissements nourris).

M LE PRESIDENT :

Merci, M Le Wali. Donc, avant de donner la parole à M AOUDJ et à M Le DUC pour éventuellement rajouter quelque chose, j'aimerais juste dire qu'effectivement, au niveau de l'APW, nous veillons scrupuleusement à la réalisation de ce grand programme. Nous sommes porteurs d'un programme d'actions approuvé au début de notre mandat et nous ferons, absolument tout, pour qu'il se réalise. Nous sommes en contact permanent avec l'exécutif à sa tête, M Le Wali, pour participer, accompagner et régler les éventuels problèmes qui se posent.

Nous sommes condamnés à réussir. Tous les élus sont invités à participer à l'effort de réussite et de réalisation de notre programme d'action non pas pour la seule commune de Tizi-Ouzou mais, de l'ensemble de la wilaya.

Est-ce que M AOUDJ, voudrait ajouter quelque chose ?

M AOUDJ MED AKLI :

Je vais essayer très brièvement, parce que l'exposé d'hier ne permettait pas de faire le point sur l'ensemble des urgences. Nous n'avons exposé qu'un résumé succinct.

En ce qui concerne au fait, la révision du PDAU, c'est d'abord de corriger ce qu'il faut corriger de ce qui a été réalisé. Au fait, l'urbanisme, c'est toujours des expériences. Il est clair que personne dans les sciences de l'urbanisme ne détient une méthode ou un système urbanistique qui est infaillible. Il y'a des prévisions qui ont été faites dans l'ancien PDAU et l'approche qui a été faite a donné des résultats qu'elle a donnée et il s'agissait pour nous, donc, avec les collectivités locales, avec l'administration chargée de la gestion du PDAU, avec l'ensemble des services, de diagnostiquer ce qui était bon et qu'il faut encourager et ce qui n'a pas donné de fruit, il faut le corriger. Le travail, bien entendu, c'était avec l'ensemble des administrations et des citoyens parce qu'il y'a une forte sollicitation des citoyens qui voudraient être intégrés dans les surfaces d'urbanisation.

Donc, pour le versant sud de la commune de Tizi-Ouzou, de beaucoup de villages et hameaux qui étaient exclus de l'urbanisation, alors qu'il s'agissait de villages qui ont existé. Tala Athmane qui était un grand village était complètement omis dans le secteur de l'urbanisation. Alors, nous avons énormément de corrections et d'apport de correctifs au secteur de l'urbanisation et tous les citoyens requièrent leur droit pour ne pas construire illicitement mais, construire dans des secteurs réglementés.

Aussi, nous avons donné la part à des secteurs qui sont aussi importants à l'exemple des périmètres à hautes potentialités agricoles. Il faut qu'ils soient préservés, il faut qu'ils soient

délimités. Les périmètres inondables, il fallait les délimiter. Les forêts aussi, il fallait reconsidérer le peu de terre à vocation forestière en donnant sa part à l'urbanisation des agglomérations existantes et en réglementant ce domaine là. Donc, il y'a quand même, beaucoup de choses que nous avons apportées et que nous n'avons pas exposées puisque toute la partie réglementation, n'a pas été, toute exposée mais, qu'il y'a eu un certain nombre de décisions en rapport avec ce point.

D'abord, pour le PDAU, en ce qui concerne les échéances, il y'a trois échéances : le court, le moyen et le long terme : les 5 ans, les 10 ans et les 20 ans. Donc, les secteurs urbanisés ou à urbaniser dans les 10 ans ont été clairement identifiés et les secteurs à urbaniser sur une échéance de 20 ans sont clairement identifiés aussi.

Maintenant, il s'agit d'un travail, quand les anciens PDAU, ont été faits, c'était la première expérience. A l'époque, les architectes ont travaillé sur ces instruments et qui n'étaient pas préparés à ces nouveaux instruments, l'administration qui devait nous contrôler, n'avait pas assez d'expérience. Nous avons tous réalisé des PDAU qui ont servi aujourd'hui, de cobaye, d'expérience.

Maintenant, l'administration, d'abord, l'administration qui est maître des ouvrages connaît et sait ce qui a conduit à ces instruments d'urbanisme. Donc, nous sommes acculés en tant que spécialistes à aller dans les détails, à donner plus de précisions, à faire un travail plus soutenu et chaque secteur sait précisément, ce qu'il va défendre. Donc, la révision de ce PDAU a été faite ainsi.

Concernant l'urbanisation, il y'a un constat, tout à l'heure, M Le Wali avait fait, c'est que par exemple, qu'à l'intérieur du périmètre de la ville de Tizi-Ouzou, il y'a des périmètres urbanisés et à urbaniser. Dans la ville de Tizi-Ouzou, dans l'ancien PDAU, vous avez la possibilité, lorsque vous voulez construire, d'aller jusqu'à 90% de construction sur une parcelle. C'est-à-dire que chaque parcelle de la ville n'aurait, en définitive, que 10% pour organiser ses espaces verts et organiser ses équipements etc. Effectivement, ça ne peut donner que des catastrophes. Chacun essaie, parce que la valeur du foncier étant ce qu'elle est, parce que l'immobilier est demandé, c'est d'occuper le maximum d'espace qui lui est donné par l'instrument d'urbanisme.

Nous avons corrigé cette donnée pour ramener au ratio maximum de 70%, donc, à l'intérieur du secteur urbanisé pour au moins garder une proportion de 30% à l'espace à dégager à..., et ça, c'est un fait important.

Il y avait quelqu'un tout à l'heure qui avait parlé de hauteur. Vous voyez dans la ville des constructions à R+6 et R+7, alors qu'il y'a une règle de base qui est une règle générale d'urbanisme qui dit qu'il y'a une règle prospect où, on ne peut pas dépasser en hauteur de construction, la largeur de la route.

L'ancien PDAU, a donné la possibilité de construire dans une certaine hauteur de construction mais, ouvert une brèche qui est ce qu'on appelle : « les étages arctiques » c'est-à-dire qu'à chaque fois qu'on veut rajouter un étage, on recule de 3 mètres à 45° et on se retrouve avec une construction, normalement, avec R+2 en rapport avec le gabarit de la voie et on la retrouve en R+5, R+6, comme des pyramides. Donc, nous avons corrigé cette erreur qui dit qu'il n'y a qu'un seul étage attique autorisé et ce n'est pas à l'infini.

Nous avons aussi, pris une disposition qui est d'une grande importance, c'est le ratio d'occupation du sol pour tout secteur à urbaniser. Ce qui est construit est déjà fait. Donc, il y'a des études de POS en cours pour régler les problèmes mais, nous avons re- déterminé les caractéristiques des études des POS dans la nouvelle ville, ce qu'on appelle : « la nouvelle ville », la ZHUN. Il y'avait une terminologie qui a été utilisée qui consistait à dire que cette ZHUN doit faire l'objet d'une restructuration et de densification. Nous sommes des urbanistes, c'est comme les prescriptions d'un médecin. La nouvelle ville est faite de bâtiments espacés des uns des autres, pas de commerces, pas de rues etc. Pour faire la ville dans la nouvelle ville, il va falloir

meubler l'ensemble des rues, créer des placettes etc, mais, sans avoir prescrit les droits des occupants ! Ils vivent, ils ont des espaces qu'ils ont acquis, des espaces de stationnements, espaces verts, de la réserve foncière pour les équipements de proximité. Là, dans la terminologie précise utilisée dans ce genre de situation, cela s'appelle, la requalification urbaine. La terminologie urbanistique doit qualifier la ZHUN pour lui donner les éléments nécessaires pour qu'elle perde le caractère de ZHUN dortoir et avoir les équipements de proximité, les petits commerces de proximité à savoir, avoir un espace de vie tout à fait normal. Les ouvertures qui ont été opérées par l'ancien PDAU en rapport avec certaines dispositions ont ramené, ce que vous avez vu à la ville. Donc, le PDAU a une très grande responsabilité aussi dans la détermination des outils de référence.

Concernant les villes nouvelles, il y'a une loi qui parle des villes nouvelles, en ce qui nous concerne, c'est un pôle d'une nouvelle ville que nous allons créer, je vous demande de me permettre de vous lire le plan de règlement qui régit la ville nouvelle pour vous faire voir comment nous avons fait pour cadrer, pour donner le maximum de chances de succès à cette ville nouvelle, de ce fait.

Alors, je vais vous lire le règlement de la ville nouvelle de Oued Falli :

« La ville nouvelle de Oued Falli est située à l'Est de la ville de Tizi-Ouzou, elle délimitée dans le schéma structure de la ville.

La ville nouvelle de Oued Falli s'étend sur une superficie de 320 Ha. 320 Ha, pour vous donner une taille, c'est 1,5 la nouvelle ville qui existe en plus du Bd Krim Belkacem complet. Donc, sur 320 Ha, 55 Ha sont réservés au CET et son périmètre de protection est destiné à une zone d'habitat à forte et moyenne densité et d'équipements.

AMENAGEMENT :

La ville nouvelle de Oued Falli doit faire l'objet d'un programme d'actions foncières à court et moyen terme.

LE REGLEMENT :

D'abord, l'élément premier que nous avons mis, c'est le ratio d'occupation. Le ratio d'occupation de toute unité foncière est arrêté comme suit :

- Unité foncière située entre 1000 et 5000 M2 : tout permis de construire ou permis de lotir, non seulement, est assujetti à l'obligation pour le propriétaire public ou privé, de réserver :
 - 25% de la superficie de l'unité foncière à la voirie, trottoirs, parkings, places et placettes,
 - 5% de la superficie de l'unité foncière à un jardin public ou résidentiel

- Unité foncière supérieure à 5000 M2 : tout permis de construire, tout permis de lotir, non seulement, est assujetti à l'obligation, pour le propriétaire public ou privé, de réserver :
 - 25% de la superficie de l'unité foncière à la voirie, trottoirs, parkings, places et placettes
 - 5% de la superficie de l'unité foncière à un jardin public ou résidentiel
 - 10% de la superficie de l'unité foncière à un îlot réservé aux équipements publics

La loi : Il n'est pas possible de construire une cité d'habitation qui nécessite effectivement des équipements de proximité qui resteraient seulement à la charge de l'Etat !

Le promoteur immobilier qui réalise une cité immobilière doit réserver un espace pour une école, un CEM et pour les équipements de proximité.

Le règlement définit pour le propre de la petite et moyenne densité dans le secteur de l'urbanisme, est applicable à la ville nouvelle.

Le CET : il est fixé un périmètre de 200 mètres autour de sa clôture pour l'aménagement des zones d'activités de dépôt et de traitement des déchets.

Le centre de transit, conformément à l'article 63 de la loi 04 du 25.12.2004 relative à la préservation des risques majeurs et gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable, des réserves stratégiques doivent être constituées par des tentes, des Chalets et tout autre moyen pour l'hébergement provisoire des sinistrés sans abris et il y'a lieu d'aménager un centre de transit au niveau du pôle urbain nouveau de Oued Falli et c'est à ce titre que notre honorable assemblée a voté les 60 millions de DA qui vont permettre de réaliser une partie de ce centre de transit.

LA GESTION DE LA VILLE NOUVELLE DE OUED FALLI

L'organisme chargé de la gestion de la ville nouvelle de Oued Falli, est l'Agence de Wilaya de Régulation Foncière de Tizi-Ouzou.

Les modalités de sa gestion seront fixées par son Conseil d'Administration.

DISPOSITIONS LIEES AU FONCIER :

L'organe chargé de la gestion de la ville nouvelle de Oued Falli, reconstruit un portefeuille foncier sur son fond propre ou public.

L'Agence de Wilaya de Régulation Foncière de Tizi-Ouzou, procède à l'aménagement et à la réalisation des infrastructures et équipements pour le compte de l'Etat et les rétrocessions aux usagers.

Les terrains acquis, ne peuvent être rétrocédés qu'après les travaux d'aménagements et ou de réalisation.

A l'intérieur du périmètre de la ville nouvelle, il est institué sur les terrains à urbaniser un droit de préemption au profit de l'Agence Foncière de Wilaya.

DISPOSITIONS LIEES A LA VIABILISATION DE LA VILLE NOUVELLE :

L'étude d'aménagement doit faire ressortir la quote-part de chaque propriétaire public ou privé au financement des travaux de viabilisation.

L'agence Foncière doit notifier à chaque propriétaire le montant de la quote-part financière qui lui incombe.

Chaque propriétaire est tenu de verser sa quote-part à la recette communale.

Toutes ces dispositions sont tirées du droit sur la création de villes nouvelles. Nous avons cadré précisément comment cette ville nouvelle, d'un point de vue juridique, sa gestion etc, est arrêtée, idem pour le pôle d'excellence ainsi que les autres secteurs et je vous remercie.

M LE PRESIDENT :

Merci, M AOUDJ. Merci à tous les intervenants.

Donc, si vous permettez, nous allons passer au dernier point inscrit à l'ordre du jour qui est le point qui revient à chaque session, c'est les divers. L'inscription des intervenants est ouverte. (Etablissement de la liste des intervenants)

M DJOUZI MEZIANE :

Azzoul fellawen. C'est juste pour informer l'assistance que si, je suis là, membre du bureau c'est qu'initialement, c'était prévu que c'est M HADJ ALI et que par la suite, j'ai été invité par M Le Vice Président qui est là, pour le remplacer, n'est pas, M METAHRI ? Parce que hier, j'étais là et M Le Président parlait qu'initialement, c'était HADJ ALI.

M LE PRESIDENT :

Ce n'est pas ce que j'ai dit M DJOUZI. J'ai dit qu'initialement, c'était prévu M HADJ ALI qu'on avait annoncé initialement.

M DJOUZI MEZIANE :

Ce ci étant dit, ça ne fait rien et prochainement, je reviendrai, c'est tout ce j'ai à dire.

M TIROUCHE AREZKI :

M Le Président,
M Le Wali,
Honorable assistance,
Azzoul fellawen.

Moi, je vais revenir encore pour poser certains problèmes qui ont été déjà posés, généralement, non réglés ou partiellement pris en charge malgré certaines promesses de l'administration et qui pourtant, sont d'une actualité brûlante à savoir, l'AEP et l'Environnement à travers la wilaya de Tizi-Ouzou.

Donc, ma première question, c'est le problème d'alimentation en eau potable que vit particulièrement en cette période les localités du sud à savoir : Tizi-Gheniff – M'Kira, partiellement Draa-El-Mizan et aussi, celles du nord : Boudjima – Makouda – Mizrana – Iflissen et puis, la ville de Tigzirt où, des milliers d'estivants se rendent chaque jour. Pourtant, il y'avait des promesses de raccordement au barrage de Taksebt au plus tard, le 30 juin 2008, promesse tenue dans cette même salle et qui, jusqu'à maintenant, point d'eau de Taksebt. Le raccordement de ces localités à partir du barrage, accuse vraiment, un retard considérable.

Le deuxième point qui est non moins important, c'est la situation environnementale à travers la wilaya de Tizi-Ouzou. Le problème qui a été posé dernièrement en session, c'est la situation environnementale de notre wilaya qui est, préoccupante, surtout, la prolifération de décharges publiques sauvages sur le territoire de toute la wilaya. Plus de 1000 décharges publiques sauvages et anarchiques au niveau de toute la wilaya. Les moyens existent particulièrement, les moyens financiers alors, pourquoi ce retard dans la réalisation de décharges publiques contrôlées et des CET ? Particulièrement, il y'a déjà, un CET réalisé au niveau de Oued Falli qui est jusqu'à maintenant, il n'est pas mis en service.

Je n'arrêterai pas de dire et surtout par rapport à la réalisation des décharges publiques qui sont d'une actualité très importante et il y'a cette opposition des citoyens mais, qui est due généralement, à la non assistance, non association à la prise de décision quand il s'agit du choix du site d'implantation des projets. C'est la gestion participative qu'il faudrait à chaque fois, quand il s'agit de réaliser des projets comme ça, d'associer au minimum, la société civile, qui est partie prenante.

La troisième question, c'est nos communes ou du moins, certaines, qui souffrent d'un manque flagrant en matière d'infrastructures routières. Il y'a des communes qui souffrent énormément. D'ailleurs, la question qui se pose : à quand la prise en charge de ces chemins communaux, indispensables pour le développement économique et social de la région ?

Il y'a un autre problème, c'est le problème de l'alimentation en gaz naturel de Tizirt. Ce projet a été annoncé en grande pompe surtout que le projet devait démarrer cette année, ça veut dire qu'il y avait des engagements qui ont été pris sur la distribution publique du gaz naturel qui devait démarrer au début de l'année 2008. Jusqu'à maintenant, il n'y a aucune réalisation, aucun démarrage de travaux donc, la question qui se pose : quelles sont les véritables raisons qui freinent le démarrage des travaux d'alimentation en gaz naturel de la ville de Tizirt ?

J'étais chargé de vous poser un problème concernant certains élus locaux des APC de Mizrana et Tizirt qui ne sont pas encore payés depuis leur installation à ce jour. C'est le trésorier communal qui fait, si, j'ose dire, qui ne veut pas les payer malgré la fourniture des documents tels que la cessation de paiement et même l'arrêté du wali. Jusqu'à maintenant, le problème n'a pas été réglé et que je pose à qui de droit. Thanmirth et merci à tous.

M NEKKACHE IDIR :

M Le Président,
M Le Wali,
Honorable assistance,
Azzoul fellawen.

Je voudrai d'abord, M Le Wali, réitérer ma satisfaction par rapport aux résultats du baccalauréat et je félicite, M Le Directeur de l'éducation pour ces résultats qui ont nécessité un effort et je tiens à dire que le travail paie toujours.

Le volet sur lequel je voudrai intervenir et qui me tient toujours à cœur, c'est l'agriculture et dans ce contexte, je pose une question à M Le DSA : je voudrai savoir dans quelle mesure notre wilaya pourrait s'inscrire dans la démarche qui consiste à signer un contrat de performance avec les wilayas du centre qui sera mis en œuvre prochainement par M Le Ministre de l'Agriculture, tenant compte donc, des spécificités, des capacités de notre wilaya.

Donc, comment ces contrats de performance, une fois signés, vont apporter des améliorations au développement du secteur de l'agriculture à travers la wilaya et je vous remercie.

M KELLAL BELAID :

M Le Président,
M Le Wali,
Messieurs les membres de l'exécutif,
Chers amis
Honorable invités
Azzoul fellawen

Pour ma première question, elle s'adresse à M Le Directeur de l'éducation. Mais, avant, je voudrai encore une fois, lui dire : mes félicitations pour les résultats obtenus pour tous les examens qui placent notre wilaya, à la première place.

Monsieur Le Directeur,

Lors de nos différentes sorties à travers la wilaya, un bon nombre d'établissements, en tant que membre de la commission de l'éducation, nous avons dressé des rapports sur des insuffisances, voire, des dangers constatés. A titre d'exemple, le CEM ABDICHE, le lycée BEN BOULAID de Ain-EI-Hammam, le lycée EL KHANSA, le lycée Polyvalent, le lycée de

YAKOURENE et j'en passe, alors, nous voulons avoir des informations sur les suites réservées à ces rapports.

Le deuxième point : où en est t-on sur l'inscription du lycée de Tizi-Rached ? Suite à mon intervention, les enseignants, tous corps confondus, se félicitent des résultats obtenus qui sont satisfaisants et doivent être récompensés. La récompense que je juge la meilleure, c'est, M Le Directeur, l'assainissement de toutes les situations restées en suspens. Vous avez promis d'assainir ces situations : réitérez vous, M Le Directeur, l'engagement d'assainir toutes ces situations ?

Ma troisième question s'adresse à M Le Directeur de la santé. Lors de la session du 13 mars 2008, vous m'avez rassuré, Monsieur, que tout est fin prêt pour la nouvelle structure sanitaire EHS pour la rendre opérationnelle. A ce jour, rien n'est encore fait. Merci.

M LAMRANI AMAR :

Mesdames et Messieurs, Azzoul fellawen.

Je vais essayer de poser 3 questions en ce qui concerne l'éducation. Alors, pour les écoles primaires au niveau des communes de Ain Zaouia, Ait Yahia Moussa et de Draa El Mizan, des travaux ont été effectués mais, l'aide financière reste insuffisante. Ceux sont les propos de certains élus.

Pour les logements d'astreinte du CEM de Boumahni, il a été soulevé plusieurs fois mais, les choses n'ont pas évolué vers le haut. Donc, on attend la solution.

Pour ma troisième question, c'est le CEM Nouveau de Draa El Mizan communément, on appelle Base 7, il a été inauguré récemment mais, il manque de tout : moyens de fonctionnement, encadrement, sécurité etc. La remarque, c'est : lors des derniers travaux de la commission avec les services de la DE, on s'était entendu que le maximum de réalisation soit fait pendant cette période creuse des vacances et merci.

M DERRIDJ ABDELKADER :

Merci, M Le Président. Moi, j'aimerais poser une question à M Le DHW, concernant l'adduction en eau potable de Beni Douala à partir de Taksebt. L'adduction en eau potable, la daïra de Beni Douala ; lorsque je parle de la daïra cela veut dire, la commune d'Ait Mahmoud, Beni Zemenzer etc. Parce que les citoyens m'ont interpellé par rapport à cette situation.

Ensuite, je poserai la question à M Le Directeur de l'Education et je tiens à le féliciter pour les résultats obtenus cette année. J'aimerais poser une question : vous savez que nous avons intervenu pour le lycée de Beni Douala pour son réaménagement total, M Le Wali a donné son accord et je me souviens, j'étais avec le Député Tayeb MOKADEM et j'aimerais savoir qu'est ce qui est prévu dans ce lycée maintenant que, l'année scolaire est terminée ? Merci.

M DJOUADI SAID :

Bonjour tout le monde.
M Le Wali,
M Le Président,
Mes chers camarades,
Nos invités.

Donc, ma première intervention consistera en la protection du foncier de la wilaya. On n'a pas cessé de parler de l'indisponibilité du foncier au niveau de la wilaya mais, nous sommes en train de ne rien faire pour protéger les terrains là, où, ils existent. Je voudrai parler du cadastre. Il y'a des communes, à savoir, les communes qui ont un porte feuille très, très important, elles sont

peut être classées parmi les premières nantis en matière de terrain à savoir, Timizart et Aghrib et aujourd'hui, nous sommes en train d'assister à la dilapidation, on va le dire comme ça. Pourquoi ? Parce que, elles ne sont pas cadastrées.

Il est constaté d'ailleurs, que la commune de Timizart est située entre deux communes cadastrées et à chaque fois que les autorités locales formulent la demande ? Ca va se faire peut être en 2017 ? Attendre jusqu'à 2017, je crois que ce sera très difficile de protéger ces terrains. Je vous suggère, M Le Wali, d'accorder une importance particulière aux communes où il existe un porte feuille foncier, de lancer les opérations de cadastre.

Le deuxième point concerne les PCD. Donc, à cette occasion, je félicite tous ceux qui ont participé à l'opération RGPH, qui a permis donc, d'identifier et de savoir la population réelle par commune et par daïra. Je suggère à ce que la répartition des PCD puisse prendre en considération le facteur : population, comme M Le DAL, le dit. J'ai constaté à travers la multitude d'expériences au niveau des collectivités locales que les services de la DALM, prennent effectivement en considération la population en terme de moins value, la péréquation, la subvention d'équilibre et même la répartition de la subvention allouée dans le cadre du FCCL dans le cadre des réparations des écoles primaires, j'ai constaté que la répartition est bien faite que ce soit, suivant le nombre d'écoles, de la population que d'élèves. Je demande à ce que les PCD et les PSD, soient faits de la même manière.

La santé : Depuis 2007, depuis mon élection au sein de cette assemblée, c'est-à-dire, même le mandat passé, je n'ai pas cessé d'interpeller le Directeur de la santé mais, comme on dit en kabyle : « Ammine ithetsan ihvouvène ezdhath wemchich » -(comme celui qui mange des figues sèches devant un chat), c'est-à-dire, je parle et rien ne se fait. Depuis, on n'a pas cessé d'attirer l'attention de M Le Directeur de la santé, M Le Wali, une commune de 28 857 habitants avec exactitude, ne possède pas une polyclinique dans le sens large du terme et même pas la permanence de nuit, n'est pas assurée. J'ai déjà cité des exemples de morts des suites de la distance entre la commune et les hôpitaux d'Azazga, Tizi-Ouzou, Azeffoun et Tigzirt.

Donc, je crois que cette fois ci, ça serait « comme celui qui mange de la viande devant le chat ». Le problème sera solutionné cette fois ci.

Concernant la Formation professionnelle : les centres privés. Ils sont en train d'arnaquer les gens. Je ne sais pas où est le rôle de la direction de la formation professionnelle quant au fonctionnement des centres privés ? Il y'a un centre de formation privé qui s'appelle « Master Informatique » qui a délivré des diplômes aux gens. Donc, quelqu'un qui a participé au concours et une année après, on lui demande l'authentification du diplôme et quand on se rapproche de la formation professionnelle, on vous dit qu'effectivement ce centre a obtenu l'agrément mais, il ne nous a pas apporter les gens à l'examen.

Moi, je suis un stagiaire qui suit une formation dans une école agréée, et à la fin, après deux ans ou trois ans et peut être ceux qui suivent la formation de techniciens supérieurs qui vont jusqu'à quatre années et...

La quatrième question, c'est : où en est le problème du marché couvert, c'est une opération urgente notamment, dans les milieux urbains, à l'instar de Fréha.

Je remercie les services et tous ceux qui ont contribué au nettoyage de la ville mais, maintenant, il y'a lieu de réfléchir à l'installation de marchés couverts en milieux urbains et je vous remercie.

M YADDADENE SAID :

Mesdames et Messieurs,
Bonjour,

D'abord, je tiens à féliciter la famille de l'éducation pour les résultats obtenus et qui nous honorent tous.

Mon intervention s'adresse M Le Directeur de la Santé sur la situation que vit l'EPSP de BOGHNI, étant membre du conseil d'administration représentant de l'APW. Vous savez, cet établissement, de par son exigüité, sa petitesse, ne répond pas vraiment à la demande de toute une population, il couvre jusqu'à deux cent mille citoyens.

Donc, le problème de l'exigüité des locaux, ajouter à cela, le problème d'effectifs très réduit qui ne répond pas aux sollicitations et aux besoins de la population. Donc, premièrement, il y'a une structure à équidistance entre l'EPHS et l'EPSP qui n'est pas réellement utilisé par l'EPHS. J'ai discuté avec le personnel et ils souhaiteraient que cette structure qui est une ancienne pharmacie soit rattachée à cet établissement : EPSP pour soulager cet établissement d'une part.

D'une autre part, il y'a un manque de personnel administratif et technique et parfois, dans les urgences, on ne trouve qu'un seul infirmier pour une population aussi importante. Il faut se rendre là bas pour voir dans quel état, est, cet établissement. Merci.

M FERHAT AHCENE :

Salut tout le monde.

Moi, je commencerai par rendre un vibrant hommage et une très grande reconnaissance à toute la famille de l'éducation et à toutes celles et à tous ceux qui ont contribué de loin ou de près à relever ce défi en terme de résultats aux examens. A nous, maintenant, d'investir encore dans ce secteur, facteur de démocratie et de paix.

Ma première question s'adresse à M Le DAL, en ce qui concerne le Kit Informatique pour les écoles primaires. Les directeurs d'écoles, nous ont fait part d'une inquiétude par rapport à ce qui reste du Kit Informatique à savoir l'imprimante qui tarde toujours.

Ma deuxième question, s'adresse à M Le DTP concernant la RN 12, reliant Tizi-Ouzou, à Azazga qui est devenue malheureusement, un mouvoir vu la densité de la circulation, son étroitesse et la faible présence de l'Etat pour ne pas dire, l'absence de l'Etat pour réprimer les actes irresponsables des chauffards.

Monsieur le DTP, à quand, son élargissement et la déviation de la ville d'Azazga ?

Ma troisième question qui est sous forme donc, d'interpellation, s'adressant donc, à M Le Président de l'APW : d'un côté, on ne cesse d'inviter des élus à travailler de concert pour soulager un tant soit peu la wilaya, d'un autre côté, le cadre où, nous pouvons contribuer en tant qu'élus, se trouve dépouillé de sa souveraineté. Je parle bien sûr des commissions et particulièrement, les commissions dont je suis membre : commission sociale et de la santé et la commission de l'éducation, de la formation et de l'enseignement supérieur.

En effet, comment me contredire quand on sait que la commission sociale et santé, a arrêté un programme de sorties sur le terrain et quelle fût ma surprise quand j'ai appris qu'elle a été renvoyée aux calendres grecques par l'exécutif de l'APW.

Quand on sait que la commission de l'éducation, a recommandé une commission d'enquête sur le lycée de Yakourène et qu'en plénière, on a revu notre position pour plus de concertation en commission et à ce jour, cette concertation n'a pas eu lieu.

N'est pas là donc, un dépouillement, j'allais dire, des prérogatives des différentes commissions.

M LE PRESIDENT :

Bon, je vais essayer de répondre à ces interpellations, à cette interpellation. Oui, il se trouve que la commission sociale et santé a élaboré un très grand programme de sorties sur le terrain et qu'elle a effectué, effectivement, énormément de sorties. Il ne vous échappe pas que la mission de l'Assemblée Populaire de Wilaya, c'est de dresser l'état des lieux et d'en faire des propositions de sortie de crise, entre guillemets, à chaque « paquet ». Malheureusement, je crois savoir que vous êtes l'un des membres les plus actifs au sein de cette commission, elle n'a jamais rendu compte de ses sorties. J'ai dit, sortir pour sortir et se déplacer quasiment tous les jours pour le plaisir de se déplacer, n'est pas le rôle de l'assemblée.

Oui, aux déplacements les plus efficaces ! Il y'a des commissions qui sortent et qui rendent compte et nous essayons de prendre les initiatives qui s'imposent. Malheureusement, la commission dans laquelle vous êtes, à laquelle vous appartenez, vous me l'aviez dit et redit, je vous ai dit que la mission de l'APW, n'est pas de sortir tous les jours sur le terrain, sans rendre compte. Je comprends qu'il y'a peut être cette volonté de trouver les voies et moyens de justifier une absence..., je peux comprendre ! Mais, en aucun cas je ne pourrai être complice ! Une commission doit rendre compte.

Quant à la deuxième interpellation, ça ne tient qu'à vous, en tant que commission, de revoir votre position. Il ne m'appartient pas de vous dicter une position à prendre ! Vous ne vous êtes pas souciés, vous attendez un moment pour intervenir et dire que vous êtes le meneur, le plus doué et le plus disponible, le plus disponible, nous sommes autant que vous disponibles, nous avons le même souci mais, je ne suis pour rien, absolument, pour rien. C'est votre commission...c'est votre commission... , **(interrompu par M BRAHIMI, protestant sur les affirmations de M Le président)**

Monsieur BRAHIMI, s'il vous plait, laissez moi terminer !

M BRAHIMI RABAH :

Je ne vous laisserai pas terminer, c'est insupportable !

Echanges de propos inaudibles et cacophoniques entre M Le Président et M BRAHIMI.

M LE PRESIDENT :

... je continue, je continue... et ça sera comme ça et durant tout le mandat ! Je suis le Président, je vous répondrai du tic au tac !

M BRAHIMI RABAH :

Vous n'êtes pas là, pour polémiquer ! Vous êtes là, pour gérer l'assemblée !

M LE PRESIDENT :

En élu responsable, apprenez à vous comporter comme un élu responsable ! Apprenez à ne pas faire justice ! Nous abondons de la même manière !

Ecoutez ! Je répondrai du tac au tac, à chaque fois que de besoin ! A chaque fois que de besoin ! Les uns et les autres doivent mesurer la portée de leur intervention, pas de fausses accusations, je ne vais pas obliger la commission de l'éducation à revoir sa position par rapport au lycée de Yakourène ! M Le Président est là, est ce que j'ai eu à l'empêcher de revoir sa position ? Ce n'est pas le cas ! Alors, la parole est à M BELLABAS.

M BELLABAS MAHFOUDH :

Merci, M Le Président. Bonjour à tous et soyez les bienvenus.

Moi, j'ai deux ou trois petites questions. Ma première question est adressée à M Le Directeur de la Culture puisqu'on a parlé hier, du patrimoine justement, est ce qu'on peut savoir, M Le Directeur, combien de sites inventoriés et quels sont les sites et quels sont les grands chantiers qui existent dans notre wilaya ? Sachant que la commission jeunesse, sports et culture, a proposé l'inscription d'un théâtre de verdure : 1 à Azeffoun et le 2^{ème} à Tizirt, je ne sais pas où est qu'on est sur cette proposition ?

Ma deuxième question s'adresse à M Le Directeur des transports. Sincèrement, ces derniers temps, au niveau de la Direction des Transports, nous ne savons pas ce qui se passe. Je trouve qu'il ne se passe pas de mois où, il n'y a pas de grève. Donc, il y'a encore une fois, une grève qui s'est déclenchée, hier. Donc, le mouvement de grève a commencé hier, le 14 et on aimerait avoir un peu plus d'informations sur ce qui se passe au niveau de cette Direction.

Ma troisième question, je m'adresse à M Le Wali : on est le 15 juillet et la saison estivale, n'est pas encore ouverte d'une manière officielle donc, c'est pour quand, l'ouverture officielle de cette saison estivale ? Où est ce qu'on est avec la carte touristique de la wilaya?

Troisième chose, je voudrai terminer par quelque chose de positif et ça, c'est au niveau de la commune de Fréha, M Le Wali, i se passe des choses, ces derniers temps, extrêmement importantes dans cette ville puisque, depuis quelques jours, il y'a eu l'installation de la Sûreté Urbaine, les choses effectivement, M Le Wali, commencent sincèrement à rentrer dans l'ordre.

D'abord, il y'a eu le commencement de l'organisation de la circulation, puis, comme deuxième étape, il y'a eu pratiquement : la police a déclaré la guerre aux commerces informels qui existent au niveau de Fréha lorsqu'on sait que lorsqu'on traversait pour aller à Azeffoun, Aghrib ou n'importe où, dans ce village, il vous faut au minimum 20 minutes pour passer dans cette ville.

Donc, effectivement, au niveau de cette ville de Fréha, elle a complètement changé de visage, ses places, ses trottoirs, ses rues, ses ruelles sont désormais nettoyés. Elle commence à mieux respirer. Nous, en tant qu'élus, nous ne pouvons que saluer ce travail qui se fait par l'APC de Fréha ainsi que la Sûreté Urbaine et nous nous demandons effectivement, jusqu'à quand, un travail pareil, on aimerait bien que ce genre de choses se passent un peu partout en Kabylie et surtout, au chef lieu de wilaya et merci.

M HADIBI SAADI :

Honorable assistance, bonjour. Ma question est toute simple, elle s'adresse à M Le DUC. C'est un citoyen de Ain El Hammam, vous avez été saisi par rapport à une situation qui perdure à savoir, qu'il y'a un autre citoyen qui occupe la chaussée et j'aimerais savoir quelles sont les dispositions qui sont prises ? Merci.

M LE PRESIDENT :

Nous venons d'épuiser la première liste des intervenants inscrits, nous allons ouvrir la dernière liste de ce qui voudraient intervenir. (Confection de la liste : 6 inscrits).

M DAID MOHAMED :

Bonjour tout le monde.

Je commencerai d'abord, par remercier un certain nombre de Directeurs qu'on a sollicités au moment de l'évacuation de la population d'Ait Mahmoud. Donc, je vais commencer dans le désordre de toute façon, par la Jeunesse et des Sports, DMI, DTP, urbanisme et construction, les Affaires religieuses, les forêts, l'hydraulique et l'environnement. Bon, les autres, on va les citer prochainement in chaa Allah.

Donc, concernant un certain nombre de problèmes qui, du moins seront pris en charge dans les prochaines interventions in chaa Allah. Donc, ça concerne le bétonnage du village de Tizi Hibel qui est pris en charge par la DUC dans le cadre des intempéries, le raccordement des villages Taourirt Moussa et Tizi Hibel en gaz de ville. Je remercie la direction de la jeunesse et des sports qui nous pris en charge la réhabilitation du stade de la commune d'Ait Mahmoud ainsi que les travaux publics et l'hydraulique.

Ma première question, elle s'adresse à la DRAG, c'est concernant les financements extérieurs. Comme vous le savez, notre communauté installées à l'étranger, ne cesse de prendre des espaces très, très importants au sein des institutions de la République que ce soit en Europe ou ailleurs. Elles, surtout concernant notre région, porter de l'aide et de l'assistance en terme d'infrastructures et d'équipements au profit de leur villes ou villages d'origine. Par quel créneau, ces personnes et ces associations peuvent s'organiser pour des financements extérieurs. Donc, ce n'est ni, de la charité ni, de l'aumône. Ce sont des gens de bonne foi qui aiment leur région et veulent apporter leur pierre à cet édifice qui vient d'être lancé.

La deuxième question s'adresse à M Le Wali. Lors du séminaire organisé par Le Ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Monsieur Le Ministre a décidé de prendre en charge les dettes des différentes communes au niveau national. Donc, dans ce même contexte, je veux juste attirer votre attention, M Le Wali, sur les problèmes concernant les CSA : est ce qu'il n'y a pas possibilité d'essayer d'aider ces clubs qui ont pratiquement des dettes qui varient entre 3 et 5 millions de DA alors que ces derniers temps, on a assisté à des clubs qui sont financés à hauteur de 70 milliards. Donc, je voulais juste attirer votre attention pour apporter de l'aide et de l'assistance à ces clubs. Je remercie par la même la direction de la formation qui apporte un soulagement en terme d'accompagnement de notre jeunesse et merci.

M BRAHIMI RABAH :

M Le Président,
M Le Wali,
Chers camarades,
Honorable assistance,
Bonjour à tous.

Avant de commencer mon intervention, je tiens à présenter mes excuses auprès de l'assistance. Ce n'est ni, dans mon éducation, ni dans mon niveau de piquer un tel niveau de colère. Je vous dis sincèrement que je suis très en colère, nous sommes très en colère. Mille excuses à l'assistance.

Monsieur le Président,

Permettez moi d'abord, à l'occasion du 46^{ème} anniversaire de l'indépendance de notre chère patrie, de souhaiter une bonne fête de l'indépendance à toutes et à tous et travaillons ensemble, vivons ensemble, espérons ensemble que, l'Algérie trouvera paix, stabilité et prospérité.

Permettez moi aussi, d'adresser mes félicitations aux bâtisseurs de l'Algérie de demain à savoir, la famille de l'éducation dans notre wilaya, aux élèves qui nous ont honorés, aux parents qui les ont accompagnés, aux professeurs qui ont travaillé d'arrache pied, aux personnels de l'encadrement à leur tête, le Directeur de l'éducation sans oublier quand même, le Directeur de l'éducation qui a fourni beaucoup d'efforts afin d'atteindre ce niveau là et pendant toute l'année, pour garantir les conditions et les moyens nécessaires pour qu'enfin, notre wilaya retrouve sa place.

Monsieur le Wali,

Permettez moi de m'adresser à vous au nom d'un professeur au niveau de l'université Mouloud Mammeri en l'occurrence, le professeur DAHMANI Mohamed, professeur à l'institut des sciences économiques et au nom de toutes ces femmes Kabyles qui, avec leur doigté, leur passion, leur génie, elles ont pétri l'histoire et notre culture.

Monsieur le Wali,

Au risque de me tromper, peut être que c'est vous ou bien votre prédécesseur, a déjà rendu visite à cet éminent professeur, chez lui et je sais qu'il y'a des promesses qui ont été données et en présence même, il me semble, d'un Ministre et moi aussi, j'ai été chez lui, je lui ai rendu visite, j'étais comme vous ou bien le responsable qui a été, très choqué, bouleversé et à la fois rassuré et réconforté.

Très choqué par l'état et la tenue dans laquelle se trouve ce professeur, très bouleversé du comment, il mène sa vie entre les objets de musée très anciens qui ont envahi sa demeure.

Très inquiet de l'avenir de ces objets, de ne pas permettre à ces nouvelles générations de découvrir.

Mes chers camarades,

Il se peut que je ne trouverai pas les mots très forts pour vous présenter l'état dans lequel se trouve cet éminent professeur, mais, je vous assure que la chose dépasse l'imaginaire et je vous invite vous, tous, peut être, dans le cadre d'une commission, à lui rendre visite.

Plus de 30 000 pièces entassées, de la petite chandelle jusqu'au grand récipient de céréales « Achvaylou ». De l'entrée en passant par la baignoire, les couloirs, toutes les chambres, la cuisine, sont envahis par les objets de grande valeur historique et culturelle.

Très rassuré par contre et réconforté parce que notre patrimoine, notre histoire et notre culture, sont protégés. Des objets de poterie très anciens qui puent une expression culturelle, sociale et même sentimentale de la femme Kabyle avec les différents tatouages et les motifs représentant toute la région de la Kabylie.

Monsieur, Le Président,
Chers camarades élus,
Tous et toutes, ici présents, dans cet hémicycle,

Vous êtes interpellés. Peut être que je n'ai pas choisi les mots, pour vous décrire la situation mais, croyez moi, que c'est indescriptible.

Il reste une chose, c'est que nous devons faire des démarches pour mettre à l'abri ces objets et collecter d'autres et cela, en inscrivant immédiatement un musée digne de notre histoire et de notre patrimoine. Voilà, pour ma première question.

La deuxième, je m'adresse à M Le Directeur de l'éducation concernant le passage de la 6^{ème} à la première AM. Il y'avait, comme vous le savez, deux sessions : la 1^{ère} session et la 2^{ème} session. Je suis étonné de savoir ou de lire un communiqué du Ministère de l'Education instruisant ses Directeurs de prendre tous ces élèves là, même ceux qui ont échoué dans la classe de 1^{ère} AM. Je vous demande sincèrement de vous pencher sur l'avenir de ces élèves là, leurs capacités et leur niveau pour pouvoir suivre et les risques qui peuvent survenir sur leur scolarité bien sûr.

La deuxième question concernant toujours l'éducation, j'ai lors de l'une de mes sorties sur le terrain au lycée d'Ait Yahia Moussa (Oued Ksari), ce n'est pas pour décourager, ce n'est pas dans mes habitudes, l'allure de réalisation des travaux, risque de nous faire rater le rendez vous.

Encore, je tiens à souligner cela, lors aussi d'une sortie que j'ai eue à effectuer avec le Directeur de l'Hydraulique, Monsieur ABBES, pour une levée d'opposition du côté de chez moi, nous avons profité de l'occasion pour effectuer une visite au niveau du barrage de Koudiet Asserdhoun, je tiens à le féliciter et à l'encourager pour tout ce qui est en train de se faire pour l'acheminement ou bien l'alimentation de notre wilaya via ce barrage là et vous voyez bien que lorsqu'il y'a des choses bien faites, on ne rougi pas et on n'a pas honte de les applaudir et de les encourager et merci et encore une fois, je m'excuse auprès de l'assemblée et il faut que m'arrête car je vois le Président en train de chronométrer.

M AOUDJ MED AKLI :

J'ai une petite intervention que j'ai intitulée : « A quand la mise en place du fond pour la montagne ? »

« Parler du fond de développement pour la wilaya de Tizi-Ouzou, fait penser à son relief montagneux et par conséquent, son hostilité à son urbanisation et particulièrement, à son industrialisation. Les hautes montagnes représentent 51,84% de son territoire, les moyennes montagnes 31%, les piémonts 10% et les plaines, ne représentent que 6%.

En effet, il est de tradition que les montagnes restent en marge et fassent les frais du développement urbain et industriel. Le déclin économique, les raisons humaines, qu'ont connus les montagnes, de par le monde, au cours du siècle passé, sont édifiants à cet égard.

La wilaya de Tizi-Ouzou, malgré la forte rétention de la population enregistrée jusque là, n'a pas été épargnée par ces phénomènes. Elle doit cette résistance, à la singularité de son émigration qui a pu assurer la reproduction sociale de ses communautés villageoises.

C'est également, cette émigration qui agit pour assurer la survie de cet espace social dont la principale ressource, c'est la force du travail mais, aujourd'hui, cette force du travail n'est plus exportable comme par le passé.

Le retour du phénomène migratoire risque de rompre l'équilibre qu'ont maintenu, par la perfusion métropolitaine depuis plus d'un siècle.

Le dualisme villages – villes peu ressenti jusque là, ne manquerait pas de s'exacerber sur le plan de la dégradation de vie des populations villageoises, notamment, le chômage, le sous équipement, la promiscuité.

Autrement dit, combien des 800 000 habitants peuplant les montagnes de Tizi-Ouzou, vont pouvoir résister aux forces répulsives que développe l'espace social montagnard qu'exercera le milieu urbain d'autre part.

La montagne s'étendant sur 84% du territoire de la wilaya, abrite plus des 2/3 de la population dans une constellation de 1500 villages en mutation rapide.

Cette étendue montagneuse est caractérisée par l'absence de structures de production économique et la progression de la disparition des bases productives traditionnelles.

La vallée qui est une portion contiguë du territoire, abrite déjà le 1/3 de la population.

De jour, la vallée reçoit beaucoup plus de population en raison de la forte concentration de l'emploi, des équipements et des services.

Chaque matin les populations descendent vers la vallée pour prendre leur part de développement mais, beaucoup, ne s'accommodent pas avec la migration pendulaire trop

coûteuse, la santé peu profitable. Ceci se traduit par une crise du mal vie comme le montre l'expansion du cadre bâti et le mitage très avancé de l'espace agricole de la vallée.

Autrement dit, la prise en charge des transformations spatiales des villages, est impératif urgent sans quoi, les départs vers la vallée ne seront que plus nombreux. Ceci montre la nécessité d'inscrire le développement économique de notre wilaya dans un cadre de cohérence qui permette la maîtrise de l'urbanisation de son territoire.

Ménager la montagne et la vallée serait le principe de base de l'aménagement de notre wilaya.

L'article 14 de la loi 01- 20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire, prescrit dans nos zones de montagne, une économie intégrée liée à la mobilisation de ressources hydriques et des techniques adaptées et au développement de l'agriculture et l'élevage de montagne, à la restauration, la préservation et l'expansion rationnelle du patrimoine sylvicole, à la protection et la diversification biologique, à l'exploitation optimale des ressources locales, au développement de l'artisanat, du tourisme et des activités de loisirs adaptées à l'économie de montagne, au désenclavement en améliorant les réseaux de communication, à la promotion des centres de vie, à l'installation des équipements et services nécessaires à la vie dans ces régions, à la protection et à la sauvegarde des biens culturels, historiques et archéologiques.

L'article 2 de la même loi stipule que: l'aménagement et le développement durable du territoire est initié et conduit par l'Etat.

La loi 04-03 du 23 juin 2004 relative à la protection des zones de montagne dans le cadre du développement durable a pour objet ? de fixer les prescriptions applicables en matière de protection, d'habilitation et d'aménagement des zones de montagnes et leur développement durable.

Les zones de montagne, sont l'ensemble des espaces formés par les chaînes ou les massifs montagneux présentant à ce titre, des caractéristiques géographiques, des reliefs montagneux et de pentes sur la base des réalités géographiques d'altitude et de pente et des critères d'homogénéité économique, environnementales et d'aménagement du territoire ainsi que la densité d'occupation humaine.

Les articles 3 et 4 de la loi 04-03, fixe les paramètres sur lesquels, il faudrait se baser pour le financement des zones de montagne.

L'article 9 de la même loi stipule que les schémas régionaux font ressortir toutes les zones de montagne et leur classification en matière de densité afin d'orienter les actions de développement en fonction des spécificités de chaque zone et d'atténuer leur handicap.

L'article 10 de la même loi stipule que : (interrompu par M Le Président pour lui demander d'abrégé). Je demande au moins une minute de plus rétorquera t-il en raison de l'importance). ... le plan de l'aménagement du territoire prescrit les occupations d'espaces en matière de réalisations d'infrastructures socio économiques.

L'article 11 stipule que les zones de montagne, sont des zones à promouvoir.

Et, j'en viens à l'article 13 qui stipule qu'il : est créé un fond pour le développement des zones de montagne. Ce fond est destiné à soutenir l'ensemble des activités et les opérations visant la protection, la promotion et l'habilitation des zones de montagne ainsi que les actions y afférentes.

Les ressources du fond pour les montagnes et les modalités d'affectation sont définies par la loi de finances.

Au regard des 2 lois sus citées, la politique de développement des zones de montagnes est clairement définie.

M LE PRESIDENT :

Il va falloir que j'arrête votre intervention.

M AOUDJ MED AKLI :

Je n'ai pas pu poser mes deux questions mais, ça ne fait rien.

M HAROUN HOCINE :

Azzoul fellawen

Je ne vais pas déroger à la bienséance de notre honorable assemblée, dans un langage courant, M le Directeur de l'éducation, je vous dis : bravo, en mon nom personnel et au nom du groupe FFS. Bravo pour les résultats ! Et aussi, bravo, parce qu'il faut rendre toujours, il faut rendre à César ce qui appartient à César. Rendre le mérite à ceux qui le méritent. Il n'y a pas matière à rougir !

M Le Directeur de l'éducation, vous avez fait honneur à cette wilaya et je le dirai. Vous avez en plus des résultats du BAC, vous avez fourni des efforts.

Dans cette nébuleuse de bonnes actions, M Le Directeur, j'émets un petit bémol. Je l'ai toujours dit et à chaque fois que j'interviens, ça reste le problème des contractuels.

Monsieur le Directeur, j'ai un cas particulier, d'éloquent, qui a travaillé depuis 4 ans et qui n'a pas encore reçu son salaire. Qui a passé 3 fois le concours et qui n'a pas été admis. C'est un cas particulier !

Je sais qu'il y'a des efforts qui sont en train de se faire mais, ce point là, reste encore à parfaire.

Maintenant, je m'excuse, si, je salue une Direction, je vais égratigner une Direction, c'est la Direction des travaux publics. Dans cet hémicycle, il y'a quelques mois, pas la dernière mais l'avant dernière session, j'ai parlé de la RN30, chaque jour que Dieu fait, je viens des Ouadhias à Tizi-Ouzou et je repasse. Depuis deux ans, les déformations de chaussées sont restées des déformations de chaussées. Les problèmes sont récurrents ; j'ai signalé sur au moins 40 mètres des éboulements ou je ne sais pas comment appeler ça, techniquement, j'ai été rassuré mais, à ce jour, le problème y ait !

A côté, il y'a un autre problème plus important, il s'agit de la route qui menace de disparaître. A n'importe quel moment, je dis bien, à n'importe quel moment, la route peut descendre et un camion ou une voiture ou un être humain, avec.

Je sais qu'il y'a un petit travail qui se fait, s'il vous plait, une fois tous les quatre ou cinq jours que je passe, je trouve un tracs en train de faire quelque chose. Là, il s'agit, s'il vous plait, d'ouvrage, il s'agit d'un travail ; il y'a urgence et je ne comprends pas, à ce jour, que rien n'a été fait ? S'il vous plait, j'interviendrais toujours dans ce sens de l'ouvrage, de l'Art, vous allez me dire que vous êtes artiste !

Au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou et dans toutes les communes, Dieu merci, l'argent y ait, nous sommes en train d'inscrire des projets d'aménagement urbain mais, j'aurai souhaité que l'on m'explique : pourquoi extraire ? Enlever une bordure de trottoir en ciment pour remettre une

bordure de trottoir en ciment ? Pourquoi, enlever un carrelage pour remettre un carrelage ? J'estime que maintenant, nous avons les moyens, on peut en faire de belles choses ! Et, faire de belles choses, j'estime qu'on n'a pas de personnel qualifié dans ce sens. Je vais vous citer un exemple : ceux qui passent par Taberkoukth, ceux qui passent par Beni Douala, pour aller aux Ouadhias, il y'a un autre problème que je ne connais pas, c'est un cas rare, c'est celui de créer des zigzags sur une ligne droite alors que pour une ligne droite, il suffit de créer un fossé bétonné ? C'est vrai qu'ils travaillent mais, il y'a un contrôle pour cela !

Nous avons de l'argent, nous devons faire de Tizi-Ouzou, une belle ville ! Le terme « PDAU » doit accompagner Tizi-Ouzou et tous les villages. Nous sommes en train de créer carrément des clans de ville ; les mêmes programmes, les mêmes lampadaires.

M LE PRESIDENT :

S'il vous plait, il vous reste 30 secondes.

M HAROUN HOCINE :

Bien. Si, vous devez m'interrompre, je dois revenir juste sur un petit point et je dois vous rappeler que je suis chef de groupe et j'ai le droit je crois, à quelques minutes de plus.

M LE PRESIDENT

Comme chef de groupe, vous avez droit à 10 minutes.

M HAROUN HOCINE :

Très fort ! Bien, justement, je vais profiter pour interpeller le Directeur de la Culture par rapport au point. Mon camarade, l'a interpellé et je l'interpelle pour la même chose. Parce que je voudrai comprendre : c'est quoi un site culturel classé ? Est-ce qu'une zaouia, peut être classée ? A ma connaissance, en tant qu'artiste, toute œuvre, qu'elle soit historique, qu'elle soit un bâtiment, qu'elle soit religieuse, toute œuvre, de par ses caractéristiques, soit ancienne, architecturale, peut être classée comme monument culturel. Alors, je demande, parce qu'on a élagué rapidement ce point, pour éviter la polémique et puisque le Directeur est là, j'aurai avoir plus d'éclaircissements.

Juste un dernier point, M Le Wali, dans ma commune, j'assiste au revêtement des routes en tri couches, qui ont été goudronnées, il y'a 5 ans, la plus part des routes, moi, j'estime qu'il faut arrêter çà, maintenant. Quand il faut faire une route, la faire en béton bitumineux ; il faut prévoir des moyens. Le maire n'a pas les moyens d'inscrire en béton bitumineux et toutes nos routes seront reprises 5 ans après et de la même manière cela veut dire qu'elles vont se dégrader 5 ans après.

J'aurai souhaité que l'on fasse un effort envers le Maire, non pas seulement vers le Maire d'Ait Bouaddou mais, envers la plus part des Maires qui souffrent en matière de PCD et merci.

M MSELA MOHAMMED :

M Le Wali,
M Le P APW,
Mesdames, Messieurs,
Bonjour.

Je prendrai la parole afin de discuter d'un petit point concernant la santé.

Donc, suite aux réformes engagées par notre Gouvernement par décret du 19 mai 2007 portant création de PSP et d'EPH devant changer le visage de la santé dans notre wilaya et dans

le pays en général et au vu une ombélie financière que nous traversons, il est malheureux de constater qu'au jour d'aujourd'hui, aucune amélioration ne se fait sentir dans ce secteur.

La création d'EPH et d'EPSP, n'a rien ramené de positif jusqu'au nouvelles administrations qui ont été installées dans les structures, disons que ces administrations ont squatté les espaces techniques : salles de consultations, salles d'attentes, labos etc. C'est-à-dire, jusqu'au jour d'aujourd'hui, rien de positif n'a été observé. Alors que dans certains découpages l'EPH prend le laboratoire et l'EPSP, ne dispose pas de Laboratoire.

Ce qui devait être fait en ce qui concerne les centres de santé qui devaient être érigés en polyclinique, jusqu'au jour d'aujourd'hui, à ma connaissance, il n'y a aucun point d'urgence rajouté aux points d'urgences existants. Or que, dans la réforme de la santé, tous les centres de santé érigés en polycliniques, devaient bénéficier d'un point d'urgences.

Même concernant les recrutements. Les recrutements devaient être massifs concernant les personnels de santé : Médecins et Para médicaux et jusqu'au jour d'aujourd'hui, il n'y a pratiquement pas de recrutements, juste dans les PGRH (Plans de gestion des Ressources Humaines), il n'y a que quelques postes de Médecins ou de Para médicaux mais, les recrutements massifs dont on nous a parlé, jusqu'au jour d'aujourd'hui, on constate pratiquement, rien du tout. Donc, ce qui revient à dire que dans les structures qui existent actuellement, pratiquement, c'est des structures boiteuses en général à l'image de certaines polycliniques telle la clinique de M'Douha qui, suite donc, à une panne de radio, cette polyclinique, ne dispose pas de radiographie d'urgence et en maternité, la radio n'existe pas. Les gens qui ont des traumatismes sont évacués vers le CHU, ce qui laisse à désirer quant au problème d'urgences qui, logiquement, devait soulager le CHU et qui ne le fait pas jusqu'au jour d'aujourd'hui.

Le deuxième point dont je voudrai parler c'est par rapport à un point qui me tient toujours à cœur : j'ai parlé dans une session, il y a quelques mois, d'un hôpital à DBK, c'est à dire que, vu que la structure qui existe qui est une polyclinique, est dépassée.

J'ai eu à travailler au point de garde et j'ai eu jusqu'à 80 malades par 24H. J'ai eu à soumettre l'idée d'un hôpital de 60 lits, c'est-à-dire un EPH de 60 lits. La réponse des services concernés était qu'à DBK, vous avez demandé un hôpital et vous en avez deux ! C'est-à-dire que je n'ai pas eu le temps de répondre, l'occasion ne m'a pas été donnée de répondre mais, je tiens à dire quand même que, je sais faire la différence entre un EPH et des hôpitaux de spécialité tels que le service cardio pédiatrique. DBK a bénéficié de deux hôpitaux qui auront à prendre en charge, une fois réalisés, les urgences cardio pédiatriques, quand même, je suis un intellectuel, je suis un universitaire, je sais faire la différence entre l'EPH de 60 lits avec un service d'urgence quand, vous avez un fils avec un 40° de fièvre et pour ne pas l'emmener dans un hôpital de spécialité cardio vasculaire, vous devez l'amener dans une polyclinique ou dans les service d'urgences d'un EPH ; Donc, je ne sais pas, j'ai envie d'utiliser certains mots mais, je ne le ferai pas parce que, quand même, pour passer d'un EPH pour des hôpitaux de spécialité, quand même, on sait faire la différence entre l'EPH et les service d'urgences cardio vasculaire !

Donc, je réitère ma proposition, c'est qu'à DBK, il faut qu'il y ait un hôpital de 60 lits avec un service d'urgences digne du nom.

Donc, je termine avec la santé et je voudrai juste poser une petite question concernant la DHW. On a eu à parler de Taksebt, du barrage de Koudiet Asserdhoun, je voudrai avoir juste une idée sur le barrage de Tléta qui devait être réalisé, il y a plusieurs années et au jour d'aujourd'hui, on ne voit pas les travaux démarrer, va-t-il être réalisé ou non ? Donc, je voudrai juste avoir quelques informations car il sera d'une aide importante au capital en ressources hydriques de la wilaya.

Je terminerai juste par un petit point pour la DUC. A DBK, il y'a un grand boulevard : le boulevard Larbaoui, disons, dans le cadre de l'amélioration urbaine, il y'a un espace de 11 mètres de large au milieu et par rapport aux riverains, la surface du trottoir est énorme. Est-ce que par les

temps qui courent, on ne peut pas encourager des espaces de débauche parce que, connaissant ce boulevard, il y'a des débits de boissons, est ce que vous n'allez pas encourager vraiment, des lieux de débauche. Je vous remercie.

M DEBIANE MOULOUD :

Bonjour tout le monde.

Je commencerai par féliciter toutes les personnes qui ont contribué à la réussite des élèves aux examens et j'aurai à poser une question. C'est une question que je vais poser pour la énième fois et même dans l'APW sortante, je l'ai déjà posée. C'est concernant les enseignants en langue Tamazight qui sont enseignants depuis deux ou trois ans et jusqu'à ce jour, ils ne sont ni, titularisés ni, régularisés.

M METAHRI MED SAID :

Merci, M Le Président. Permettez moi de revenir une deuxième fois, honorable assistance. Bonjour tout le monde.

Je vais être un peu bref, je m'adresserai, premièrement, à la famille de l'éducation pour ne pas rester seulement dans les félicitations, il y'a déjà une opération qu'on a commencé dans l'ancienne APW, on va continuer in chaa Allah, pour encourager justement, ce qui ont fait la fierté de notre wilaya.

Donc, l'opération «tableau blanc », le Président de la commission, ici présent, prendra attache avec la direction et in chaa Allah et on va reprendre cet opération « tableau blanc » pour encourager, étant enseignant, c'est vrai, des fois, on est découragés de prendre la craie tellement c'est salissant. Donc, pour encourager cette famille, on ne va pas rester dans les félicitations, nous devons vraiment encourager cette famille.

Je voudrai aussi revenir sur ce qui est dit par d'autres intervenants, c'est l'environnement, je ne sais pas, c'est surtout par rapport à la collecte des déchets, aussi, on demandera au Président de la commission de l'environnement de voir avec les Présidents d'APC pour faire éventuellement un programme, un plan d'actions envers les APC pour une prise en charge réelle de la collecte des déchets solides par rapport aux déchets liquides, ça commence à être bien pris en charge mais, je ne pourrai pas finir sans remercier quand même nos députés. Nos députés, donc, avec l'initiative prise dernièrement par M Le Wali, pour renforcer le développement au niveau de notre wilaya, il a sollicité nos députés pour un peu apporter de l'aide à la wilaya. Donc, ces derniers, ont fait beaucoup de déplacements ; moi-même, j'étais membres de deux commissions donc, avec M HAMIMID, DJADJOUA Hocine, MOKHTARI Said, j'étais moi-même présent avec eux pour deux Ministères à savoir, celui de l'Hydraulique qui a répondu très favorablement en ce qui concerne les ouvrages hydrauliques qui nous a permis donc, d'inscrire beaucoup de projets donc, le Directeur de l'hydraulique reviendra je suis sûr après, même le transfert à partir du barrage de Taksebt vers Iflissen, Tizirt ainsi de suite et Azeffoun ainsi que M Le Ministre de la jeunesse et des sports qui a décidé de reprendre, nous l'avons vu pas loin que hier, il est disposé à réhabiliter tout le parc omnisport avec donc, l'inscription de beaucoup de projets pour la wilaya. Je tiens à rassurer les élus, M Le Wali, tous les Ministères où on a été, nous ont dit qu'on est là pour venir au bout de vos doléances. Donc, c'est ce que voulais dire, je ne peux pas passer sans les remercier, je les remercie donc, au nom de la population ainsi que l'initiative de M Le Wali par rapport à ça. Merci, M Le Wali.

M LE PRESIDENT :

La parole est à vous, M Le Wali, si vous avez des réponses à donner.

M LE WALI :

Merci, M Le Président.

Je remercie donc, l'ensemble des intervenants concernant les préoccupations. Je donne d'abord la parole aux Directeurs concernés et après je reviens chaque fois que de besoin. M ABBES, vous avez la parole et vous commencerez par l'AEP des localités du sud.

M LE DIRECTEUR DE L'HYDRAULIQUE :

Merci, M le Wali,
M Le Président de l'APW,
Honorable assistance,
Bonjour.

Donc, les localités du sud, beaucoup de choses sont faites, sont en train de se faire et se feront. M Le Wali, vous connaissez le problème. Nous avons donc, la conduite qui traverse Sidi Ali Bounab, en plus de l'aspect sécuritaire, on avait une conduite qui alimente beaucoup plus une autre wilaya que la notre. Donc, nous avons inscrit un projet à l'indicatif de la wilaya de Tizi-Ouzou pour dévier complètement la conduite. On a eu beaucoup de problèmes pour ce faire. Donc, on a eu à traverser le massif forestier de Boumerdès. Notre collègue de Tizi-Ouzou, nous a aidé pour traverser. Donc, chose dite, chose faite, nous venons de raccorder la conduite pour dépasser complètement la commune de Timezrit.

Koudiet Asserdhoun : je n'ai pas pensé qu'on puisse arrivé aujourd'hui, si bien que, beaucoup de citoyens pensent que c'est une autoroute qu'on vient de commencer. Le couloir donc, Koudiet Asserdhoun, vers Aomar, est fait au point où beaucoup de citoyens pensaient que c'est l'autoroute. Donc, il y'a eu des petits problèmes qu'on a pu régler avec les élus sur place pour pouvoir donc, faire la colonne vertébrale. Pour les bretelles, nous avons commencé en premier par la bretelle de Tizi-Gheniff donc, vous avez vu sur place, le projet est confié et inscrit à l'indicatif de la wilaya. Donc, pour la première bretelle, l'entreprise va être sur place et l'acheminement et l'approvisionnement en conduites est en train de se faire.

Maintenant, on nous a parlé de Tigzirt tout à l'heure. Tigzirt, ce que nous avons promis dans cette même salle est fait. Donc, nous avons réhabilité complètement la station de dessalement de Tigzirt et tourne à 100% maintenant. Nous avons effectivement, un petit retard, M Le Wali sur l'adduction ou le raccordement à partir du barrage mais, nous sommes dessus et toutes les conduites sont bardées. Je ne dirai pas pourquoi ou comment, nous avons eu certains petits problèmes mais, le réservoir de 5 000 M3 jusqu'à peut être en passant par la zone d'activités, vous allez voir une conduite de diamètre qui fait 500 tout le long donc, du passage. Nous avons un peu de retard mais, nous allons faire tout pour être au rendez vous quoique, M le Wali, actuellement, nous n'avons pas de problèmes de ressources.

Maintenant pour la chaîne MTI, moi personnellement avec M Le Chef de Daira et M Le Directeur de l'ADE, nous suivrons cet aspect jusqu'à, effectivement, brancher à partir du 5000 m3 de Draa-Ben-Khedda.

Beni Douala : donc, je rassure M DERRIDJ, le projet est inscrit et la dernière opposition, s'est faite hier avec la bonne volonté du Président de l'APC, donc, on a eu des émigrés qui n'étaient pas là donc, pour nous laisser les sites pour les stations de pompage donc, la levée d'opposition s'est faite hier, le marché est confié, les travaux sont démarrés. Par contre pour ne pas être pris au dépourvu, comme l'année passée, nous avons réalisé deux forages et nous sommes en train de raccorder pour éviter s'il y'a problème de pollution, donc, nous avons pris nos devants.

Pour le barrage de Tléta donc, je rassure Docteur que pour l'année prochaine, nous avons consigné déjà les fonds pour toutes les expropriations. D'abord, M Le Wali, suite à votre recommandation, nous avons même invité l'association des propriétaires terriens pour mardi prochain, donc, avec la DRAG.

Donc, M METAHRI a parlé du projet TAKSEBT – AIT CHAFAA, je dirai qu'il commence à Taksebt et se termine à Ait Chafaa ou à Zekri, plutôt. Le projet est inscrit à l'indicatif donc, de la wilaya de Tizi-Ouzou et le cahier de charges est déposé au niveau du comité national et nous allons nous atteler pour éradiquer définitivement le problème de la région d'Iflissen et de la région de Boudjima. Merci.

M LE WALI :

Vous avez oublié de parler d'Azeffoun à partir du Barrage de Taksebt dont le projet est inscrit et l'appel d'offres déjà lancé.

De toute façon, pour l'hydraulique, tout le monde est d'accord, que de grands efforts, de très grands efforts ont été déployés depuis l'année passée avec la première réception du transfert vers Fréha et Azazga jusqu'à Yakourène et les autres localités. C'est normal qu'il y'ait des difficultés mais, nous avons pris en charge l'ensemble des priorités. J'aurai souhaité après, si, vous voulez voir la carte d'alimentation en eau potable, c'est véritablement, une toile d'araignée. Nous allons, en principe et logiquement, venir à bout des problèmes récurrents qui touchent pratiquement la région sud de la wilaya, le parent pauvre en matière d'approvisionnement en eau potable, in chaa Allah, le problème sera réglé. Donc, le programme va être inscrit et s'il y'a bien un secteur sur lequel je suis très, très optimiste, c'est le secteur de l'eau. C'est le secteur le plus important parce que nous sommes une wilaya potentiellement hydrique. Les opportunités existent, les possibilités existent.

Le barrage de Souk N'Tléta dont une partie de la dépense qui est destinée pour l'indemnisation qui est déjà mobilisée. Nous avons demandé de nous rajouter pour indemniser effectivement, l'ensemble des personnes qui ont été touchées et les travaux vont être lancés incessamment et aussi, en plus d'un barrage à Ait Chafaa dont le problème est pris en charge.

Donc, je vous tranquillise qu'en matière d'eau, l'effort, ne va pas s'arrêter. Dieu merci, la crise est derrière nous. C'est de l'eau superficielle et c'est très, très important. Ce n'est pas quelque chose qui demain, on vous dira que c'est compromis. C'est de l'eau superficielle donc, une grande partie est déjà à partir du barrage de Taksebt et l'autre grande partie, va être alimentée à partir de Koudiet Asserdhoun. Pour cet aspect et pour ce secteur, on est tranquille et les choses vont de mieux en mieux, les localités qui ne sont pas prévues sont programmées, il y'a même les programmes qui étaient inscrits à l'indicatif de l'ANB comme celui du transfert à partir du barrage de Taksebt vers Azeffoun, nous allons travailler pour qu'il soit inscrit à l'indicatif de la DHW pour qu'on diligente et on avance dans les travaux.

M LE DIRECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT :

Merci, M Le Wali.

Pour les décharges sauvages, je dis bien décharges sauvages, on appelle décharges sauvages, celles qui commencent à partir d'un Ha.

Dans notre wilaya, nous avons réalisé le CET de Oued Falli et je reviendrai après, sur le problème de son démarrage ; Nous réalisons actuellement, le CET de Draa-El-Mizan pour les dairas de Draa-El-Mizan et Tizi-Gheniff et le CET de Ouacif, destiné aux dairas de Beni Yenni et de Ouacif. Les parties basses à savoir les casiers et les bacs de décantation sont terminés et seront réceptionnés.

Donc, nous avons aussi, le CET de Boubhir que nous avons confié à un bureau d'étude qui a trop tardé et nous allons le confier ces jours ci, à un autre bureau d'étude.

Nous avons un programme de 4 CET qui sont pris en charge : une partie en PCD et une partie en PSD.

Pour le CET de Oued Falli, en attendant le dégagement d'un budget de démarrage pour ce CET, nous avons dégagé une solution provisoire ; cette solution consiste à détacher le personnel nécessaire par les APC concernées par le CET à savoir : Tizi-Ouzou –DBK et Tirmatine, nous avons fait une réunion avec eux, Tizi-Ouzou a dégagé déjà le personnel, on attend les autres et leur prise en charge sera faite par les communes. Donc, pour l'instant, nous n'avons pas d'autres solutions. Les dépenses quotidiennes également, seront prises en charge par les communes.

Actuellement, nous sommes en train d'acheminer les engins et nous avons discuté avec Monsieur le DAL pour l'acquisition d'un porte charge et nous sommes en train de programmer des formations comme c'est le cas pour demain, où il a été programmé la formation en informatique et sur le pont bascule.

Nous, par ailleurs, nous sommes en train d'entamer quelques travaux consécutivement aux érosions enregistrées au niveau de certains talus où des gabions ont pratiquement glissé et qu'on est en train de reprendre. Merci.

M LE WALI :

De toute façon, pour le problème de l'environnement, nous avons pris l'initiative au niveau de wilaya, nous avons inscrit dans le cadre des PCD avec un objectif pour nous qui est que, l'ensemble du territoire de la wilaya, soit couvert par des lieux destinés exclusivement ou considérés comme décharges pour prendre en charge le problème d'environnement.

Nous avons donc, inscrits des études qui sont terminées mais, nous avons eu beaucoup de problèmes sur le terrain et vous en êtes informés et concernant le problème des oppositions. On s'y attendait de toute façon, pour la simple et unique raison, compte tenu de la densité que nous vivons au niveau de notre wilaya. Donc, les habitants des villages, ça ne les intéresse pas, chaque fois que nous choisissons un terrain, il y'a des oppositions.

Seulement, d'autres programmes sont en cours de réalisation notamment, ceux qui ont été cités par Le Directeur de l'environnement comme celui de Draa El Mizan, de Ouadhias qui sont en cours, de Boubhir pour lequel nous avons changé de bureau d'étude et d'autres sites sont retenus. Nous avons même discuté lors de la réunion tenue avec les Députés pour nous aider à inscrire des opérations au niveau du Ministère de l'environnement ou inscrire ces grandes opérations dans le cadre du sectoriel.

Pour le CET de Oued Falli, nous avons donc, pris l'initiative de créer l'établissement qui se chargera de la gestion de ce centre. Jusqu'à aujourd'hui, donc, au niveau national, aucune entreprise donc, n'est mise sur pied. En attendant donc, la mise sur pied de cet établissement qui sera chargé proprement dit de la gestion de ce centre. Nous avons inscrit donc, comme je l'ai dit tout à l'heure, une opération pour espaces de tris si, on veut donc, assurer une grande exploitation de ce site, il faut qu'on réalise un centre de tri, l'appel d'offres a été lancé et dans les jours qui vont venir, nous allons lancer les travaux et que ce centre de tri, nous allons le confier dans le cadre des concessions. Nous avons même des privés qui se sont présentés et il y'a même un privé qui a acquis des concessions, il y'a même un privé, le Directeur des domaines est là pour le confirmer, qui va se lancer dans le cadre de la récupération et qui va nous régler un peu le problème au niveau de ces décharges.

La collecte des déchets se pose effectivement, avec acuité et comme je l'ai dit hier, nous avons tenté une expérience avec une entreprise au niveau de la nouvelle ville, on lui donne le temps nécessaire et on verra, si, cela donne des résultats, on va commencer à la généraliser. L'essentiel pour nous, c'est que, le travail va prendre un peu de temps car, ce n'est pas du jour au lendemain qu'on viendra à bout car, c'est des habitudes, il faut que les citoyens s'impliquent et je

suis sûr que les citoyens lorsqu'ils verront une régularité dans la collecte, ils vont s'intégrer donc, dans la démarche.

M LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS :
(CHEF DE SERVICE)

Merci, M Le Wali.
M Le Président,
Mes chers camarades élus,
Honorable assistance,
Bonjour.

Donc, je vais répondre à trois petites questions qui ont été posées principalement la RN 12 desservant Azazga à partir de Tizi-Ouzou, pour votre information, c'est projet global qui comporte trois tranches en plus de la déviation de la ville d'Azazga. La première tranche : Tizi-Ouzou – Tamda, la deuxième tranche : Tamda- Fréha et la troisième tranche c'est jusqu'à Azazga avec le contournement.

Pour la déviation de la ville d'Azazga, l'appel d'offres a été lancé et le cahier des charges est au niveau de la commission nationale des marchés depuis le 22 juin et pour votre information, on a intervenu auprès du Ministère pour libérer le projet le plus tôt possible pour entamer les travaux. Nous n'aurons pas de problèmes quant à sa réalisation compte tenu de l'expérience que nous avons acquise. Donc, pour Azazga, cela se passe très bien.

Donc, il reste la RN 15 où il reste un, qui n'a pas remis ses documents et ce problème sera pratiquement réglé dans une dizaine de jours avec la prise de possession des terrains.

Maintenant, concernant la RN30, effectivement, cette route là, souffre de plusieurs problèmes, elle subit des éboulements même en été. On enlève les terres d'éboulement et au bout d'un temps, elles vont revenir. Donc, il y'a deux variantes de solutions préconisées. Il s'agit de la mise en place d'un pied d'attache qui n'est pas une intervention courante mais, c'est pris en charge et la procédure est en cours. Cependant, pour éviter tout malentendu, nous avons procédé à l'élargissement de ces deux points pour répondre aux besoins des usagers. Une fois les études terminées, on va intervenir pour régler ce problème.

Quant aux chemins communaux, effectivement, un grand effort a été fourni et c'est tout le monde qui s'accorde sur ça. L'année passée, on a réalisé 820 kms. Cette année, un effort similaire est en cours. Cependant, pour le revêtement en tri couches, c'est une technique utilisée mais, Monsieur le Wali, il y'a un flux de 1500 véhicules jour en moyenne qui est enregistré. Nous, par rapport à certaines localités, nous intervenons dans certains villages en bi couches et pour les autres en tri couche. Nous avons plusieurs entreprises qui interviennent au sud de la wilaya.

Pour le rythme, l'ensemble des APC concernées, peuvent vous confirmer que nous avons avancé dans les réalisations et les problèmes, nous sommes on train de les régler au fur et à mesure que nous avançons. Merci.

M DERRIDJ ABDELKADER :

Vous ne nous avez pas répondu sur le problème d'Ait Mahmoud et nous voulons avoir des éclaircissements sur l'arrêt des travaux.

M LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS :
(CHEF DE SERVICE)

Monsieur Le Wali, il s'agit d'un tronçon de 300 mètres que nous avons confié à une entreprise et que malheureusement, compte tenu des travaux réalisés, on l'a arrêtée parce qu'ils ne sont pas conformes.

M LE WALI :

Pas plus loin que ce matin, j'ai envoyé un représentant au niveau d'une localité, il m'a fait ressortir des malfaçons. Nous savons pertinemment qu'il y'a des gens malhonnêtes. Il y'a des entreprises qui sont là et qui veulent tirer le maximum de profits. Ils ne cherche que comment réaliser un profit parce que, nous ne sommes pas en face de véritables professionnels qui ont une éthique à sauvegarder mais, on est obligé de travailler parce que le programme est important mais, chaque fois qu'on nous signale qu'il y'a des malfaçons, nous intervenons.

J'ai dit que, pas plus tard que ce matin, j'ai envoyé mon représentant au niveau d'une certaine localité, compte tenu du travail et des malfaçons constatées, nous avons été obligés d'arrêter l'entreprise. Je souhaiterai que chaque fois qu'on lance une chose, les gens s'impliquent et c'est une très bonne chose car, c'est des projets destinés qui sont destinés aux populations. Des fois, l'entreprise et même les maîtres d'ouvrages, vous diront en quoi, cela vous regarde. Comment ça, ça ne me regarde pas ? C'est des projets initiés par l'Etat au profit de la population, c'est normal, ce citoyen a son mot à dire sur ce qui se fait.

D'énormes efforts sont en train de se faire et reste encore d'autres à faire in chaa Allah, ils vont révolutionner toute la wilaya. C'est des grands projets, je dis bien c'est des grands projets qui sont inscrits. Lors de la dernière visite de M Le Ministre des travaux publics et en présence de M Le Président de l'APW, nous avons pratiquement, dressé toutes nos grandes préoccupations sur le terrain, sur site et le Ministre s'est engagé à prendre en charge toutes nos grandes préoccupations, tous nos grands projets structurants.

Nous allons déjà poser la première pierre du grand échangeur à l'entrée de la ville de Tadmait, un échangeur dont l'étude a été réalisée par un bureau d'étude Italien et dont même une partie des matériaux, sera importée d'Italie, c'est important parce que c'est l'entrée de la wilaya pour faire quelque chose, comme son nom l'indique, c'est un ouvrage d'Art, c'est quelque chose de beau. L'étude par l'agence nationale des autoroutes est lancée en passant par Draa Ben Khedda vers la gare Aomar, l'étude sur la jonction avec l'autoroute Est-Ouest.

Nous avons l'entreprise qui est retenue pour le contournement d'Azazga et nous sommes en train de préparer le dédoublement de la voie Tizi-Ouzou-Azazga, le dossier est pris en charge. Nous avons préféré commencer et pour vous vous dire, le coût est estimé à peu près à 2 200 milliards, si mes souvenirs sont bons. 2 200 Milliards !

Le dédoublement de la voie, la gare ferroviaire et cela va être difficile en raison des constructions édifiée en bordures de la route et cela va être contraignant mais, ça ne fait rien, on va y arriver en essayons de sensibiliser parce que nous n'avons le choix, c'est une route dangereuse et en plus de ça, nous avons demandé au Ministre du Transport pour que la voie ferrée de Oued Aissi vers l'Université de Tamda et il nous a donné l'accord de principe pour aller jusqu'à Azazga pour reprendre l'ancien tracé pour un peu désenclaver toute cette partie et une fois le transport en commun disponible et le train qui va de Tizi-Ouzou à Alger, les gens préféreront prendre le train à la place de leurs véhicules à cause de la prévention des accident.

Pas plus tard que ce matin, j'ai reçu l'entreprise retenue qui est une entreprise Portugaise et qu'effectivement, ils vont commencer les travaux pour l'électrification et la modernisation de la voie Tizi-Ouzou-Thénia.

M LE DIRECTEUR DES MINES ET DE L'INDUSTRIE :

Merci, M Le Wali.

On a un seul souci, on va arroser la partie nord de la wilaya. Monsieur, Le Wali donc, la wilaya de Tizi-Ouzou qui accuse un retard en taux de pénétration de gaz et nous avons un gazoduc de 62 kms venant de Boumerdès vers Fréha. Donc, il a traversé 5 communes de la

wilaya qui sont : Tadmait – Sidi Namane- Makouda Boudjima–Timizart- Fréha, pratiquement, il va arroser tout le nord de notre wilaya.

Suites aux contraintes administratives, la wilaya de Boumerdès, suite à votre intervention auprès de M Le Wali de Boumerdès, je me suis déplacé et il y'a eu une réunion présidée par Le Secrétaire Général, les contraintes ont été levées et des promesses nous ont été données que, les autorisations administratives nous soient visées dans le courant de 15 jours au maximum.

L'Entreprise retenue est, KANAGAZ qui fait partie du groupe SONELGAZ ; Pourquoi le choix de l'entreprise KANAGAZ ? C'est afin de rattraper ce retard. Avec ces contraintes au niveau de la wilaya de Boumerdès, M Le Wali, KANAGAZ a entrepris des travaux dans notre wilaya avec 23 kilomètres de piste, réalisées. Les gazoducs ont été ramenés et le soudage a déjà été entamé.

Dès la levée des contraintes administratives par Boumerdès, le chantier sera installé au_ niveau de la wilaya de Boumerdès afin, de lancer rapidement les 16 kms de la wilaya d Boumerdès et une fois ces 16 kms réalisés, effectivement, les communes traversées, seront raccordées au fur et à mesure parce que, pour ce qui est des entreprises de réalisation du réseau de distribution, elles sont disponibles et nous allons rattraper le retard accusé par notre wilaya par rapport aux autres wilayas.

Quant au problème posé par M TIROUCHE, effectivement, Tizirt a été retenue dans le cadre, si je ne me trompe... ,(**Fin de K7 vidéo**)

... nous l'avons reçu, et nous avons jugé, suite à votre orientation, M Le Wali, arroser pratiquement, tous les villages qui sont proches du gazoduc. Malheureusement, le 8 pouces qui devait alimenter cette localité, nous tranquillisons, M AOUICH, les opposants, ne veulent même pas discuter. Nous avons décidé d'inviter messieurs les élus à nous aider dans ce sens à faire que, le secteur des métiers, mettent tous les moyens pour rattraper le temps perdu. Parce qu'au niveau du programme gaz, M Le Wali, pratiquement, comme l'a dit un élu, pour le programme spécial GAZ, Tizi-Ouzou, pratiquement, elle a toute la partie. Je vous remercie, M Le Wali.

M LE PRESIDENT :

Si vous permettez, M Le Wali, c'est juste pour apporter un complément d'information. Nous, élus, nous avons créé spécialement une commission de levée d'oppositions qui a fonctionné. Pour le cas particulier de l'opposition qui se signale à Tizi Ntléta et ça ne va pas plus loin qu'hier, j'ai vu avec M BOUDJEMAA, de manière à avoir une autre approche avec les élus locaux et lui-même qui est de la commune en collaboration avec la commission qui fonctionne déjà et dont les membres sont présents. Ce n'est pas par faute d'avoir essayé, il y'a eu, j'allais dire une opposition injustifiée, nous le disons, ici, cette opposition n'a pas sa raison d'être. J'ai essayé très clairement, mon opinion est que la commission est toujours disponible à accompagner vos services mais, des mesures doivent être prises quand il y'a une opposition qu'ils ne veulent même pas débattre.

M LE WALI :

De toute façon, pour le gaz, beaucoup de choses ont été faites et dans l'avenir, en plus du confort qu'il apporte aux populations, c'est une source d'énergie qui va booster notamment, l'économie de la wilaya. Le 16 pouces au niveau de la wilaya donc, il va traverser des zones d'activités, des zones qui sont en somnolence et dans lesquelles, il n'y a pas eu d'investissements pour faute donc, de ressources. La ressource, est un élément essentiel comme je vous l'ai dit, le gaz, en plus du confort qu'il apporte aux populations, l'eau aussi, est une ressource importante pour booster l'investissement. Donc, nous allons in chaa Allah, avec ce grand projet de passage du 16 pouces, nous allons boucler et sécuriser définitivement la wilaya. Quelque soit, les accidents qu'il y aura, la wilaya sera bouclée, il y'aura une sécurité d'approvisionnement au niveau de la wilaya.

Donc, de grands projets sont lancés notamment, dans les communes montagneuses et j'espère qu'elles vont être terminées avant l'hiver, tel Larbaa – Iferrhounène, Ain El Hammam, Abi Youcef, tous ces programmes, j'espère qu'ils seront terminés. In Chaa Allah, pour le gaz, j'espère bien qu'il le soit avant l'hiver et ça aussi, c'est vraiment important en période hivernale où les routes sont bloquées et qu'au moins, le gaz, va sécuriser les gens qui vont rester chez eux, au chaud et ne dépendront pas de l'approvisionnement extérieur en gaz et ça, c'est un élément important.

Au niveau des villages, on a dit que, là où ça passe, là où c'est possible, on réalise et là où, ce n'est pas possible, ce n'est pas possible ! Pour nous, le développement est là pour régler les problèmes. Il ne faut pas que l'on conçoive le développement par des moyens répressifs parce que, c'est un confort qu'on apporte. On ne va pas ouvrir la brèche pour éviter tout dérapage. On va continuer et là où, vraiment, on ne peut pas continuer, on va intervenir ! On l'a fait au niveau de certaines zones où toutes les voies de recours, ont été utilisées et qu'on voit véritablement qu'il y'a... ! C'est des intérêts ! Je ne vous le cache pas qu'au niveau d'une région donnée, nous avons cherché qui est derrière l'opposition, nous avons trouvé le patron d'une station qui disait : parce que le mazout ne se vendrait pas ! Son chiffre d'affaires, va diminuer ! Cà, c'est véridique, je vous dis ce qui s'est passé. Nous avons trouvé derrière cette opposition qu'il y avait des intérêts.

Donc, encore une fois, au niveau d'une région donnée, nous avons cherché et nous avons trouvé que c'est une femme qui est derrière l'opposition. J'ai chargé le Secrétaire Général, il l'a appelé et elle lui a dit que moi, j'ai bureau d'études, j'ai soumissionné et vous ne m'avez pas donné des études ! On va vous donner des études, laissez nous passer ! « Rires ». Finalement, on est passé ! « Encore des rires »

M LE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION LOCALE :

Merci, M Le Wali.
Mesdames et Messieurs les élus,
Honorable assistance,
Je vous salue.

Donc, je vais répondre et je commencerai par la question relative aux compléments des salaires des P APC d'Ifflissen, Tizirt et Mizrana. Effectivement, le salaire du Maire de Mizrana, il y'a un problème d'ambiguïté dans l'interprétation d'une note émanant de la Direction Générale du Budget, concernant le paiement de la rémunération de l'exécutif détaché. Donc, cette note qui a déterminé les conditions, pour les élus à prendre en charge et la détermination du salaire du P APC et des Adjoints. Donc, elle a exclu dans la proposition de rémunération, le transport et prévoit le remboursement des frais de transport. Donc, cette interprétation est portée à la connaissance des responsables hiérarchiques et le trésorier intercommunal de Tizirt pour apporter les éclaircissements nécessaires à cette note parce que, nous avons jugé que le décret 98 est clair. Il parle de la prise en charge du dernier salaire que verse l'employeur de l' élu détaché sans préciser les compositions de la rémunération d'où, on travaille sur la base du certificat de cessation de paiement délivré par l'organisme employeur et est pris en charge, dans la rémunération de salaire.

Donc, c'est un problème que nous suivons au niveau de notre Direction. Nous avons même saisi La Direction régionale du Trésor au niveau de Boumerdès pour apporter les éclaircissements nécessaires et son intervention pour régler ce problème. Nous avons même invité le Trésorier de la Wilaya pour ce problème et nous attendons toujours la réponse du responsable du Ministère des Finances. Donc, c'est un problème qui a été pris en charge donc, il faut une réponse claire parce qu'il y'a une note qui a été destinée à l'ensemble des trésoriers et en même temps, à nous, pour application. Donc, il faut que cette note soit clarifiée.

Pour la deuxième question en ce qui concerne les imprimantes des écoles donc, il y'a un retard dans la livraison et elles seront livrées in chaa Allah, vers la fin du mois.

M LE WALI :

Donc, l'entreprise qui est retenue suite à la grève...

M LE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION LOCALE :

Donc, suite à la grève au niveau... C'est une grande boîte sérieuse qui a travaillé avec un ensemble de départements ministériels et même, elle a fait des marchés avec de grandes institutions mais, qui a un retard dans l'importation de ces équipements suite aux grèves au niveau du port de Marseille. Cet équipement est importé et il ne reste que les formalités au niveau du port d'Alger en ce qui concerne les Douanes.

Donc, il y'a un engagement ferme de cette boîte et par écrit pour la livraison de cet équipement avant la fin du mois.

M LE WALI :

Ils ont été mis en demeure par voie de presse.

M BELLABAS MAHFOUDH :

Juste par rapport à ce qui a été dit par M Le DAL. Effectivement, j'ai soulevé le problème avant cette session à M Le DAL, pourquoi pas, M Le Wali, organiser une journée d'information et ramener tout le monde ou ces receveurs communaux pour expliquer une bonne fois pour toutes les dispositions de lois et après, chacun pourrait travailler. Il y'a des problèmes à Azazga, à Tizirt, il y'a des problèmes un peu partout à travers la wilaya etc, pourquoi ne pas les ramener dès les débuts pour qu'on leur explique les dispositions de lois. A Tizirt, par exemple, c'est les versements salaires des employés et cela ne s'attend pas. Merci.

M LE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION LOCALE :

Moi donc, j'ai été au-delà de cette ambiguïté au niveau de l'application de cette note. Il y'a certains responsables de recettes communales ou de receveurs communaux, parce qu'il y'a un problème de responsabilité. Le comptable, c'est un comptable assignataire, donc, je dis : il est ordonnant et il a une responsabilité pécuniaire et personnelle par rapport à l'ordonnateur. Nous avons demandé en terme de réquisition qui est prévu par la loi, puisque nous, il y'a une interprétation par l'ordonnateur et l'autre interprétation par le comptable. Donc, le Maire a pris cette décision de réquisition, le problème, c'est à ce niveau là, parce que le Trésorier a refusé d'exécuter même la réquisition du Maire et c'est à ce niveau là que nous avons posé le problème. Même s'il y'a cette ambiguïté dans l'interprétation des textes, peut être qu'il y'a une réquisition qui a été décidée par le maire, la responsabilité du Trésorier est déchargée, donc, c'est le Maire qui est responsable à ce niveau là. Malheureusement, c'est cette circulaire là qui a été portée aux responsables hiérarchiques dans ce cas. Merci.

M LE DIRECTEUR DES SERVICES AGRICOLES :

Merci, M Le Wali.
M Le Président,
Honorable assistance,
Bonjour.

Il y'a une seule question qui a été posée par M METAHRI, est à mes yeux, il s'agit de contrats de performance. Moi, je vais parler ce dont M Le Ministre a avancé dernièrement dans une conférence de presse sur le contrat de performance. Bon il y'a une réunion de programmée pour ce dimanche pour nous expliquer et comprendre et pouvoir peut être apporter des précisions pour l'exercice. Vous savez que le secteur de l'agriculture a lancé un large programme de développement agricole sur les fonds publics pour susciter l'investissement.

En 2007, il y'avait un contrat programme qui a été réalisé que ce soit pour la filière production laitière qui a touché la wilaya qui est classée particulièrement parmi les premières au niveau national.

La première phase a consisté à réaliser ce contrat programme et une fois la production valorisée, il y'aura des contrats de performance au niveau de chaque commune, au niveau de chaque exploitation pour valoriser cette activité.

En terme général, le programme de développement s'articulera sur des filières de production. Voilà et merci.

M LE DIRECTEUR DE L'EDUCATION ;

Merci, M Le Wali.

En ce qui concerne, les insuffisances enregistrées au niveau des établissements scolaires, je dis au frère que nous avons 900 établissements scolaires. 61 CEM et 54 Lycées.

Pour la première fois, nous avons enregistré une AP de 157,4 milliards pour réhabiliter les établissements scolaires. La répartition est faite et pour que les collègues le sachent, juste après la sortie des élèves, M Le Wali, tous les établissements scolaires ont lancé les travaux ;

Pour le point noir que nous avons, le CEM ABDICHE, une enveloppe spéciale pour ce CEM est retenue. D'ailleurs, on s'est vu avec M Le Chef de daïra, l'entreprise est retenue et installée juste après la sortie des élèves, les travaux sont à 50% et si, vous voyez aujourd'hui, le CEM ABDICHE, vous ne le reconnaîtrez pas car, nous avons délocalisé la cantine et nous avons réservé une classe en haut, nous avons réhabilité la salle des professeurs et la bibliothèque et bien d'autres choses encore et d'ici la mi août, le CEM ABDICHE sera prêt. Pour l'équipement de cuisine, nous avons mis sur place une batterie spéciale.

Pour les autres établissements qui sont plus de 500, ils sont pris en charge par ce programme des intempéries ou complémentaire ou dans le cadre du FCCL avec la subvention de l'APW de 46 millions de DA, nous souhaitons d'ici, septembre in chaa Allah, les travaux seront terminés.

Le deuxième point c'est le lycée de Tizi-Rached. Tout le monde sait que le terrain est agricole, il y'a eu une commission même ministérielle.

M LE WALI :

De toute façon, le terrain est exproprié, les études sont faites donc, on va attendre la suite pour qu'il soit lancé.

M LE DIRECTEUR DE L'EDUCATION

Pour l'assainissement de la situation financière, je le dis devant tout le monde, devant M Le Wali, nous nous sommes réunis avec M Le Ministre de l'éducation le 14.04.2008, au 31.12.2008, nous allons tourner définitivement la page noir des arriérés de salaires. Lors de la passation de consignes, à mon arrivée, devant M Le Wali, il y'avait 11400 cas et aujourd'hui, nous avons plus de 60 000 cas et personne ne se cassera la tête sur ça d'ici septembre, je vous dis officiellement. Parce que ce la situation est terrorisante, que nous avons relevé c'est qu'il y'a des gens qui ne sont pas payés depuis 10 ans. On a assaini 46 538 situations pour un montant de 56 milliards. Avant-hier seulement, j'ai signé pour 15 000 rappels (avancements d'échelons et autres situations nombreuses) qui seront payés ce mois de juillet. Il nous restera 10000 situations que nous réglerons d'ici le 1^{er} septembre in chaa Allah. Nous avons installé une commission ad hoc pour le recensement et à qui nous avons arrêté un programme d'action. Nous avons assaini la

situation à 85% et dans le cadre de la loi de finances complémentaire, nous aurons des crédits qui nous seront alloués pour régler les situations restantes.

Restera ensuite la situation des suppléants dont a parlé un frère, il s'agit de suppléants qui ne sont pas payés depuis 2002 et ce n'est pas d'aujourd'hui seulement. Nous avons régularisé une partie du 1.12.2002 au 31.12.2005 et il reste une partie de 3200 cas faits et sont au service paie pour lesquels nous n'avons pas de crédits. Il y'a aussi, plus de 3000 dossiers au niveau du CF pour visas. Nous avons reçu une autorisation pour viser 3800 dossiers dont une partie est déjà au CF en attendant le budget pour leur liquidation.

D'ici, la fin de l'année in chaa Allah, nous ne disons pas la fin de l'année scolaire car, à la fin de l'année scolaire, nous n'avons pas de crédits, nous payons à découvert donc, d'ici la fin d'année in chaa Allah, vous allez voir ce que sera la situation et ce n'est pas de la parole en l'air mais, cela sera du concret.

Pour les enseignants en Tamazight, le frère a parlé et disait pour la énième fois, je ne suis pas de son avis et je dirai que le dossier de l'Amazighité est très, très bien pris en charge. C'est la wilaya unique et sur témoignage du Ministre que c'est la wilaya qui a reçu toute l'attention voulue et pour preuve, M Le Wali, je vous informe tous que depuis que j'ai pris fonction à ce jour, il y'a eu 212 postes d'ouverts pour les enseignants de Tamazight. J'ai 86 postes en fonction et j'ai ouvert 116 dans le secondaire. C'est-à-dire et pour informer messieurs les élus, ils ont une procédure spéciale pour leur évaluation parce qu'ils n'ont pas fait de formation ces enseignants là. Ils font la formation, ils font après l'écrit et une fois l'écrit admis, la commission ira sur place pour l'évaluer et s'il ne réussit pas, une seconde chance lui est donnée. Nous avons un seul inspecteur qui fait Tizi-Ouzou, Bouira et Bédjaia. Donc, avant le 31.12., in chaa Allah, nous allons les confirmer.

Pour leur prise en charge sur le plan salaire, les admis, au nombre de 106, seront payés à partir de ce mois de juillet. Les suppléants de 2005, ils sont prêts et dès la réception du budget, leur situation sera réglée.

Pour le CEM Base 5 Draa El Mizan, les insuffisances, vous savez, M Le Wali, avant il nous fallait 2 à 2,5 millions de DA pour équiper un établissement scolaire. Nous veillons sur la qualité et la quantité suffisante en matière d'équipements. Alors, pour les nouveaux établissements, c'est pris en charge sur le plan des équipements scolaires, administratifs et informatique selon les normes. Pour les autres, nous sommes en train, en matière d'équipements, de faire la mise à niveau par l'injection au fur et à mesure des équipements normatifs.

Il y'a un élu qui a parlé du passage à la première année moyenne, la décision du Ministre de l'éducation nationale repose sur un programme tout à fait différents parce que les premiers et ceux, dans le cadre de la réforme, n'utilisent pas le même langage et le même programme. Donc, la décision 04-06 d'avril 2006 de M Le Ministre de l'éducation, dit que vous devez prendre en charge la scolarité de tout élève de l'ancien système conformément à l'ordonnance de 1976, qui est l'école fondamentale, de moins de 16 ans dans tous les cas de figure ou pour n'importe quel motif soit-il. Et même s'il double, vous devez le reprendre. Dans le cadre de la nouvelle réforme, ils n'ont pas leur place du fait qu'ils ne peuvent pas suivre le programme et si, on les intègre dans ce programme nouveau, c'est la déperdition qui les attend. Alors qu'est ce qu'on a fait pour eux ? On les a fait passer en 1^{ère} année moyenne avec, M Le Wali, une intervention pédagogique spéciale et spécifique en leur direction. Donc, les élèves qui ont obtenu une moyenne de passage de moins 5/10, nous leur avons concocté une formation pédagogique adaptée pour qu'à la fin de l'année scolaire, ils auront un niveau assez satisfaisant pour suivre plus tard.

Le taux de réussite de la 5^{ème}, a atteint les 82,80%. Il y'a environ 9% qui vont doubler car, ils sont en mesure de suivre et ils ont leur place.

M METAHRI, a parlé des tableaux blancs en guise de récompense pour les efforts consentis par les enseignants, conformément aux instructions de M Le Wali, tous les établissements scolaires (primaire, moyen et secondaires) seront dotés et une moitié de ces

équipements est déjà réceptionnée et d'ici la fin de l'année 2009, nous aurons doté tous les établissements. L'effort que nous avons consenti dans ce domaine a permis l'acquisition de 2500 tableaux blancs jusque là sur un besoin évalué à 4000 tableaux blancs au total inscrits dans le cadre d'une opération spéciale. Je vous remercie.

M LE WALI :

En ce qui concerne le lycée de Beni-Douala, préoccupation de M DERRIDJ, et qui n'est pas opérationnel, nous avons engagé une étude d'adaptation. Le choix de terrain a été fait donc, il y'a un nouveau lycée qui est inscrit et il y'a une étude d'adaptation et dès que celle-ci est prête, nous allons lancé les travaux in chaa Allah. Il y'a une promesse qui est donnée parce que le lycée actuel, n'est pas un lycée approprié.

M BRAHIMI RABAH :

C'est juste pour apporter un éclairage à M Le Directeur de l'Education en ce qui concerne ces élèves qui passent de la 6^{ème} année primaire à la 1^{ère} année moyenne, il n'y a que deux solutions possibles : soit, ouvrir des classes spéciales dans le cycle primaire pour leur prise en charge ou bien leur consacrer une classe spéciale dans le cycle complémentaire pour leur mise à niveau car, ils ne pourront pas suivre leur cycle normal. On ne veut pas les distinguer du coup, on va leur créer cette classe là, je dirai par exemple au niveau de la Daira, une classe de 6^{ème} soit, au primaire soit, une classe au niveau d'un CEM de la Daira pour ces élèves là afin de suivre un enseignement spécial. Merci.

M LE DIRECTEUR DE LA SANTE ET DE LA POPULATION :

Merci, M Le Wali.
M Le Président,
Honorable assistance,
Bonjour.

Donc, je vais commencer à répondre aux préoccupations soulevées et je vais commencer par la question posée en ce qui concerne l'extension du centre de santé de Tizi-Rached. Donc, l'opération d'acquisition des équipements est déjà en cours. Donc, dès que le marché passe au niveau de la commission des marchés, ça sera la livraison des équipements et l'extension de ce centre de santé pour l'ériger en polyclinique.

En ce qui concerne la garde au niveau de l'ensemble de ces polycliniques, donc, c'est une opération qui est en train de se réaliser avec l'inscription de postes budgétaires dans le cadre de la préparation du plan de gestion des différentes structures de santé à travers la wilaya.

Je reviens à Boghni ; effectivement, il y'a une exigüité de la polyclinique, j'informe l'honorable assistance aque depuis longtemps, les urgences de l'hôpital se faisaient au niveau de la clinique de Boghni. La solution donc, qui a été préconisée, c'est l'extension de l'hôpital de Boghni qui va régler définitivement, le problème d'exigüité de la polyclinique de Boghni et en même temps, cet espace, on va le récupérer pour améliorer les activités au niveau de la polyclinique de Boghni.

En ce qui concerne les EPH et les EPSP, les différentes réformes qu'on a mis en application, ce n'est qu'un découpage dans le cadre de la création des établissements de santé et les établissement publics hospitaliers(EPH et EPSP). Donc, pour ce découpage des hôpitaux, chaque Directeur aura à gérer son hôpital et les nouveaux directeurs des EPSP ont été installés, je vous informe, en janvier 2008, il n'y a que 6 mois depuis qu'ils sont installés. C'est de compétents médecins qui ont été désignés pour justement prendre en charge les structures extra hospitalières.

Donc, la vocation de l'hôpital, c'est le curatif et les EPSP, font de la prévention. Donc, il y'a deux activités différentes. C'est pour la raison pour laquelle, il ne faut pas qu'il y ait un mélange entre l'EPH et l'EPSP. Car, sur la base des études données qui sont liées essentiellement au volet suivant : la répartition des structures à travers la wilaya et des considérations géo sanitaires, des spécificités géographiques de la wilaya, des délimitations de communes et des voies de communication qui sont un ensemble de critères et de facteurs qui sont adoptés dans la création de structures EPSP au niveau de notre wilaya.

En ce qui concerne le recrutement. Mon collègue, le Docteur MSELA a parlé de recrutements massifs. Je dirai à mon cher collègue qu'on ne peut pas recruter d'une manière anarchique. C'est un recrutement de médecins et de para médicaux selon les activités. Effectivement, parce qu'il y'a eu la création des EPSP, le personnel déjà, il existe, ce n'est qu'une séparation des activités entre l'EPH et l'EPSP.

Maintenant, ce qui est en train de se faire, c'est le renforcement des effectifs au niveau de l'ensemble des structures de santé au niveau de la wilaya y compris bien sûr, la garde où, on a pu avoir 66 postes de médecins qui vont être affectés incessamment. Il va y avoir, toute la promotion du para médical soit plus de 138 paras médicaux qui seront directement affectés au niveau de ces EPSP pour renforcer les activités, pour renforcer les effectifs, pour améliorer la prise en charge des malades. Donc, l'effort est là, on ne peut pas recruter massivement comme cela est dit mais, on recrute d'une manière rationnelle.

Maintenant, la création de nouvelles structures, soit, les hôpitaux, soit, des polycliniques. Cela obéit à des conditions. Il y'a eu déjà, lors des arbitrages au niveau du Ministère des Finances, l'inscription de réalisation de plusieurs hôpitaux au niveau de la wilaya d'une capacité de 66 lits et depuis donc, l'expérience qu'on avait réussie au niveau d'Azeffoun, qu'on a pu réaliser, je peux dire, dans un temps record, un hôpital de 66 lits qui va ouvrir incessamment, peut être d'ici, la fin de l'année in chaa Allah, ça nous a un petit peu encouragés à demander d'inscrire d'autres opérations au profit de la wilaya et ça rentre bien sûr, dans le cadre de l'instruction ministérielle pour la densification des structures de santé au niveau de notre wilaya y compris les hôpitaux, les polycliniques et bien sûr, les salles de soins.

Donc, sur ce plan là, nous sommes en train de faire la maximum pour justement, inscrire plus d'opérations pour prendre en charge, l'ensemble des bassins de populations de notre wilaya. Je vous remercie.

MME LA DIRECTRICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Merci, M Le Wali,
M Le Président,
Honorable assistance,
Bonjour.

La question qui a été posée concernant les EPFP (Ecoles Privées de Formation Professionnelle). Donc, à titre d'information, l'agrément obéit à un ensemble de closes dans le cahier de charge qu'il faudra remplir. Donc, M Le Wali, les formations suivies, les formations diplômantes au niveau des TS, CAP, CM, le BT et le BTS ; Bien sûr, ces écoles forment des spécialités avec l'accord de la DFP et les formations sont conformément à la nomenclature de formations suivies par les CFPA ou les établissements publics de formation professionnelle. C'est des formations donc, par exemple pour le Niveau II, à la fin du deuxième semestre, il y'a un examen d'Etat.

Donc, aussi, pour le niveau élevé, à la fin du 3^{ème} semestre c'est un examen d'Etat et la même chose, pour le 4^{ème} semestre au niveau du BTS, il y'a un examen d'Etat qu'il doit réussir pour préparer le mémoire. Ces examens là, sont préparés au niveau de l'INSP du centre pour les wilayas du centre, c'est Birkhadem. Donc, l'organisation des examens et la correction se fait au

niveau des centres de la formation professionnelle. Pour chaque examen, bien sûr, il va falloir vérifier, le PV d'ouverture et toutes les conditions requises pour passer l'examen.

Il y'a d'autres formations, ce sont des formations qualifiantes, elle rentrent dans un cadre conventionnel, c'est-à-dire, c'est des attestations qui sont délivrées. C'est des formations conventionnées avec des entreprises dans le cadre conventionnel pour le perfectionnement des personnels des entreprises. Le Directeur de l'école privée n'a pas le droit de signer un diplôme, ils sont signés par le Directeur, c'est-à-dire, qu'il y'a des dispositions qui sont prises, il y'a des inspections qui sont faites par l'Administration centrale de la formation professionnelle au niveau des établissements et quand, il y'a un cas pareil s'avère, il y'a un certain nombre de dispositions qui sont prises à savoir donc, qu'on enlève l'agrément à l'école et même des poursuites judiciaires sont engagées en conséquence.

Actuellement, aussi, la fonction publique, à chaque recrutement, il est notifié à la DFP et je vous remercie.

M LE DIRECTEUR DE LA CULTURE :

Merci, M Le Wali. Donc, pour la question qui m'a été posée par M BELLABAS au sujet des théâtres de verdure au niveau des localités, à savoir de Tigzirt et Azeffoun, dans le programme d'action de la Direction de la culture donc, nous sommes bien sûr, conformément à ce qui se passe à l'échelle nationale, nous avons deux théâtres de verdure au niveau de wilaya et à partir de l'année 2009, nous allons élargir, selon le schéma directeur du Ministère de la culture, ces théâtres au niveau de certaines localités de la wilaya notamment donc, Tigzirt et Azeffoun.

En matière maintenant de ce qui se fait dans la prise en charge en ce moment du patrimoine culturel de la wilaya, nous avons un certain nombre de sites recensés, classés, inventoriés et tout. Nous avons accès donc, essentiellement, notre travail sur quatre missions : c'est le recensement de notre patrimoine culturel ; nous avons donc lancé l'identification de l'essentiel du patrimoine archéologique, historique et culturel qui existe à travers la Wilaya.

La deuxième mission, c'est la restauration et la mise en valeur de certains sites et monuments historiques et archéologiques. D'ailleurs, je tiens donc, à informer l'honorable assistance, que sur ce plan, nous avons la restauration de la maison de ABANE Ramdane donc, une partie est prise en charge sur les PCD de la commune de Larbaa-Nath-Iraten pour un montant de 8 millions de DA et l'autre partie est prise en charge dans le cadre des travaux d'urgence pour un montant à concurrence de 6 millions de DA En plus la 2^{ème} et 3^{ème} tranche, pour atteindre à la fin 1,4 milliards de centimes.

Il y'a une 3^{ème} mission qui est le classement d'un certain nombre de sites et monuments historiques dont un certain nombre de dossiers sont finalisés.

Et donc, la 4^{ème} mission, c'est un travail de sensibilisation à travers des caravanes lancées à partir du mois du patrimoine.

Maintenant, sur le nombre de sites, nous avons 11 sites qui sont classés, patrimoine national et certains autres sont en instance de classement. Donc, la liste du patrimoine est identifiée jusqu'à maintenant et nous avons une affaire de 202 sites répertoriés et inventoriés et nous sommes donc, en phase d'élaboration d'une carte archéologique à travers donc, la wilaya.

Maintenant donc, il y'a un certain nombre de décrets et je vais énoncer donc, certaines lois et un certain nombre d'articles. Il y'a la loi 98-04 qui a, notamment, pour objet de définir le patrimoine culturel de la nation et de sa protection, de sa sauvegarde et de sa mise en valeur. Donc, pour les biens culturels, elle comprend les choses essentielles : les biens culturels mobiliers et immobiliers.

Nous avons donc, dans la loi, la protection des biens culturels et immobiliers qui comprennent donc : les monuments historiques, archéologiques et les ensembles ruraux et urbains.

Nous avons donc, concernant le classement des biens culturels donc, l'article 16 qui stipule, le classement et la protection des biens culturels appartenant à des propriétés privées ou de l'Etat.

Nous avons l'article 17 qui concerne les monuments historiques qui se définissent comme toute création architecturale qui témoignent d'une situation donnée d'une évolution significative ou d'un événement historique, notamment, les œuvres ornementales, de peintures, de sculptures, de calligraphie arabe, les édifices : ensembles, monuments et édifices à caractère religieux,, militaires, civiles, agricoles ou industriels et ceux revenant à l'époque préhistorique, funéraires, cimetières, grottes, abris sur roches, gravures, peintures etc.

Nous avons l'article 18 donc, quand il y'a une proposition de classement donc, il y'a un travail qui se fait de manière à identifier la nature et la délimitation de la situation géographique du bien culturel, la délimitation de la surface de protection, l'étendue du classement, la nature juridique du terrain et l'identité des propriétaires, les sources documentaires et historiques et les servitudes obligatoires.

Dans la loi 98-04, dans son article 30, il est établi un plan de protection et de mise en valeur pour sites archéologiques et les zones de protection.

Donc, çà, c'est un décret exécutif du 5 octobre 2003 portant sur les modalités d'établissement du plan de protection et de mise en valeur du site archéologique notamment son chapitre 2 : instructions pour l'élaboration de ce plan « Il est prescrit par délibération de l'APW concernée et à la demande de M Le Wali, sur saisine du Ministère chargé de la culture.

Donc, le Wali informe le ou les PAPC concernés qui procèdent à l'affichage de la délibération pendant un mois au niveau de ou des communes concernées.

M Le Wali, transmet une copie de la délibération au Ministère chargé de la culture dès son approbation par l'APW

Sous l'autorité de M Le Wali, en concertation avec les PAPC concernés, le Directeur de la culture de wilaya confie l'élaboration du DPNDSA à un bureau d'étude ou à un architecte dûment qualifié conformément à la réglementation régissant la préservation des biens culturels mobilier et immobiliers

Le Directeur de la culture porte à la connaissance des différents Présidents, des directeurs de chambres de commerces, des métiers et de l'artisanat, de l'agriculture et des Présidents des organisations professionnelles et associations qui se proposent ou ont le statut d'agir pour la protection des biens culturels, la délibération relative à l'établissement du plan DPNDSA.

Ces destinataires disposent d'un délai de 15 jours à compter de la réception de la lettre pour formuler leur volonté d'être associés, à titre consultatif, à ce projet.

A l'issue de ce délai, M Le Wali fixe par voie d'arrêté, sur rapport du Directeur de la culture, la liste des personnes morales ayant demandé d'être consultées sur l'élaboration de ce projet.

Sont, obligatoirement, consultés, au titre des administrations publiques, l'ensemble des services de l'Etat, chargés de l'Urbanisme, de l'habitat, du Tourisme, de l'Artisanat, de l'Aménagement du territoire, des Domaines, des affaires religieuses...(interrompu par M Le Wali lui disant qu'il s'agit d'un texte et tout le monde peut s'en référer).

M LE PRESIDENT :

Bon, c'est juste pour être au même niveau de compréhension. La réserve qui a été émise hier, concerne deux points essentiels. D'abord, un, nous ne sommes pas habilités à classer. L'APW, n'est pas instruite par un texte quelconque pour classer un monument quelconque. Ça d'une part ;

Nous avons aussi émis une réserve importante et capitale parce qu'il s'agit d'une zaouia que se disputent beaucoup plus, plusieurs fractions, des groupements de villages et que l'affaire est pendante devant les tribunaux.

On ne peut pas être partie prenante, nous ne pourrons, absolument pas, être partie prenante d'un conflit pendant devant les tribunaux.

Et enfin, on s'est posé la question : pourquoi, il s'agit d'une seule zaouia alors que, je crois savoir qu'il y'a énormément de zaouias à notre niveau, au moins, une dizaine recensée et connues.

Voilà, le pourquoi de la réserve de l'assemblée.

M LE DIRECTEUR DES TRANSPORTS :

Merci, M Le Wali.
M Le Président,
Honorable assistance,
Bonjour.

La question a été posée à l'adresse de la direction des transports sur la grève et pour répondre à cette question, avant, aucune grève n'a été observée. Je tiens à dire, est ce que la grève est liée au transport ? Je laisse la réponse à...

Maintenant, il y'a une mise à niveau du transport. Nous avons un grand programme à réaliser, de grands projets à mettre en oeuvre dans des délais, à court et à moyen, termes. Donc, non seulement, il fallait inscrire des projets à l'indicatif de la wilaya mais, il faut aussi avoir les moyens pour réaliser ce programme.

Donc, il y'a un travail d'assainissement qui a été fait, des règles de discipline qui ont été instaurées, choses qui n'ont pas plu à certains mais, je peux vous rassurer que la Direction fonctionne et qu'il s'agit d'une minorité qui est en train de jouer à ces grèves en guillemets « illégales », il y'a des lois et règlements là-dessus mais, je vous dirai, encore une fois, il s'agit d'intérêts, je terminerai avec l'expression suivante : « la Direction doit servir les intérêts des citoyens et c'est tout ». Et c'est tout ! Et c'est tout !

M LE WALI :

Bon essayez de terminer avec ça.

M LE DIRECTEUR DES TRANSPORTS

Donc, c'est la mise en place des instruments de gestion qui ont dérangé certains et le service fonctionne convenablement ! Je vous remercie.

M LE DIRECTEUR DE L'URBANISME ET DE LA CONSTRUCTION :

Merci, M Le Wali.
M Le Président,
Honorable assistance,
Bonjour.

Pour ce qui est des citoyens de Tala Athmane, il s'agit d'infractions à l'urbanisme, le dossier est en cours.

Pour le boulevard ARBAOUI, les citoyens ont été reçus au niveau local en présence de la DUC. La vision de la DUC, c'est de mettre à niveau cet axe très important avec des marges. C'est une cour comme elle existe à Annaba pour les enfants avec des bacs pour les ordures avec des marges de trottoirs normalisées avec 12,70 m sauf qu'à Tizi-Ouzou en principe, c'est l'inverse qui doit se produire... (**k7 inaudible dû à la mauvaise prise de son**) ... pour le travail qui se fait en terme d'aménagements des espaces, les commissions travail de concert avec les citoyens qui sont arrivés même à choisir eux même les matériaux (pavés de trottoirs et carrelages).

Pour Tizi-Hibel, c'est pris en charge et je vous remercie.

M LE WALI

De toute façon, pour compléter un peu, s'il y'a bien un travail qui était élaboré au départ jusqu'à, ce qu'on appelle un travail de réhabilitation par des bureaux d'études, nous sommes peut être l'une des rares wilayas à engager des bureaux d'étude. Les commissions ont été installées au niveau des communes, au niveau de la daïra et un comité de wilaya pour approuver les études. Nous avons demandé aux Président d'APC, nous avons affiché auprès des citoyens notamment au niveau des espaces, j'ai tenu à ce que la réunion se fasse au niveau de la commune avec une participation des citoyens parce que c'est eux qui vivent dans les espaces, ils connaissent, pendant les intempéries les endroits qui sont inondables, ils connaissent mieux et les bureaux d'études sont là, ils ne peuvent pas régler tous les problèmes si, on ne leur donne pas l'information. Le bureau d'étude, en principe, on lui donne la matière première et c'est lui qui conçoit l'étude. Les citoyens sont impliqués notamment, au niveau du Bd LARBAOUI comme cela a été dit par le DUC parce que nous avons aussi, un grand ovoïde qui passe puisque c'est un Boulevard qui va être créé et les activités commerciales doivent être reconverties. C'est un espace qui va être fréquenté par les piétons. Donc, en principe, les vendeurs de matériaux de construction qui sont là, vont reconvertir leurs activités puisque le visage du boulevard va changer et pratiquement, le reste va suivre.

M LE DRAG :

Merci, M Le Président,
Merci, M Le Wali,
Honorable assistance,
Bonjour.

Il y'a une question donc, qui a été posée, c'est celle de savoir pourquoi les élus permanisés n'ont pas été pris en charge ? Sincèrement, je n'ai pas eu vent de problème et il ne m'a jamais été posé hormis le cas de Ouadhias qui a été réglé aussitôt donc, je n'ai pas eu connaissance de ce problème mais, je prends acte de la question.

Pour la deuxième question qui se rapporte au financement extérieur donc, il peut être apporté sur le territoire national de l'extérieur, c'est un financement qui est destiné au mouvement associatif, donc, pratiquement, il ne peut se faire que par le biais du Ministère de l'intérieur qui est chargé de mettre en œuvre toute la procédure en ce qui concerne les aides étrangères éventuellement.

Quand il s'agit d'un financement dans un cadre économique, il se fait dans un cadre réglementaire et je vous remercie.

M LE WALI :

Merci.

M TIROUCHE AREZKI :

Moi, c'était beaucoup plus pour un complément d'information par rapport au non paiement des élus et puisque on a fait prendre connaissance de ce dossier, apparemment, le dossier va être pris en charge sérieusement à l'avenir et merci.

M DAID MOHAMED :

Je voudrai juste apporter un éclaircissement. Il s'agit d'un apport dans le cadre d'un jumelage.

M LE WALI :

Vous pouvez ramener le dossier à la DRAG pour son traitement.

M LE DIRECTEUR DU TOURISME :

Merci, M Le Wali.
M Le Président,
Honorable assistance,
Je vous salue.

En ce qui concerne la carte touristique, je rappelle que la question a été posée en plénière et c'est l'une des missions que m'a assignée M Le Wali, dès mon installation.

Le problème qui s'est posé, c'est que les études ont été confiées à un bureau d'études pluridisciplinaire qui ne maîtrisait, absolument pas ce type de mission. D'ailleurs, ce n'est que dernièrement que nous sommes tombés sur quelqu'un qui nous a fait une proposition et j'ai discuté avec lui et nous avons eu une proposition qui a été transmise à M Le DAL et nous l'avons appelé déjà à deux reprises, nous ne l'avons pas trouvé mais, il est disposé, dans le cadre des négociations, à prendre en charge donc, ce support de couverture.

Autres supports, nous avons fait une étude dont des exemplaires ont été transmis à l'APW. Il s'agit d'un support en recto et verso avec une carte et des indications nécessaires à tous les sites dont nous disposons au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou et merci.

M LE WALI :

Je vous remercie. Donc, pour terminer, je réponds à la préoccupation de M DJOUADI concernant les communes à cadastrer. C'est une préoccupation que nous avons assignée à des responsables un niveau de wilaya pour que toutes les communes soient touchées et nous attendrons que, le problème soit pris en charge. C'est une préoccupation qui est posée mais, au niveau local, malheureusement, on ne peut rien faire. Rien faire.

Concernant le programme PCD, on ne peut pas, il y'a plusieurs paramètres qui rentrent en jeu et des fois aussi, en fonction des actions. On peut avoir dans une petite commune un grand problème qu'il va falloir prendre en charge et c'est normal, on va prendre en compte le paramètre population, le niveau de développement, l'assainissement, le branchement en AEP

parce que ce sont des opérations qui sont inscrites dans le temps, ce sont de petites opérations dont l'effet est immédiat.

Pour le sectoriel, c'est normal, c'est toutes les communes qui sont prises en charge dans le cadre d'un schéma sectoriel et chaque secteur prend en charge ce qui le concerne dans une vision du secteur.

Pour les PCD, pas plus tard que ce matin, un problème au niveau de Draa-El-Mizan, pratiquement, tout un lycée qui est menacée par un talus et j'ai été obligé de signer 900 et quelques millions pas plus loin que ce matin car ce sont des actions urgentes et qui reviennent mais, toujours est il, les besoins sont pris en charge en fonction des éléments de priorités.

Concernant le programme de marchés couverts, nous avons instruit les communes, nous avons un agent régulateur qui est l'agence foncière qui inscrit à l'indicatif de la Direction du commerce. Nous avons initié certaines opérations et au niveau de certaines communes, rien ne nous empêche, on peut inscrire même dans le cadre des PCD si, l'espace est disponible, si, la nécessité se fait sentir, l'essentiel que nous, nous encourageons ce genre d'initiatives pour couvrir l'ensemble du territoire de la wilaya par des infrastructures de commerce pour lutter contre tout ce qui est informel.

Pour la préoccupation de M BELABBAS, effectivement, c'est un dilemme. Vous savez que la saison estivale était programmée pour le mois de Juin, c'était, les intempéries, on a pas pu travailler normalement et nous sommes au mois de juillet, en plein de dedans, l'essentiel pour nous, c'est que pour cette année, Dieu merci, les travaux lancés, ont permis de réhabiliter, même si l'ensemble des travaux ne sont pas encore terminés, certains espaces dans le cadre du tourisme balnéaire et les premières informations que j'aies, nous enregistrons un fort taux de fréquentations et je vous rassure que certaines wilayas qui sont passé par là, elles ont même pris des photos pour un généraliser le travail qu'on est en train de faire pour nos plages. Nous allons continuer. Lors de la dernière visite que j'ai effectuée en compagnie de M Le Président de l'APW, j'ai instruit les services concernés et une fois, in chaa Allah, la saison estivale terminée, nous allons passer, puisque les équipes sont prêtes, même les appels d'offres ont été lancés, les entreprises sont choisies pour que tout de suite, nous terminions in chaa Allah, le beau front de mer que nous avons réalisé au niveau d'Azeffoun jusqu'au port. Pour terminer et créer un nouveau front de mer au niveau de Tizirt en plus des travaux à travers toutes les plages qui seront pris en charge, tout ça, pour vous dire qu'avant, nous n'avions pas de plages, c'était des espaces qui étaient accaparés et après et il n'y avait aucun travail qui a été fait. Donc, maintenant, Dieu merci, les choses sont prises en charge, on a un peu patiné par rapport aux bureaux d'études qui n'étaient pas spécialisées et deuxièmement, on a eu à faire à beaucoup, beaucoup d'oppositions. Il y'a des jours où on a avancé pratiquement, mètre par mètre. Nous avons délimité et nous avons même protégé et si, nous n'avions pas délimité, dans quelques années, pratiquement, il y'aura des gens qui vont construire à l'intérieur de la mer. Donc, toutes les plages sont délimitées. Une opération de délimitation du « DTM » est aussi, en cours de réalisation.

Pour la préoccupation de M BRAHIMI, effectivement, le professeur DAHMANE, c'est moi qui ai visité son domicile lors d'une visite de travail au niveau de Tizi-Ouzou, effectivement, c'est la caverne d'ALI BABA, c'est un véritable trésor et que moi, avant je ne pensais pas le trouver ainsi et je ne le vous le cache pas, moi-même j'étais gêné devant la personne, tellement, devant l'effort qu'il a fait, la manière dont il parlait de ce trésor, ne peut pas vous laisser indifférent.

Nous lui avons posé la question pour nous donner son avis, il nous a dit qu'il aimerait bien avoir un musée et nous avons dit que nous avons un grand musée de projeter et sa réalisation, in chaa Allah est en bonne voie et nous avons même prévu son implantation au niveau du pôle d'excellence. L'opération n'est pas encore inscrite mais, ils nous ont donné l'accord de principe soit, dans le cadre de la loi de finances complémentaire soit, au plus tard, dans le cadre de la loi de finances 2009. J'espère, parce que pour l'instant nous n'avons rien à offrir mais, j'espère aussi, en réalisant la maison de l'artisanat, nous allons inscrire une grande maison de l'artisanat et on va

réserver un espace pour qu'au moins, il expose ce trésor pour nos jeunes, pour les gens de la région, pour les visiteurs et touristes qui vont venir. C'est véritablement, un trésor. C'est véritablement un trésor et je ne trouve pas d'autres mots pour le qualifier et nous l'avons même sollicité, comme c'est quelqu'un qui s'intéresse, j'ai demandé au Directeur du Tourisme pour prendre attache avec lui, parce qu'il a déjà fait un travail, pour l'élaboration de la carte touristique. Voilà pour répondre un peu à la question de M BELABBAS, donc, nous l'avons sollicité et il était aussi désolé de voir que le visage avec le programme de l'habitat rural, tout le centre de la Kabylie est en train de changer et qu'il demande qu'il soit préservé à l'image du village d'AIT EL KAID pour carrément créer un parcours touristique.

Mais, l'essentiel, c'est que sa préoccupation est prise en charge avec la réalisation du grand musée où on va certainement, lui confier un grand espace où il va exposer.

Concernant, le lycée AIT YAHIA MOUSSA, nous tablons pour qu'il soit ouvert. Bon, c'est situé dans un endroit difficile, l'entrepreneur a failli être enlevé, il a été même touché psychologiquement, on l'a accompagné et encouragé. Les travaux sont en cours, les services techniques l'ont rassuré et tout est fait de façon, in chaa Allah, qu'il soit prêt. Nous avons même inscrit une opération dans le cadre des PCD concernant l'assainissement au même titre que les 6 CEM qui sont prévus. Nous devons réaliser coûte que coûte car cette année, c'est l'année de la réforme et pour les 6èmes, nous avons 40 000 élèves qui vont rejoindre les CEM, 40 000 ! Nous avons donc, prévu, la réalisation de 32 classes que nous devons réceptionner en plus des 6 CEM pour ne pas avoir de problèmes.

Donc, la réalisation de ces 32 classes, est en cours en plus des 6 CEM pour assurer une bonne rentrée scolaire.

Pour l'intervention de M AOUDJ, moi, je voudrai avoir une copie, c'est important, copie qui puisse plaider donc, la cause de la région. Je vous tranquillise aussi, que, pas plus tard avant-hier, nous avons reçu un télégramme concernant la classification en zone à promouvoir de nos communes. Le Ministère a classé 60 communes parmi les 67 et nous allons finir les avenants manquants pour classer les 66 communes de la wilaya de Tizi-Ouzou. Nous avons demandé les 66 communes comme zones à promouvoir pour encourager les investissements au niveau de la wilaya, pour exonérer les gens qui vont venir. Nous avons déjà 60 communes qui sont acquises que nous allons promouvoir et il nous reste encore 6 communes pour encourager un peu l'effort à travers tout le territoire de la wilaya.

Voilà, j'ai répondu grosso modo et encore une fois, je remercie l'ensemble des intervenants d'avoir donc, soulever leurs préoccupations et nous ne ménagerons donc, aucun effort, pour aller dans le sens de la prise en charge des préoccupations de la wilaya et tous ensemble – je dis bien tous ensemble- travailler à remettre le train en marche et retrouver in chaa Allah les signes de la performance de la wilaya. Nous avons donc, pour cette année, toute une famille de l'enseignement qui nous a permis d'être à la tête du peloton, c'est en même temps réconfortant et en même temps inquiétant parce qu'on a mis la barre plus haut, c'est pour moi une référence parce qu'on ne va pas nous lâcher chaque année, d'où, on doit donc, redoubler d'efforts et cette année, nous avons mis le paquet dans le cadre de la réhabilitation : 200 Milliards de centimes qui vont toucher l'ensemble des établissements.

Il y'a une initiative qui a été prise par l'APC de Tizi-Ouzou, j'espère qu'elle va aboutir, je tiens à les saluer, ils ont fait pratiquement une étude au niveau de l'ensemble des établissements scolaires et même, ils ont consacré 26 milliards sur le budget pour la remise à niveau de leurs établissements notamment du primaires, c'est une très bonne initiative que nous encourageons et nous espérons continuer de l'avant et je vous remercie de votre attention.

M LE PRESIDENT :

Merci, M Le Wali,
Merci, Mesdames et Messieurs les Directeurs de l'exécutif

Mes chers collègues élus aussi, merci

Nous arrivons au terme des travaux de cette session. On a eu la première quinzaine du mois de juillet très chargée. Nous avons organisé une journée sur le développement local durable et puis, une journée sur la sécurité qui a regroupé les maires élus municipaux, les élus APW, les Députés, les Sénateurs. Nous avons eu à nous pencher sur un des plus grands problèmes pour ne pas dire, le plus grand problème que nous vivons dans cette wilaya qui est celui de l'insécurité et bien sûr la session qui est encore en cours.

Parallèlement, nous avons essayé de communiquer au mieux de nos moyens, d'intervenir à chaque fois que c'est possible au niveau de tous les médias que ce soit : à la radio ou à la télévision ou dans la presse écrite pour informer la population de tout ce que nous faisons en sa faveur en essayant d'accomplir, en tant qu'assemblée de wilaya et de tout l'accompagnement que nous faisons pour faciliter la tâche à l'administration, pour la réalisation des projets qui sont inscrits ou à venir.

Sur ce, nous allons écouter l'hymne national avant d'aller nous restaurer en vous disant, bonnes vacances pour ceux qui partiront en vacances et quant à d'autres, on va se revoir in chaa Allah.

Ecoute de l'Hymne national de clôture de session à 15H10'

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

L. R A B A H I